



Garde côtière
canadienne

Canadian
Coast Guard

GARDE CÔTIÈRE CANADIENNE

Plan intégré des activités
et des ressources humaines



2021-2022 à 2023-2024

Canada 

TABLE DES MATIÈRES

MESSAGE DU COMMISSAIRE	2
NOTRE ORGANISATION : QUI NOUS SOMMES ET CE QUE NOUS FAISONS	5
Mission	5
Personnel, services et mandat	5
Valeurs de la fonction publique/organisationnelles	6
Diversité, équité et inclusion	6

PILIER STRATÉGIQUE DE LA GARDE CÔTIÈRE CANADIENNE	8
Premier pilier stratégique : notre personnel	11
Objectif 1 : Recrutement	14
Objectif 2 : Formation	14
Objectif 3 : Gestion de carrière	15
Objectif 4 : Bien-être	16
Deuxième pilier stratégique : Nos actifs	17
Objectif 1 : Livrer la nouvelle flotte	18
Objectif 2 : Exploitation et entretien de la nouvelle flotte	20
Objectif 3 : Prolongation de la durée de vie des navires	21
Objectif 4 : Actifs terrestres	22
Pilier stratégique 3 : Nos services	24
Objectif 1 : Concrétiser l'apport de la Garde côtière au Plan de protection des océans	25
Objectif 2 : Grands projets de ressources	27
Objectif 3 : Révision des niveaux de service	28
Objectif 4 : État de préparation des programmes	29
Objectif 5 : Modernisation du programme de navigation maritime et des services de sécurité	30
Objectif 6 : Favoriser l'innovation	32
Quatrième pilier stratégique : Notre gouvernance	34
Objectif 1 : Renforcer les politiques, processus, procédures et systèmes nationaux	35
Objectif 2 : Mobiliser le secteur et les usagers des services de la Garde côtière	38
Objectif 3 : Mobiliser les partenaires autochtones	41
Objectif 4 : Appuyer la mise en œuvre de la région de l'Arctique	43

Publié par:

Planification intégrée des activités
Garde côtière canadienne
Pêches et Océans Canada
Ottawa, Ontario K1A 0E6

Plan intégré des activités et des ressources
humaines de la Garde côtière canadienne
2021-2022 à 2023-2024

Disponible sur le Web: www.ccg-gcc.gc.ca
Également disponible en anglais
© Sa Majesté la Reine du chef du Canada 2021

DFO/21-2045
No. de cat. Fs151-16F-PDF
ISSN 2291-7985

**BUDGET : OPÉRATIONS QUOTIDIENNES
ET INVESTISSEMENTS À LONG TERME 44**

STRUCTURE 45

**SECTEURS, DIRECTIONS,
PROGRAMMES ET RÉGIONS
DE LA GARDE CÔTIÈRE 46**

Secteur des opérations 46

Structure du secteur des opérations 46

Secteur des opérations —
Programmes et services 47

Capacité opérationnelle de la flotte 48

Recherche et sauvetage 49

Intervention environnementale 49

Services de déglacage 50

Aides à la navigation 50

Gestion des voies navigables 51

Sûreté maritime 51

Services de communications et de trafic maritimes 52

Navigation électronique 53

Navires préoccupants 54

Innovation, planification et engagement 55

**Secteur de la construction navale
et du matériel 55**

Structure du secteur de la construction
navale et du matériel 55

Programmes du secteur de la construction
navale et du matériel 56

Approvisionnement de la flotte 56

Entretien de la flotte 57

État de préparation des actifs basés à terre 57

Direction générale du personnel 58

Structure de la Direction générale
du personnel 58

Programmes de la Direction générale
du personnel 58

Collège de la Garde côtière canadienne 59

APERÇU RÉGIONAL 60

Région de l'Arctique 60

Région de l'Atlantique 62

Région du Centre 64

Région de l'Ouest 66

**ANNEXE A : ENGAGEMENTS DE LA
GARDE CÔTIÈRE CANADIENNE 68**

**ANNEXE B : STRATÉGIE DE GESTION
DU PERSONNEL DE LA GARDE
CÔTIÈRE CANADIENNE 76**

**ANNEXE C : COMPOSITION
DÉMOGRAPHIQUE DE LA GARDE
CÔTIÈRE CANADIENNE 78**

**ANNEXE D : FINANCES DE LA GARDE
CÔTIÈRE CANADIENNE 79**

SUJETS CLÉS

**La Garde côtière canadienne célèbre
son 60^e anniversaire 81**

**Le Collège garde le cap de l'apprentissage
à distance et par simulation 83**

**S'engager auprès des collectivités
de l'Arctique 85**

Le NGCC *John Cabot* 87

**Projet de bouées lumineuses
quatre saisons 89**

**Partenariats avec les collectivités
autochtones pour améliorer les
interventions d'urgence 91**



Message du commissaire



Au nom de la Garde côtière canadienne, j'ai le plaisir de présenter le *Plan intégré des activités et des ressources humaines de la Garde côtière canadienne 2021-2022 à 2023-2024*.

Durant les trois prochaines années, la Garde côtière canadienne traversera l'une des plus grandes périodes de changement de son histoire. À l'heure actuelle, nous vivons une période sans précédent et pleine de défis en raison de la pandémie de COVID-19. Je suis très reconnaissant du professionnalisme et du dévouement dont les employés de la Garde côtière font preuve en cette période particulière. L'ensemble de l'effectif de notre organisme d'intervention de première ligne fait sa part et plus encore. Je vous félicite et je suis avec vous.

L'année dernière, le monde a été témoin d'une prise de conscience raciale qui a également été ressentie ici même au Canada, où nous avons entendu haut et fort les Autochtones, les Noirs et les autres personnes racialisées qui sont victimes de racisme, de discrimination et d'inégalité à un niveau profondément personnel et douloureux. Nous sommes également très

conscients qu'il faut un leadership soutenu pour remettre en question le statu quo, aborder les vérités difficiles, reconnaître les réalités vécues et s'attaquer aux problèmes si nous voulons voir un changement profond, significatif et durable. En tant qu'organisation, nous comprenons que nous devons faire mieux pour diversifier nos effectifs afin de mieux représenter la population canadienne que nous servons avec fierté et de continuer à être un lieu de travail de choix pour de nombreuses années à venir. C'est aussi simplement la bonne chose à faire.

En tant qu'organisation, nous sommes fiers de célébrer ce que nous accomplissons tous les jours, 365 jours par année. Nous sommes également fiers de nos connaissances et de notre expertise – que ce soit dans l'Arctique, dans le domaine de la recherche et du sauvetage et à toutes les étapes des activités d'intervention, du déglacage et de l'établissement de relations avec les peuples autochtones – et nous continuons à les mettre à profit. Le Collège de la Garde côtière canadienne, en tant que centre d'excellence de la formation maritime pour la Garde côtière et fondement de notre succès de longue date dans les opérations, est un exemple de la manière dont nous échangeons nos connaissances et développons notre expertise. Je veux que nos employés sachent que nos partenaires internationaux ne cessent de réitérer combien ils apprécient notre expertise et notre capacité à remplir notre mandat.

La Garde côtière canadienne contribue également aux initiatives du gouvernement du Canada telles que la relance économique, le Plan de protection des océans, la Stratégie de l'économie bleue, le programme de réconciliation du Canada et la Stratégie pour un gouvernement vert. La concrétisation de ces initiatives apportera des avantages à la

Garde côtière et à tous les Canadiens, et contribuera à soutenir nos partenariats avec tous les ordres de gouvernement, y compris nos partenaires autochtones.

Dans cette optique, je tiens à vous faire part de mon grand optimisme pour l'avenir.

Bien que l'excellence du service, le recrutement et le maintien en poste, ainsi que le renouvellement de notre flotte soient des priorités durables nécessaires à l'exécution de notre mandat et de notre devise – *Sécurité d'abord, service toujours* –, nous avons également défini les piliers stratégiques de la Garde côtière canadienne, qui sont liés aux priorités plus générales du gouvernement du Canada, ce qui nous permettra de tracer une voie pour tous les Canadiens, y compris nos employés.

Chaque pilier stratégique du plan cible les objectifs à atteindre, et chaque objectif comporte au moins un engagement précis qui est orienté vers l'action. Ensemble, ces piliers stratégiques, ces objectifs et ces engagements permettront à l'organisation de maintenir un rythme régulier sur trois ans.

Nos employés : La Garde côtière doit être inclusive et cela signifie refléter la population que nous servons. Nous devons prendre soin les uns des autres, nous soutenir mutuellement et créer un environnement propice à l'épanouissement de chacun. La Garde côtière soutiendra chacun de ses employés dans ce domaine prioritaire. Ensemble, nous continuerons à faire de la Garde côtière canadienne un employeur de choix, et nous aiderons tous nos employés actuels et futurs à donner le meilleur d'eux-mêmes. Le plan intégré des activités et des ressources humaines de la

Garde côtière canadienne comprend un lien vers un plan durable axé sur les personnes – notre stratégie relative aux personnes. Cette stratégie relative aux personnes continue de donner une image de notre situation actuelle et de notre avenir.

Nos actifs : Avec un âge moyen de 39 ans pour les grands navires de la flotte, les navires vieillissants de la Garde côtière ont besoin d'être remplacés afin de répondre aux pressions opérationnelles croissantes et de remplir la mission qui lui a été confiée. La réparation, le

radoub et l'entretien des navires nous permettent de continuer à fournir des services essentiels tels que le déglacage et les interventions d'urgence dans les eaux canadiennes, tout en offrant des possibilités économiques au secteur maritime canadien. Nous restons motivés par les investissements substantiels réalisés pour renouveler la flotte avec des navires qui représentent la Garde côtière de l'avenir, y compris des opérations plus écologiques.

Le renouvellement efficace de la flotte exige aussi que nous disposions de personnes, de compétences et d'actifs à terre adéquats pour assurer l'efficacité des opérations et de l'entretien de la flotte, afin de soutenir l'exécution des programmes et la prestation des services à l'avenir.

Nos services : La Garde côtière élaborera une stratégie pour faire progresser la modernisation de son Programme de navigation maritime et de ses services de sécurité. Suivant la tendance internationale à numériser les outils et les services de navigation maritime, la Garde côtière transformera ses mécanismes de service pour fournir aux navigateurs des données opportunes et normalisées sur, notamment, l'environnement, la

“
**En tant qu'organisation,
nous sommes fiers
de célébrer ce que
nous accomplissons
tous les jours,
365 jours par année.**
”



glace, les conditions météorologiques et le trafic maritime. À mesure que nous modernisons nos services, la consultation auprès de l'industrie et des peuples autochtones doit être au premier plan de notre approche. Tel qu'indiqué dans les lettres de mandat de 2019 du premier ministre, il n'y a toujours pas de relation plus importante avec le Canada que celle avec les peuples autochtones. La Garde côtière a fait des progrès en matière de soutien à l'autodétermination, d'amélioration de la prestation des services et de promotion de la réconciliation, et nous devons continuer à nous engager avec nos partenaires Inuits, Métis et des Premières Nations. Il sera également important de maintenir de solides mécanismes d'engagement

interne et externe avec les utilisateurs des services de la Garde côtière afin de garantir une prestation de services optimale.

Notre gouvernance : Les changements organisationnels que nous avons annoncés à l'administration centrale en 2019 ont fait de nous une organisation plus forte grâce à une harmonisation accrue des priorités, à une meilleure collaboration avec les partenaires internes et externes et à un processus plus robuste pour une prise de décision efficace et rapide. Il faut désormais veiller à ce que les politiques, les processus, les procédures et les systèmes nationaux soient clairs et cohérents, continuent à respecter les normes modernes, et misent sur la prévoyance afin de tirer parti de l'évolution des technologies et d'un environnement réglementaire en constante évolution. Cela permettra à l'administration centrale et aux quatre régions de l'organisme de fonctionner sans heurts et de manière transparente au sein d'une institution nationale unie et solidaire.

Bien que nous ayons de nombreuses réalisations à célébrer, nous continuons à aller de l'avant pour répondre aux attentes de nos utilisateurs de services et de tous les Canadiens. En 2022, nous fêterons notre 60^e anniversaire. Il s'agit d'un moment clé pour notre organisation; c'est le moment de réfléchir à notre riche histoire et de célébrer nos réalisations. Le thème du 60^e anniversaire est « Naviguer vers l'avenir » – cela représente non seulement une célébration de notre histoire fière et unique, mais aussi la façon dont nous traçons la voie à suivre pour les années à venir.

Ce plan montre comment nous allons naviguer dans cet avenir. Je suis fier de la voie que nous suivons.

Mario Pelletier
Commissaire
Garde côtière canadienne

Notre organisation : qui nous sommes et ce que nous faisons



Mission

Notre mission est d'assurer la sécurité de tous ceux qui naviguent sur nos eaux, de protéger le milieu marin et d'appuyer la croissance économique en favorisant un commerce maritime sécuritaire et efficace à l'intérieur et à l'extérieur des eaux canadiennes.

La Garde côtière canadienne exerce ses activités 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, 365 jours par an, dans certaines des conditions maritimes les plus difficiles au monde. Sa zone d'opération couvre 243 000 km de côtes et 5,3 millions de km² de voies navigables maritimes et continentales. La Garde côtière appuie l'économie océanique du Canada en assurant la sécurité et l'efficacité du flux de 251 milliards de dollars du commerce maritime, la manutention de plus de 342 millions de tonnes de biens essentiels et le soutien de dizaines de milliers d'emplois au Canada.

Personnel, services et mandat

Nous comptons plus de 6 100 employés. Nous sommes des matelots de pont, des ingénieurs, des agents des services de communication et de trafic maritimes, des

cuisiniers, des coordonnateurs de l'engagement communautaire, des capitaines, des agents d'intervention en cas de pollution, des spécialistes de la recherche et du sauvetage, des techniciens, des administrateurs, des analystes de programmes, des conseillers en politique, des gardiens de phares, des élèves-officiers, et bien d'autres encore. Nous remplissons le rôle de la Garde côtière en tant que propriétaire et exploitant de la flotte civile du Canada. Nos employés soutiennent les services maritimes clés qui incluent :

- l'aide à la navigation;
- l'entretien des chenaux;
- la recherche et le sauvetage en mer;
- l'intervention à l'égard d'épaves et de navires dangereux ou délabrés;
- l'intervention en cas de pollution marine;
- de services de brise-glace et de surveillance des glaces;
- les services de communication maritime et du trafic maritime;
- l'acquisition de navires et d'hélicoptères et d'autres services maritimes liés à la prolongation de la durée de vie des navires/ rénovation de la flotte actuelle;
- la fourniture de navires et d'hélicoptères à l'appui des mandats d'autres ministères fédéraux.

Les services que nous fournissons sont mandatés en vertu de la loi :

- *Loi sur les océans*
- *Loi sur la marine marchande du Canada de 2001*



- *Loi sur la responsabilité en matière maritime*
- *Loi sur la gestion des urgences*
- *Loi sur la prévention de la pollution des eaux arctiques*
- *Loi sur les épaves et les bâtiments abandonnés ou dangereux*

Grâce à l'innovation et à l'excellence, nous sommes un chef de file reconnu dans le domaine des services et de la sécurité maritime. À titre de fonctionnaires fédéraux, les membres de la Garde côtière canadienne ont un rôle fondamental à jouer pour servir la population canadienne, leurs collectivités et l'intérêt public. En adoptant nos valeurs de la fonction publique et de l'organisation, les membres de la Garde côtière canadienne renforcent la culture éthique du secteur public et contribuent à maintenir la confiance du public en l'intégrité de toutes les institutions publiques.

Valeurs de la fonction publique/organisationnelles

Respect de la démocratie : le régime canadien de démocratie parlementaire et ses institutions sont fondamentaux pour servir l'intérêt public. Les fonctionnaires reconnaissent que les élus sont responsables devant le Parlement et, par conséquent, devant toute la population canadienne, et qu'un secteur public non partisan est essentiel à notre système démocratique.

Respect envers les personnes : notre relation avec la population canadienne doit être empreinte de respect, de dignité et d'équité, valeurs qui contribuent à un milieu de travail sûr et sain, propice à la mobilisation, à l'ouverture et à la transparence. Notre esprit d'innovation procède de la diversité de notre population et des idées qui en émanent.

Intégrité : l'intégrité est la pierre angulaire de la bonne gouvernance et de la démocratie. Forts des normes d'éthique les plus rigoureuses, les fonctionnaires maintiennent et renforcent la confiance du public envers l'honnêteté, l'équité et l'objectivité du secteur public fédéral.

Intendance : les fonctionnaires fédéraux se voient confier la responsabilité d'utiliser et de gérer judicieusement les ressources publiques, tant à court qu'à long terme.

Excellence : l'excellence de la conception et de l'application des politiques, l'exécution des programmes et la prestation des services du secteur public influent positivement sur tous les volets de la vie publique au Canada. L'engagement, la collaboration, l'esprit d'équipe et le perfectionnement professionnel contribuent tous au rendement élevé d'une organisation.

Diversité, équité et inclusion

La Garde côtière est une organisation riche en actifs, et cela inclut notre personnel. Nous sommes collectivement engagés à créer et à maintenir un milieu de travail équitable et inclusif qui s'efforce de refléter la diversité du public.

canadien que nous servons. Nous devons prendre soin les uns des autres, nous soutenir mutuellement et créer un environnement propice à l'épanouissement de chacun. La Garde côtière soutiendra ses employés dans la réalisation de ces engagements, ainsi que ceux de l'appel à l'action du greffier en janvier 2021 sur l'antiracisme, l'équité et l'inclusion dans la fonction publique fédérale.

En réponse à l'appel à l'action du greffier sur l'antiracisme et à l'appel à l'action n° 57 de la Commission de vérité et de réconciliation, qui demande à tous les ordres de gouvernement de fournir aux fonctionnaires une formation sur l'histoire des peuples autochtones, la Garde côtière continuera à améliorer sa compréhension des questions culturelles et des barrières du racisme systémique au Canada en promouvant activement des séances de formation sur la sensibilisation culturelle et en favorisant l'apprentissage pour soutenir un milieu de travail sain, inclusif et diversifié.

Engagements :

- Dans la foulée de l'étude menée à la Garde côtière en 2020 au sujet de la parité entre les sexes, travailler avec l'organisme La Gouvernance au féminin afin d'établir un plan d'action donnant suite aux recommandations formulées.
- Commencer l'envoi trimestriel d'un courriel national et de mises à jour du communiqué de la Flotte pour favoriser la diversité, l'équité et l'inclusion à l'échelle de la Garde côtière.
- Créer un centre pour la diversité et l'inclusion sur le site intranet de la Garde côtière afin de rassembler les ressources et les communications du ministère et de la fonction publique pour qu'elles soient à la disposition de tous les employés.
- Créer et diriger un programme d'ambassadeurs de la Flotte pour la diversité et l'inclusion afin de soutenir et de souligner les activités organisées pour et par le personnel navigant.
- Coordonner les possibilités de formation afin d'accroître la sensibilisation aux processus de dotation inclusifs et sans obstacle.
- Créer et diriger une série d'activités d'apprentissage consacrée aux étudiants visant tout particulièrement la sensibilisation à l'Initiative nationale de recrutement d'étudiants autochtones pour faciliter l'intégration des étudiants et offrir des conseils concernant la transition après un emploi étudiant avec des options axées sur le cheminement de carrière pour favoriser le maintien en poste.
- Créer une communauté des futurs leaders de la Garde côtière, dont les composantes obligatoires comprendront les cours de l'École de la fonction publique du Canada sur les préjugés inconscients, afin de favoriser la sensibilisation et le renforcement du savoir-faire culturel.
- Créer et distribuer un uniforme de travail modernisé et conçu selon les principes de l'analyse comparative entre les sexes plus (ACS+) et intégrant des éléments favorisant la diversité et l'inclusion, dans la mesure du possible.



Piliers stratégiques de la Garde côtière canadienne

Les Canadiens s'attendent à ce que le gouvernement fédéral assure la sécurité publique sur l'eau, protège l'environnement marin, soutienne la croissance économique et soutenir la souveraineté et la sécurité du pays en maintenant une forte présence fédérale dans les eaux canadiennes.

La Garde côtière canadienne joue un rôle clé en tant que bras opérationnel maritime du gouvernement du Canada, prête et capable d'aider à la réalisation des priorités maritimes du Canada. En tant qu'organisation maritime civile du Canada et propriétaire/exploitant de la flotte civile du Canada, la Garde côtière a une fonction essentielle d'intervenant sur l'eau et comme symbole visible de l'identité canadienne d'un océan à l'autre.

La Garde côtière canadienne est particulièrement bien placée pour remplir cette fonction en fournissant une expertise maritime, la flotte maritime civile du Canada et une infrastructure terrestre largement répartie.

La Garde côtière fait partie du petit nombre d'organismes fédéraux qui fournissent des services directs de première ligne, 24 heures sur 24, 7 jours sur 7. Nos programmes et nos

services ont une incidence sur la vie quotidienne de chaque Canadien, car ils protègent et préservent nos intérêts et priorités en tant que nation maritime.

Au cours des dernières années, le gouvernement du Canada a investi dans la Garde côtière dans le cadre d'initiatives telles que le renouvellement de la flotte et le *Plan*

de protection des océans.

Ces investissements démontrent la valeur que le gouvernement du Canada et les Canadiens accordent aux programmes et aux services de la Garde côtière et la demande croissante pour nos services. Dans les années à venir, l'accent sera mis sur la poursuite de ces investissements et sur l'amélioration de l'état de préparation des programmes et des actifs de la Garde côtière ainsi que sur l'excellence de la prestation de services.

“
La Garde côtière fait partie du petit nombre d'organismes fédéraux qui fournissent des services directs de première ligne, 24 heures sur 24, 7 jours sur 7.
”

Le déploiement de la nouvelle flotte entraînera des changements importants pour la Garde côtière. Le fait de garantir la mise en place d'une flotte optimale pour l'avenir est une priorité qui est étroitement liée à nos autres priorités permanentes que sont l'excellence du service, le recrutement et le maintien en poste. Les opérations et l'entretien des navires,



qui englobent la nécessité de répondre aux nouvelles exigences pour exploiter et entretenir efficacement les nouveaux navires, sont essentiels au renouvellement de la flotte puisqu'ils garantiront un rendement opérationnel optimal tout au long du cycle de vie des navires, et cela comprend la prise en compte des nouvelles exigences relatives à l'exploitation et à l'entretien des nouveaux navires. Au cours de la période de planification, nous continuerons à nous concentrer sur l'élaboration de stratégies visant à combler les lacunes actuelles et futures en ce qui a trait à l'exploitation et à l'entretien de la nouvelle flotte, ainsi que sur l'évolution des compétences associées à l'exploitation des nouveaux navires.

Afin de respecter ses obligations, la Garde côtière canadienne fait collectivement tous les efforts possibles pour s'assurer que sa structure organisationnelle, ses processus et ses procédures sont optimisés pour garantir la prestation efficace de services aux Canadiens, y compris les programmes et services qui relèvent de son mandat, les nouvelles priorités gouvernementales et les engagements de la lettre de mandat de notre ministre.

À cette fin, nous avons défini les quatre piliers stratégiques suivants pour guider l'exécution de nos responsabilités fondamentales au cours de la période couverte par ce plan et au-delà, et pour nous assurer que nous réalisons notre mandat en maintenant un service d'excellence:

Nos employés



Nos actifs



Nos services



Notre gouvernance



Chaque pilier stratégique du plan cible les objectifs à atteindre, et chaque objectif comporte au moins un engagement précis qui est orienté vers l'action. Ensemble, ces piliers stratégiques, ces objectifs et ces engagements permettront à l'organisation de maintenir un rythme régulier sur trois ans. Les objectifs et les engagements connexes sont décrits dans

chaque pilier. De plus amples renseignements sur les engagements sont également fournis à l'annexe A.

La Garde côtière s'est inspirée des priorités du gouvernement du Canada et de celles de la lettre de mandat du ministre pour définir ses piliers stratégiques.

Priorités du gouvernement du Canada	Priorités de la lettre de mandat du ministre	Principales responsabilités ministérielles
Protéger la santé publique; Assurer une forte reprise économique; Promouvoir un environnement plus propre; Défendre l'équité et l'égalité; Un Canada plus fort, plus inclusif et plus résilient; Promouvoir une réconciliation significative.	Stratégie de l'économie bleue; Stratégie relative au saumon du Pacifique; Soutenir et protéger les travailleurs; Mettre en œuvre la Loi sur les pêches modernisée; Plan de protection des océans; Accroître les investissements dans les ports pour petits bateaux; Renouvellement complet de la flotte de la Garde côtière; Création d'Approvisionnement de défense Canada; Conservation des terres et des océans du Canada; Nouveaux investissements dans les sciences de la mer et la lutte contre les espèces envahissantes; Élaborer un plan responsable pour cesser la salmoniculture en enclos à filet dans les eaux côtières de la Colombie-Britannique d'ici 2025, et amorcer les travaux en vue d'introduire la toute première Loi sur l'aquaculture du Canada; Développement d'un programme de traçabilité du bateau à l'assiette; Appuyer les décisions de gestion des stocks de poissons et des écosystèmes sur des preuves scientifiques solides et le savoir traditionnel autochtone; Mettre en œuvre la Charte sur les plastiques dans les océans et le Plan d'action de Charlevoix du G7 pour la santé des océans, des mers et des collectivités côtières résilientes.	Pêches – gérer les pêches, les programmes des pêches autochtones et les activités aquacoles du Canada, et accorder un soutien aux ports de pêche commerciaux tout en appliquant les lois pertinentes; Écosystèmes aquatiques – gérer et conserver les océans et les autres écosystèmes et espèces aquatiques du Canada et les protéger contre les répercussions des activités humaines et les espèces envahissantes; Navigation maritime – fournir des renseignements et des services pour faciliter la navigation dans les eaux canadiennes; Opérations maritimes et intervention – offrir des services d'intervention en milieu marin et exploiter la flotte civile du Canada.



Premier pilier stratégique : notre personnel

La Garde côtière canadienne reconnaît la force de son patrimoine humain et elle en est fière. L'organisation attire des personnes qui souhaitent poursuivre une carrière épanouissante à long terme. Leur engagement est au cœur de notre organisation, et nous sommes extrêmement fiers de savoir que nombre de nos employés mettent leur vie en jeu pour fournir des services

essentiels aux Canadiens, 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 et 365 jours par an, dans tout le pays.

Nous avons la chance de disposer de personnes compétentes, expérimentées et motivées, et nous continuerons à faire de notre organisation l'employeur de choix et à aider tous nos membres actuels et futurs à donner le meilleur d'eux-mêmes. Le défi inhérent auquel nous sommes confrontés consiste à préserver cette position enviable en veillant à ce que la communauté de la Garde côtière soit considérée comme un lieu de travail souhaitable, gratifiant et inclusif pour ceux qui y envisagent poursuivre une carrière avec nous.

Des activités d'évaluation et de développement professionnel efficaces sont essentielles pour nous aider à instaurer un tel environnement et faire en sorte que tous les employés se sentent valorisés et outillés pour accomplir leur travail. Nous y parviendrons grâce à l'adoption d'un processus de perfectionnement et de collaboration fondé sur une culture qui nous encourage à suivre les progrès réalisés et à en discuter régulièrement, à encadrer, à guider et à former les autres de façon constructive, et à souligner l'atteinte des objectifs de perfectionnement personnel et des objectifs organisationnels.



La pandémie 2019 (COVID-19) a été un accélérateur de l'une des plus grandes transformations du lieu de travail de notre vie, faisant du travail à domicile une option viable pour certains travailleurs, et en ajoutant de nouvelles complexités et de nouveaux défis aux prestataires de services en première ligne. C'est un témoignage du professionnalisme et du dévouement des membres de la Garde côtière que la prestation des programmes et des services s'est poursuivie sans relâche, et nous allons prendre les meilleures pratiques et les leçons apprises de la pandémie et les appliquer afin de continuer à assurer un environnement de travail sécuritaire pour tous les employés.

Nous prendrons également des mesures pour améliorer le soutien offert à l'ensemble du personnel de la flotte grâce à l'utilisation de la technologie. Nous commencerons par déployer le nouveau logiciel des feuilles de temps électroniques, qui permettra au personnel de la flotte de soumettre des renseignements sur le temps et la main-d'œuvre par voie électronique. Nous lancerons ensuite un processus afin de trouver un nouvel outil d'armement en équipage pour remplacer MariTime, le système vieillissant de la Garde côtière, afin de mieux répondre aux besoins de la flotte. En plus d'intégrer les décisions relatives à l'armement en équipage à la fonction de suivi et de gestion du temps et

de la main-d'œuvre, la génération de rapports de meilleure qualité permettra de régler les problèmes de rémunération chroniques et de mettre au point des stratégies de formation complètes afin de garantir que nous disposons d'employés navigants possédant les certifications et les connaissances nécessaires pour occuper les nouveaux postes qui seront créés dans le cadre du renouvellement de notre flotte. Une analyse approfondie des besoins en matière d'équipage et de certification sera réalisée, parallèlement à un examen des fonctionnalités actuellement disponibles sur le marché (notamment dans des secteurs autres que le domaine maritime), ce qui élargira l'éventail des solutions à envisager.

En raison de la nature spécialisée de notre travail, il est essentiel que la Garde côtière dispose de la bonne combinaison de personnes, de capacités et de ressources pour fournir nos programmes et services à l'échelle nationale. En tant qu'organisme de service spécial assumant un large éventail de responsabilités pour assurer la sécurité et la sûreté des voies navigables canadiennes, la GCC a besoin d'employés hautement qualifiés possédant des qualifications spécialisées. Cela comprend, par exemple, les officiers et les membres d'équipage de la flotte, les officiers des Services de communications et de trafic maritimes (SCTM), qui sont les yeux et les oreilles de la Garde côtière canadienne, et le personnel des centres de coordination des opérations de sauvetage.

Nous avons procédé à un examen des postes clés et des groupes à risque dans l'ensemble de la Garde côtière, et avons renforcé notre capacité à utiliser des données améliorées, l'analyse des données et la prévisibilité. L'identification des groupes à risque et des postes clés, combinée à une meilleure capacité d'analyse des données, favorisera l'élaboration de stratégies de recrutement et d'apprentissage ciblées pour soutenir le maintien en poste et la planification de la relève, l'amélioration

des processus associés à la planification de la formation, et l'adoption d'un processus d'admission annuelle plus éclairé au Collège de la Garde côtière canadienne (CGCC) pour le Programme de formation des officiers (PFO).

En 2021-2022, les groupes à risque et les postes clés proposés, ainsi que les données démographiques fournies à l'appui et les recommandations formulées pour régler les problèmes, seront présentés au Conseil de gestion de la Garde côtière aux fins d'approbation et d'inclusion ultérieure dans les stratégies de recrutement, de maintien en poste et de formation. Ces stratégies intégreront également les facteurs d'armement en équipage mis à jour ainsi que les exigences futures en matière d'armement en équipage de la flotte.

La nature opérationnelle de la Garde côtière fait en sorte que l'organisation dépend d'un certain nombre de compétences professionnelles hautement spécialisées, des officiers de navires aux employés de soutien certifiés. Pour compliquer encore davantage la nécessité de pourvoir des postes spécialisés, plusieurs domaines d'études liés à ces postes ont des bassins de main-d'œuvre qualifiée limités ou voient seulement un petit nombre d'étudiants diplômés chaque année. Cette situation pourrait entraîner des problèmes d'approvisionnement si la Garde côtière doit pourvoir un nombre important de postes vacants dans des domaines critiques. Par conséquent, le rapport sur les risques en matière de dotation est en cours de création afin de cibler les secteurs les plus à risque et de soutenir l'élaboration de stratégies d'atténuation potentielles et de solutions visant la planification des ressources humaines à plus long terme.

Compte tenu du grand nombre de fonctions et de postes existant au sein de la Garde côtière, une méthode a été instaurée pour regrouper les postes en fonction des aptitudes, des compétences et des certifications. Pour évaluer le risque de répercussions, les groupes ont été



liés à leur incidence sur les opérations (c.-à-d. cette incidence affecte-t-elle la capacité d'un navire à fonctionner?). Pour évaluer le risque de probabilité que surviennent des problèmes liés aux postes vacants, deux facteurs clés ont été examinés : le nombre potentiel de postes vacants (attrition régulière, départs à la retraite et postes vacants existants) et la difficulté de recruter.

Les récents taux d'attrition ont nécessité la promotion rapide de certains officiers subalternes de la flotte à des postes plus élevés. Une telle situation peut générer des problèmes puisque ces employés n'ont pas toujours les compétences administratives et générales requises pour assumer des postes de gestion et de leadership. Pour répondre à ce besoin, le Collège modernise la prestation des cours de commandement de la Garde côtière afin de pouvoir offrir la formation requise et appropriée à ces personnes et aux autres employés qui cherchent à parfaire leurs compétences.

Vous trouverez de plus amples renseignements sur ce pilier stratégique dans la Stratégie relative à la gestion du personnel de la Garde côtière canadienne à l'annexe B, qui comprend également un rapport d'étape sur la Stratégie. L'annexe C fournit des renseignements sur les données démographiques de la Garde côtière canadienne.

Objectif 1 : Recrutement

Compte tenu à la fois de l'attrition et de l'expansion de l'organisation, ainsi que de la nécessité de disposer d'une capacité de pointe en cas d'incidents majeurs, le recrutement est une priorité essentielle qui nécessite l'élaboration de stratégies et d'outils de recrutement nationaux.

Notre effectif spécialisé requiert un recrutement ciblé et l'organisation d'activités promotionnelles pour attirer au sein de l'organisation de nouvelles personnes possédant les bonnes compétences et des employés issus de diverses communautés. Consciente de la nécessité de disposer de nombreux ensembles de compétences spécialisées, la Garde côtière mène des activités de sensibilisation auprès des jeunes étudiants afin de s'assurer qu'ils connaissent les exigences en matière d'éducation nécessaires pour poursuivre diverses carrières au sein de la Garde côtière. Nous concevons également des programmes d'apprentissage internes qui complètent les stratégies de recrutement ciblées et travaillons avec divers collèges et universités pour attirer les diplômés et les étudiants du programme coopératif vers la Garde côtière.

Le Collège de la Garde côtière canadienne (CGCC) est le centre d'excellence de la formation maritime de la Garde côtière et le fondement de notre succès de longue date en matière d'opérations. Pour être en mesure d'attirer des candidats qui satisfont aux conditions d'admission nécessaires pour son programme, le Collège travaillera en partenariat avec plusieurs collèges, universités et organisations communautaires au pays en vue de promouvoir la GCC comme un choix de carrière intéressant.

Engagements :

- Mettre en place une stratégie de recrutement nationale qui comprend des plans visant à tirer parti de la technologie

et des médias sociaux, et qui répond aux objectifs en matière de diversité et d'inclusion.

- Mettre au point le rapport sur les groupes à risque et les postes clés ainsi que les données sur les tendances démographiques connexes, afin de les inclure dans les stratégies de recrutement, de maintien en poste et de formation ciblées.

Objectif 2 : Formation

En tant qu'organisme opérationnel, la Garde côtière canadienne est nécessairement un organisme de formation et d'apprentissage. La formation renforce la confiance et la réussite, sur le plan tant personnel qu'organisationnel. Elle est essentielle pour certains postes de premier échelon et pour de nombreux postes intermédiaires, tout comme l'obtention, le maintien et la conservation de certaines certifications. Les nombreux échelons de personnel de la Garde côtière, les postes uniques et les nécessités opérationnelles



exigent que l'organisme fournisse une formation technique, basée sur les compétences, une formation de gestion et de sécurité et une formation au travail d'équipe. Cette formation est continue et dispensée de plusieurs manières, incluant l'apprentissage formel, l'apprentissage par l'expérience, la formation assistée par ordinateur, etc. Il est essentiel, dans le cadre de la « gestion du cycle de vie de notre main-d'œuvre », d'accorder une attention continue aux produits de formation, aux méthodes utilisées et à l'assurance de la qualité.

Engagements :

- Établir une stratégie pour composer avec l'évolution des compétences associées à l'exploitation des nouveaux navires et les exigences de formation connexes.
- Mettre en œuvre un cadre national de gouvernance de l'apprentissage reflétant le rôle central que joue le Collège de la Garde côtière canadienne.
- Créer une bibliothèque de ressources de formation pour les employés afin d'accroître la sensibilisation aux engagements ministériels, y compris la santé mentale, la diversité et l'inclusion.



- Aider les employés à comprendre les compétences et les connaissances requises dans le cadre de leurs rôles actuels et de leurs aspirations professionnelles en utilisant des outils comme les programmes de formation en cours d'emploi, les programmes de perfectionnement en leadership et la formation spécialisée.
- Lancer une initiative de formation en leadership pour aider les employés à acquérir des compétences clés en leadership dès le début de leur carrière.



- Concevoir une plateforme de formation nationale intégrée pour tous les employés.
- Élaborer un concept des opérations pour un nouveau centre d'apprentissage par simulation.

Objectif 3 : Gestion de carrière

La Garde côtière valorise ses employés et cherche à les fidéliser en leur offrant une carrière enrichissante et stimulante, et la stratégie des ressources humaines s'efforce de trouver des moyens novateurs pour permettre aux employés de tous les niveaux de trouver le poste qui leur convient le mieux et d'atteindre un rendement et une satisfaction maximale dans leur emploi. Afin d'appuyer le processus continu de gestion de carrière et de perfectionnement professionnel, 41 dictionnaires de compétences couvrant chaque emploi de l'organisation ont été conçus pour permettre à tout employé, quel que soit son niveau, de savoir quelles sont les compétences requises dans le cadre de son emploi actuel et de visualiser les compétences associées à tous les autres emplois auxquels il peut aspirer. Lorsque l'outil sera lancé, au courant de l'année 2021-2022, les employés pourront mettre à jour leurs plans d'apprentissage en y ajoutant des renseignements précis sur leurs aspirations à court et à long terme au sein de la Garde côtière. Ces compétences seront également utilisées pour appuyer les outils de dotation, la planification de la relève et les activités de recrutement.



La Garde côtière a également créé une équipe de perfectionnement professionnel axée sur le soutien aux membres qui cherchent à progresser dans leur carrière, en mettant l'accent sur le perfectionnement en leadership ainsi que sur la gestion des talents et la planification de la relève en fonction d'un examen des groupes à risque et des postes clés au sein de l'organisation.

Engagements :

- Créer un outil de gestion de carrière en ligne fondé sur les compétences pour tous les membres du personnel navigant et les employés à terre.
- Organiser des événements d'apprentissage sur la gestion de carrière pour les employés.

Objectif 4 : Bien-être

La Garde côtière est une organisation axée sur les personnes, et c'est pourquoi la santé, la sécurité et le bien-être de ses membres constituent sa priorité absolue. Pour assurer la santé et le bien-être général du personnel, il faut notamment fournir la formation et le soutien nécessaires pour améliorer la résilience

personnelle des employés. La sécurité, le bon moral du personnel, le bien-être, l'aide aux employés, les ententes de conciliation travail-vie personnelle, les processus de retour au travail et les programmes de récompenses et de reconnaissance sont tous des éléments essentiels pour répondre aux besoins de nos employés, de nos équipes et, ultimement, de notre organisation. Autrement dit, l'état de préparation et le maintien en poste du personnel dépendent de la qualité du soutien offert aux employés, et la Direction du personnel, qui a été créée récemment, travaille avec les équipes chargées du bien-être dans chaque région pour veiller à ce que ces mesures soient renforcées et étendues.

Engagements :

- Élaborer une stratégie globale à l'égard du bien-être abordant notamment la question de l'avenir du télétravail.
- Fournir, à l'échelle nationale, un accès à des professionnels de la santé mentale et une formation pour faciliter la gestion du stress en cas d'incident critique (GSIC).



Deuxième pilier stratégique : Nos actifs

La Garde côtière canadienne possède et exploite la flotte civile du gouvernement fédéral. Situés partout au pays, ces actifs offrent ainsi une plateforme supportant une vaste gamme de programmes et de services maritimes, ainsi qu'une présence fédérale reconnue à l'échelle nationale et un symbole de service et de sécurité. D'un océan à l'autre, la

flotte de navires rouge et blanc arpente 243 000 km de côtes, les plus longues du monde, et une superficie de 5,3 millions de km² d'océans et d'eaux intérieures.

L'approche de la Garde côtière en matière de prestation efficace des services n'est nulle part plus évidente qu'à l'échelle de la flotte. La plupart de nos navires peuvent servir à de nombreuses tâches et tous sont dotés d'un équipage de marins professionnels, capables d'assurer une prestation de programmes en mer. Ainsi, par exemple, un navire et son équipage spécialisé peuvent être optimisés à tout moment pour soutenir une mission scientifique tout en déployant des bouées de navigation et en servant à la fois de navire secondaire de recherche et de sauvetage (SAR) et de symbole manifeste de la souveraineté canadienne.

Cette philosophie d'exploitation à missions multiples permet de réaliser d'importantes économies d'échelle et fournit à la Garde côtière une flotte diversifiée capable de naviguer dans toutes les zones maritimes du pays pendant la saison de navigation. L'exploitation en mode multitâche garantit également que la Garde côtière dispose d'une capacité de coordination 24 heures sur 24, pour l'affectation des ressources à la zone, au programme ou aux priorités.

Bien que la flotte soit sans aucun doute l'actif le plus reconnaissable de la Garde côtière canadienne, cette dernière utilise également une base d'actifs terrestres tangibles variés et complexes pour offrir des services à la population canadienne. La Garde côtière assure leur fonctionnement, leur entretien, leur réparation et leur éventuel renouvellement pour remplacer les systèmes vieillissants à la fin de leur vie utile. Pour ce faire, l'organisation doit détenir une expertise en gestion des actifs qui couvre un large éventail de fonctions allant de l'acquisition et de l'entretien à la prolongation de la durée de vie et au remplacement, jusqu'à l'élimination.

La Garde côtière doit protéger ses actifs afin de maintenir ses capacités opérationnelles, d'assurer l'exécution des programmes et la prestation des services qui lui sont confiés, et de répondre aux priorités actuelles et futures du gouvernement du Canada.

Alors que nous travaillons à la construction de nouveaux navires pour remplacer nos plus âgés, nous allons prendre des mesures pour prolonger la durée de vie de la flotte actuelle grâce à des solutions provisoires pendant qu'on s'assure que la flotte actuelle et la flotte de l'avenir disposent des infrastructures terrestres requises pour soutenir la prestation des services dans tout le Canada.

Le renouvellement de nos actifs exige la prise en compte de nombreux facteurs afin de garantir le respect des exigences, car les nouveaux équipements et les nouvelles technologies entraînent la nécessité ou la possibilité de développer de nouvelles compétences, de recruter de nouveaux talents et de miser sur l'innovation, y compris les technologies vertes. Nous devons collaborer étroitement avec les intervenants, évaluer les résultats des



examens des niveaux de service et des profils de préparation des programmes, et fixer des exigences souples et tournées vers l'avenir afin que les nouveaux actifs répondent aux exigences actuelles et futures des programmes et des opérations. Nous devons également profiter de l'occasion pour examiner comment nos actifs seront gérés, exploités et entretenus tout au long de leur cycle de vie.

Objectif 1 : Livrer la nouvelle flotte

Le renouvellement de la flotte vieillissante de la Garde côtière est une priorité du gouvernement canadien depuis plus d'une décennie et cette priorité permettra à la Garde côtière de disposer des actifs nécessaires pour offrir aux Canadiens les programmes et les services prévus dans son mandat. La flotte de grands navires de la Garde côtière affiche un âge moyen de 39 ans et doit être remplacée afin de répondre aux pressions opérationnelles croissantes et d'être en mesure d'accomplir les missions que la loi lui confie. Avec l'augmentation du commerce maritime et les effets déjà réels du changement climatique, la Garde côtière canadienne sera de plus en plus sollicitée. Une flotte de la Garde côtière renouvelée maintiendra la confiance des Canadiens – et aux secteurs économiques qui comptent sur ses services pour demeurer

concurrentiels. Pour nous assurer que nous disposons d'une flotte polyvalente capable de répondre aux demandes futures, nous fixons des exigences souples et orientées vers l'avenir fondées sur un principe clé visant à garantir que les navires peuvent accomplir un large éventail de missions, dans la mesure du possible.

À la suite des importants investissements réalisés par le gouvernement du Canada, la Garde côtière dispose maintenant de plans entièrement financés pour l'ensemble de la flotte de grands navires. Le travail est déjà bien entamé en ce qui a trait au renouvellement complet de la flotte et le financement annoncé en 2019 est consacré à l'acquisition d'un maximum de 16 navires polyvalents, de six brise-glace destinés aux programmes et de deux patrouilleurs arctiques et hauturiers. Ces mesures s'ajoutent à la concrétisation des projets de construction navale existants qui faisaient déjà partie de la Stratégie nationale de construction navale (SNCN).

Le Canada a également annoncé, le 6 mai 2021, qu'il irait de l'avant avec la construction de deux brise-glace polaires dans le cadre de la SNCN. Ces deux brise-glace auront une capacité supérieure à celle du plus grand brise-glace actuel du Canada, le NGCC *Louis S. St-Laurent*. Grâce à leurs capacités accrues, ces navires plus grands et plus puissants permettront à la Garde côtière de mener des opérations à longueur d'année dans l'Arctique canadien. Leur plus grande résistance leur permettra de fonctionner à des latitudes plus élevées pendant de plus longues périodes et permettra à la flotte de mieux soutenir les peuples autochtones et les habitants du Nord, de renforcer la souveraineté dans l'Arctique, de faire progresser la recherche scientifique dans l'Extrême-Arctique et de mieux répondre aux urgences maritimes. L'investissement du Canada dans les brise-glace polaires aura des répercussions durables sur l'industrie maritime canadienne, ses travailleurs et ses fournisseurs. Grâce à leur construction et

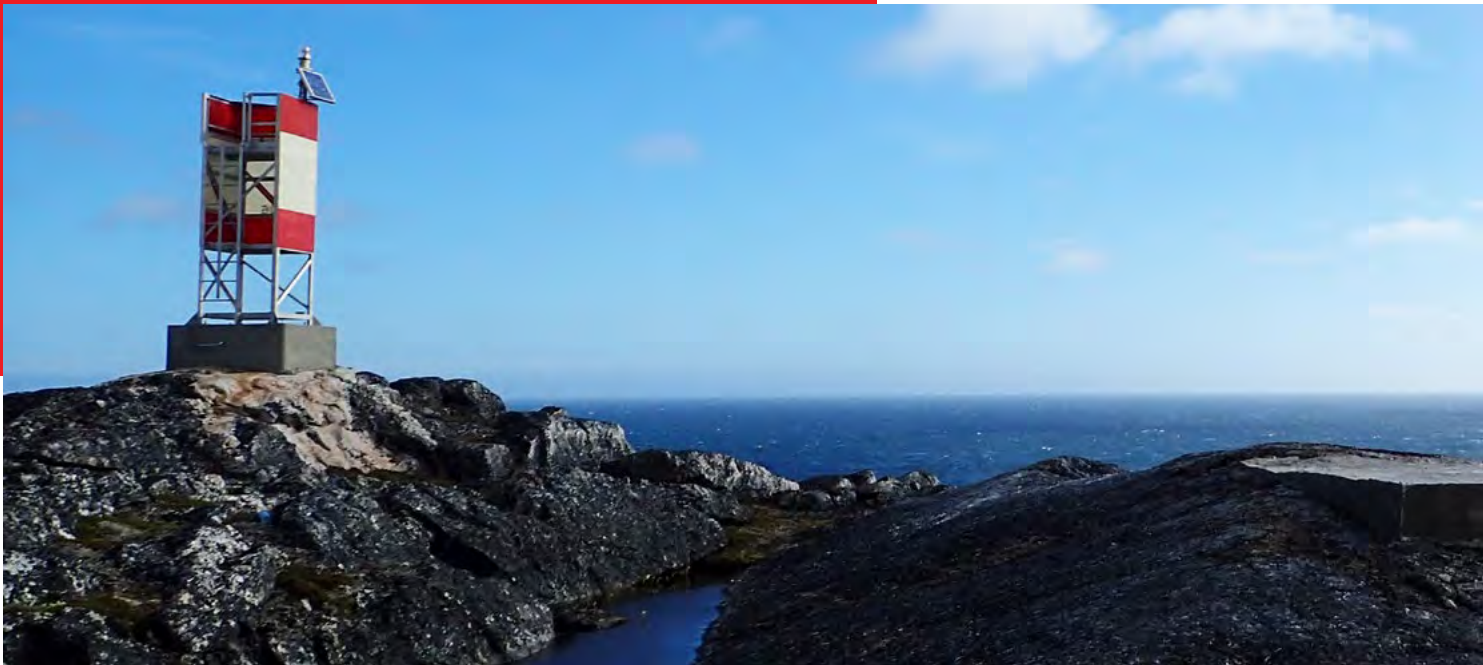


à leur mise en service, les brise-glace polaires contribueront à la croissance de l'économie bleue du Canada et créeront de nouveaux débouchés dans nos collectivités côtières.

À mesure qu'avance le programme de renouvellement de la flotte, la Garde côtière devra être prête à en assurer la gestion d'une année à l'autre. Le calendrier de renouvellement de la flotte, étalé sur plusieurs décennies, accroît la complexité du projet tout en offrant à la Garde côtière la possibilité d'ajuster les objectifs et les processus pour s'assurer que nous disposons des navires nécessaires pour effectuer notre travail dans les années futures, en construisant aujourd'hui une flotte pour l'avenir. L'objectif est de livrer sans interruption les nouveaux navires dans les délais prévus, tout en continuant à faire progresser les plans, la conception et l'ingénierie de la construction d'autres navires dans la filière de renouvellement.

Engagements :

- Continuer à fournir de nouveaux bateaux de recherche et sauvetage en vertu d'un contrat de location.
- Faire progresser la conception, l'ingénierie et la construction d'un navire semi-hauturier de recherche halieutique.
- Faire progresser la construction et préparer la livraison du navire hauturier de recherche halieutique et océanographique.



- Acheter les travaux d'ingénierie de construction et commencer la construction du patrouilleur hauturier et du patrouilleur de l'Arctique de la Garde côtière.
- Faire progresser la conception et l'ingénierie de la construction des navires polyvalents et des brise-glace destinée aux programmes.
- Faire progresser les plans relatifs à la nouvelle catégorie de navires semi-hauturiers polyvalents.
- Commencer l'ingénierie de conception pour les brise-glace polaires.
- Commencer l'ingénierie de construction et l'acquisition d'articles à long délai d'exécution pour préparer la construction des brise-glace polaires.

Objectif 2 : Exploitation et entretien de la nouvelle flotte

Si la construction d'un navire peut prendre plusieurs années, ce dernier restera en service pendant plusieurs décennies.

L'exploitation et l'entretien des navires font donc partie intégrante du renouvellement de la flotte, afin de garantir un rendement opérationnel tout au long du cycle de vie du navire. Au cours de la période de planification, nous continuerons à nous concentrer sur l'élaboration de stratégies visant à combler les lacunes actuelles et futures en matière d'exploitation et d'entretien de la nouvelle flotte, ainsi que sur l'évolution des compétences associées à son exploitation.

Une infrastructure terrestre appropriée est nécessaire pour soutenir l'efficacité de l'exploitation des navires de la Garde côtière et, à cette fin, le soutien de cette infrastructure est un élément important de la stratégie de renouvellement de la flotte. Par conséquent, nous sommes en train d'élaborer un programme de vérification de la disponibilité de l'infrastructure de la flotte afin d'établir les exigences de la Garde côtière en cette matière et d'évaluer la disponibilité des actifs actuels, pour déterminer comment ils répondront à nos exigences du moment et de l'avenir. De nombreux quais et infrastructures côtières actuelles sont classés comme critiques et



nécessitent une attention particulière avant de pouvoir être utilisés en toute sécurité par les navires de la Garde côtière. Le programme permettra de vérifier et de suivre l'état des actifs de l'infrastructure côtière ainsi que de clarifier les changements nécessaires pour répondre aux exigences futures.

Un groupe de travail conjoint du secteur des biens immobiliers du MPO et de la Garde côtière canadienne a été créé pour aborder les exigences de projets futurs conçus à l'égard des infrastructures terrestres. Compte tenu des responsabilités partagées entre les Biens immobiliers (gardien) et la Garde côtière (locataire), ce groupe de travail jouera un rôle essentiel dans la gestion du programme. La première phase de l'évaluation de l'infrastructure des quais visant à soutenir toute une gamme de missions de la Garde côtière est actuellement en cours.

Engagements :

- Entreprendre le renouvellement de la flotte en respectant le principe clé de la modularité des missions.

- Commencer les opérations sur le NGCC *John Cabot* en vue de la prochaine saison des activités scientifiques en mer.
- Mettre à jour le plan d'entretien pluriannuel de la Garde côtière afin de combler toute lacune liée à l'entretien de la flotte.

Objectif 3 : Prolongation de la durée de vie des navires

Les navires de la Garde côtière plus âgés coûtent de plus en plus cher à entretenir et sont plus susceptibles d'être mis hors service en raison de réparations imprévues, ce qui accroît la pression exercée sur la flotte existante. Pour lutter contre ce risque opérationnel croissant, la Garde côtière met en œuvre des mesures provisoires, comme la réalisation de travaux de prolongation de la durée de vie des navires (PVN) et l'acquisition de navires d'occasion pour maintenir les capacités opérationnelles pendant que les travaux de PVN sont effectués afin de garantir que la flotte existante demeure opérationnelle jusqu'à l'acquisition de la nouvelle flotte.

En 2019, le gouvernement du Canada a approuvé un financement de plus de 2 milliards de dollars pour le Programme de prolongement de la vie des navires (PVN 2020), de sorte que plus de 70 navires puissent demeurer opérationnels pendant encore 20 ans. Les responsables du programme PVN 2020 travaillent en étroite collaboration avec le personnel de la flotte pour établir l'échéancier du projet PVN et s'assurer d'éviter que des travaux prévus causent une interruption des programmes et des services d'exploitation. D'autres ensembles de travaux requis non liés au programme PVN sont intégrés dans les périodes de travail consacrées à ce dernier afin de réduire davantage le temps pendant lequel les navires sont hors service.

Au cours du présent cycle du plan d'affaires, on continuera, dans le cadre de ce programme, d'entamer de nouveaux projets utilisant les ressources existantes afin de respecter l'échéancier des efforts de prolongement de la vie des navires.

Engagements :

- Procéder à l'acquisition d'un brise-glace léger pour assurer la continuité des services.
- Terminer la conversion du brise-glace léger une fois acquis.
- Terminer la conversion du NGCC *Vincent Massey*.
- Poursuivre la mise en œuvre du programme de PVN exhaustif afin d'accroître la fiabilité et la disponibilité des navires de la Garde côtière. Les travaux prévus comprennent ce qui suit :

- Terminer le PVN du NGCC *Kopit Hopson 1752*.
- Terminer le PVN combiné du NGCC *Cape Roger* et du NGCC *Cygnus*.
- Terminer le PVN du NGCC *George R. Pearkes*.
- Terminer le PVN du NGCC *Amundsen* (phase 1)
- Terminer le PVN du NGCC *Amundsen* (phase 2)
- Terminer le PVN du NGCC *Sir Wilfred Grenfell*
- Terminer le PVN du NGCC *Griffon*
- Terminer le PVN du NGCC *Sir Wilfrid Laurier*
- Terminer le PVN du NGCC *Louis S. St-Laurent* (phase 1)
- Terminer le PVN du NGCC *Louis S. St-Laurent* (phase 2)



- Terminer le PVN du NGCC *Louis S. St-Laurent* (phase 3)
- Terminer le PVN du NGCC *Louis S. St-Laurent* (phase 4)
- Terminer le PVN des bateaux de 47 pieds

Objectif 4 : Actifs terrestres

Les actifs terrestres de la Garde côtière, outre ceux qui sont rattachés à la flotte, sont peut-être moins visibles pour le public, mais ne sont pas moins importants dans la réalisation de la devise « Sécurité d'abord, service constant » de la Garde côtière canadienne. Ces actifs comprennent les aides à la navigation fixes et flottantes, les aides visuelles et sonores, les radars, la radio et les réseaux terrestres du système d'identification automatique (SIA), qui sont fournis par l'intermédiaire de plus de 300 installations éloignées. À cela s'ajoutent les stations de recherche et de sauvetage primaires et les actifs matériels d'intervention



environnementale qui sont utilisés pour le confinement, la collecte et le stockage des déversements.

Engagements :

- Déterminer quels sont les besoins en infrastructures côtières pour soutenir le concept de modularité des navires de la future flotte.
- Mettre à jour les protocoles et les procédures de la Garde côtière en ce qui a trait aux actifs et aux inventaires afin de garantir l'intégrité des renseignements dans les systèmes de gestion des actifs.
- Mettre en œuvre les protocoles et les procédures de la Garde côtière en ce qui a trait aux actifs et aux inventaires.
- Terminer la mise en œuvre des stations de recherche et de sauvetage en vertu du Plan de protection des océans (PPO).
- Évaluer l'état des installations côtières de la Garde côtière qui sont nécessaires au soutien de la future flotte.
- Terminer les achats d'équipement d'intervention environnementale en vertu du PPO.
- Achever le projet des radars et le projet OpNet du PPO.
- Lancer la mise en œuvre complète du programme de gestion du cycle de vie des actifs d'intervention environnementale.
- Terminer la fabrication des bouées quatre saisons (52 bouées) dans le secteur du Saint-Laurent.
- Renouveler l'infrastructure informatique du Collège de la GCC afin d'en faire profiter les étudiants, d'augmenter la bande passante et d'offrir de la formation à distance par Internet.
- Ajouter de nouvelles données prévisionnelles et opérationnelles sur les conditions océaniques d'Environnement et Changement climatique Canada au Programme canadien de recherche et sauvetage (CANSARP) de la Garde côtière afin d'améliorer les données prévisionnelles sur les courants de surface.





mandats multiples, la Garde côtière est en mesure de tirer parti d'un personnel, d'une flotte et d'actifs terrestres qui participent à la réalisation de programmes ayant pour but d'apporter une contribution précieuse aux autres ministères et aux initiatives nouvelles et émergentes du gouvernement du Canada. Nous restons déterminés à mettre en œuvre le Plan de protection des océans, à soutenir les stratégies d'économie bleue et d'écologisation du gouvernement, à aider nos partenaires issus de différents domaines (science, environnement, application de la loi et sécurité) et à maintenir nos alliances avec les administrations provinciales, territoriales et municipales, ainsi qu'avec les partenaires, communautés et gouvernements autochtones.

Pilier stratégique 3 : Nos services

En tant qu'organisme d'exploitation maritime du gouvernement canadien, la Garde côtière offre aux Canadiens et à ceux qui naviguent dans nos eaux une vaste gamme de services maritimes autorisés qui visent à sauver des vies, à améliorer la sécurité maritime, à soutenir le commerce maritime et à protéger l'environnement marin.

En tant qu'organisme de portée horizontale, accomplissant de nombreuses tâches et doté de

L'économie bleue consiste à exploiter le potentiel de nos océans, de nos mers, de nos lacs et de nos rivières – ressources que le Canada a le privilège de posséder en abondance – pour améliorer la vie de tous. Pendant que le gouvernement fédéral collabore avec de précieux partenaires et parties prenantes à l'élaboration d'une stratégie d'économie bleue exhaustive pour le Canada, la Garde côtière élaborera une stratégie visant à faire progresser la modernisation des programmes de navigation maritime et services de sécurité, y compris en prenant des

initiatives en matière de navigation électronique ou numérique et en guidant le financement destiné aux aides à la navigation et aux services de communication et de trafic maritimes.

Dans la version révisée de la stratégie d'écologisation du gouvernement canadien, celui-ci s'est engagé à réduire à zéro les émissions de gaz à effet de serre provenant de ses activités d'ici 2050. Il devra ainsi prendre des mesures pour réduire les émissions de ses bâtiments, de son parc de véhicules ordinaires, de ses activités de sûreté et de sécurité nationales et de ses activités d'approvisionnement et veiller à ce que ses activités et ses actifs résistent bien aux changements climatiques. Pour la première fois, la nouvelle stratégie englobe la flotte de la sûreté et de la sécurité nationale, faisant ainsi en sorte que la Garde côtière doive assumer un rôle direct.

La création de la région de l'Arctique de la Garde côtière illustre notre engagement à faire progresser la réconciliation et à travailler en collaboration avec les gouvernements et les organisations des Inuits, des Premières Nations et des Métis dans le Nord. Nous travaillons en collaboration dans le but de cerner l'avenir des services de la Garde côtière dans l'Arctique canadien, alors que nous continuons à observer d'importants changements dans l'environnement marin en raison des changements climatiques, de l'augmentation connexe du trafic maritime et de l'intérêt international, ainsi que de la prolongation de la saison de navigation dans l'Arctique.



La demande pour nos services continue de croître et nous sommes toujours conscients de la nécessité d'écouter nos divers intervenants et d'évaluer comment nous répondons aux exigences et aux attentes changeantes dans le contexte des programmes et des services qui nous sont confiés, y compris la fourniture de navires et d'hélicoptères à l'appui du mandat d'autres ministères fédéraux. Pour ce faire, nous devons explorer de nouvelles façons de mener nos activités grâce à des innovations technologiques comme la navigation électronique et la numérisation, et renforcer les partenariats établis à l'égard de la prestation de programmes et de services.

Objectif 1 : Concrétiser l'apport de la Garde côtière au Plan de protection des océans

Dans le cadre du Plan de protection des océans (PPO), la Garde côtière canadienne a reçu des fonds pour promouvoir un plan axé sur quatre grandes priorités :

- Créer un système de sécurité maritime de classe mondiale qui accroît le transport maritime responsable et protège les eaux canadiennes, notamment des mesures préventives et des interventions.
- Prendre des mesures visant à régler le problème des navires abandonnés et des épaves.
- Renforcer nos partenariats et mettre en œuvre des pratiques de gestion conjointe avec les communautés autochtones, y compris pour le développement de la capacité locale d'intervention en cas d'urgence.
- Investir dans la recherche et les méthodes de nettoyage des déversements d'hydrocarbures afin de veiller à ce que les décisions prises en situation d'urgence soient fondées sur des données probantes.

Au cours du présent cycle de planification des activités, nous continuerons à contribuer au PPO, notamment en renforçant les centres des services de communication et de trafic maritimes du Canada grâce à l'amélioration de la capacité des radars à surveiller le trafic maritime, ce qui assurera une connaissance plus complète et plus précise de la situation maritime et contribuera à renforcer le système de sécurité maritime.

Pour améliorer la prévention des incidents de pollution marine et nos interventions en cette matière, nous continuerons également de mettre en œuvre des mesures d'intervention de rechange (MIR) en collaboration avec nos principaux partenaires fédéraux. Cette initiative – qui vise à élargir la boîte à outils d'intervention de la Garde côtière – autoriserait l'utilisation de MIR particulières au Canada dans certains types d'incidents de pollution, lorsqu'un avantage environnemental net est probable. Le processus de modification de la loi est entamé, de même que l'élaboration d'un cadre qui sous-tendra le soutien scientifique à une prise de décision fondée sur des données probantes, relativement à l'utilisation appropriée des MIR. L'équipe interministérielle responsable de ces mesures s'efforce de lancer un nouveau cycle de consultation publique pour cette initiative, afin d'informer le public des progrès scientifiques réalisés dans le domaine des MIR et de répondre aux questions de la population sur leur utilisation appropriée au Canada.

L'initiative visant les substances nocives et dangereuses est fortement pertinente du point de vue de l'exploitation et exerce des effets importants sur la Garde côtière. En collaboration avec nos partenaires fédéraux, nous continuerons à travailler au renforcement du système de sécurité maritime du Canada en établissant un cadre national comportant des éléments de programmation clés pour améliorer notre état de préparation et nos interventions en cas de déversement de substances nocives ou dangereuses provenant de navires ou



d'autres sources non déterminées. En parallèle, nous commencerons à offrir une formation aux premiers intervenants sur les rejets de substances nocives et dangereuses pour la santé et la sécurité.

Nous cherchons également à soutenir une participation accrue des nations et des communautés côtières de tout le pays au régime d'intervention en mer par l'élaboration et la mise en œuvre d'un Portail de communication pour l'intervention intégrée en cas d'incident (PCIIC) afin d'améliorer la collaboration pendant les urgences, les événements et les exercices en mer, et de fournir une plateforme pour l'utilisation normalisée du Système de commandement d'intervention (SCI). Alors que la Garde côtière continue le processus de planification de l'intervention régionale élaboré par le biais du PPO, le PCIIC est destiné à devenir le principal outil de communication qui reliera la Garde côtière à ses partenaires autochtones et communautaires, ainsi qu'aux autres entités responsables, à toutes les étapes de l'incident maritime. La Garde côtière échangera avec les organismes d'intervention régionaux pour déterminer les possibilités qui existent de soutenir l'interopérabilité avec les systèmes qui pourraient être en place et consulter les partenaires autochtones sur les conditions à remplir.



De nombreux projets relevant du PPO se veulent un moyen de compléter, d'améliorer ou d'étendre les services et les fonctions qui existent, tandis que d'autres ont été créés à titre de pilotes et de prototypes. L'un des principaux objectifs de ce cycle de planification des activités est de déterminer les étapes à suivre en évaluant les résultats des projets, y compris la transformation de certains projets en programmes permanents « en service ».

Engagements :

- Collaborer avec les partenaires à la mise en œuvre du Plan de protection des océans et des initiatives et investissements visant la stimulation de l'économie.
- Présenter un rapport d'activité annuel à la fin de l'exercice financier.

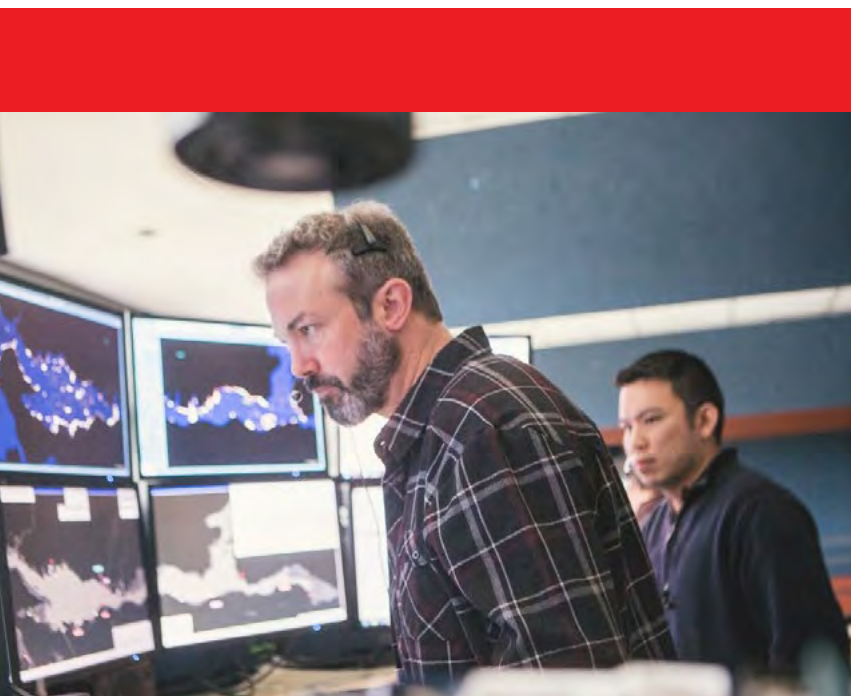
Objectif 2 : Grands projets de ressources

La *Loi sur l'évaluation d'impact* et la *Loi sur la Régie canadienne de l'énergie* ont établi de meilleures règles pour les grands projets de ressources visant à protéger l'environnement et les communautés, à faire progresser la réconciliation avec les peuples autochtones et à faire en sorte que les projets durables puissent aller de l'avant. Grâce à cette gouvernance fédérale renforcée,

la Garde côtière a désormais un rôle important à jouer dans l'évaluation des grands projets de ressources lorsqu'ils comportent une composante de transport maritime.

Nous surveillons ou soutenons actuellement l'évaluation des répercussions et des processus connexes pour un certain nombre de grands projets de ressources et d'infrastructures connexes proposés qui sont répartis dans chacune des quatre régions de l'organisation, comme le projet Laurentia, le projet de jetée maritime sur l'île Tilbury et le projet du Terminal 2 à Roberts Bank (RBT2). Nous continuons à mettre en œuvre et à soutenir la coordination et la gouvernance fédérales du projet d'agrandissement du réseau de Trans Mountain (TMX), qui demeure une priorité du gouvernement fédéral.

L'une des initiatives phares du projet TMX est la mesure d'adaptation pour l'élaboration conjointe de l'intervention communautaire, qui vise à répondre aux préoccupations des groupes autochtones concernant les risques pour les activités maritimes, l'environnement et les sites sacrés et d'importance culturelle susceptibles de se poser sur leurs territoires traditionnels en raison de l'augmentation du trafic de navires-citernes qu'entraînera le projet. Dans le cadre de cette initiative, la Garde côtière canadienne



définit les données, les outils et les services à même d'améliorer la mise en commun des renseignements avec les groupes autochtones côtiers et les partenaires d'intervention, et de renforcer les capacités de préparation, d'intervention, ainsi que la sécurité des groupes autochtones côtiers admissibles.

Au cours des prochaines années, la Garde côtière continuera à participer activement à un certain nombre de processus d'évaluation d'impact et d'évaluation environnementale concernant la navigation maritime associée aux projets proposés ou à des effets environnementaux potentiels. Ces travaux impliquent toute une série de tâches, comme l'évaluation des informations demandées aux promoteurs au sujet des répercussions des projets et des mesures d'atténuation proposées, la transmission de connaissances spécialisées et l'examen des répercussions sur les programmes et les niveaux de service de la Garde côtière, la contribution aux interventions déployées à l'échelle du gouvernement, la promotion des processus de consultation des Autochtones, et la formulation de réponses réfléchies en temps utile pour atténuer les répercussions des projets et remédier aux répercussions sur les droits des Autochtones.

Engagement :

- Élaborer une stratégie de renouvellement du projet TMX tout en contribuant à une approche pangouvernementale dirigée par RNCan en vue de le renouveler, et continuer à coordonner la mise en œuvre du projet.

Objectif 3 : Révision des niveaux de service

La Garde côtière canadienne est déterminée à offrir à ses nombreux clients les meilleurs services possible dans la limite des ressources dont elle dispose.

Les niveaux de service établis sont une pierre angulaire de la prestation de services de la Garde côtière et permettent à ses clients de comprendre clairement les services auxquels ils peuvent s'attendre. Les niveaux de services contribuent à ce que les services soient fournis de manière cohérente, intégrée, prévisible, mesurable et équitable à l'échelle nationale, dans le temps et dans des conditions normales d'exploitation.

Une initiative pluriannuelle est en cours pour mettre à jour les niveaux de service des programmes de déglacage, d'aides à



la navigation (PAN), de gestion des voies navigables, des Services de communication et de trafic maritimes (SCTM), de recherche et de sauvetage et d'intervention environnementale (IE). Ces examens nous permettront de mettre à jour le niveau de service de chaque programme de manière à mieux prendre en compte l'évolution des technologies et des pratiques de navigation maritime et comprendre les besoins actuels des utilisateurs/clients. Le processus d'examen se déroulera dans le cadre d'engagements mandatés à l'échelle internationale et nationale et verra la participation d'intervenants internes et externes, y compris le MPO et d'autres ministères et organismes fédéraux qui collaborent avec la Garde côtière, les partenaires de service de la Garde côtière américaine, l'industrie, les partenaires autochtones et le grand public.

Les niveaux de service ont fait l'objet d'un examen interne de la part des experts de programmes de la Garde côtière. L'étape suivante mettra l'accent sur la phase de consultation externe de l'examen, qui comprend l'utilisation d'un outil d'enquête en ligne nouvellement créé pour recueillir les commentaires des utilisateurs des services et du public. La Garde côtière est à la recherche

d'idées et de propositions concernant les moyens d'améliorer la prestation des services tout en équilibrant les besoins et les attentes des utilisateurs des services dans la limite des ressources disponibles.

Engagement :

- Faire progresser l'examen des niveaux de service pour les programmes de la Garde côtière, y compris le programme de déglacage, de recherche et de sauvetage et d'intervention environnementale, le programme des Services de communication et de trafic maritimes (SCTM), le programme des aides à la navigation et le programme de gestion des voies navigables. Les mesures suivantes seront prises :
- Lancement du sondage en ligne.
- Synthèse des commentaires reçus.
- Consultation des intervenants internes et externes au sujet des changements proposés.
- Publication des nouveaux niveaux de service.

Objectif 4 : État de préparation des programmes

Pour réussir à atteindre les niveaux de service établis, il est essentiel de maximiser l'état de préparation des programmes de la Garde côtière, qui est la capacité organisationnelle à satisfaire la demande en matière de programmes et de services. Dans le cadre de l'examen qu'elle effectue sur les niveaux de service, la Garde côtière entreprend une évaluation de l'état de préparation pour déterminer les écarts potentiels entre, d'une part, les exigences actuelles et prévues des missions futures et, d'autre part, les ressources, les pouvoirs, la capacité et les moyens actuels, et pour établir un profil de préparation. Cette évaluation portera sur les personnes, les actifs et la gouvernance.

- Avoir des personnes en bon état de préparation signifie avoir les bonnes personnes, dotées de compétences et d'expérience adéquates, au bon endroit, au bon moment. Cela constitue un élément clé du pilier Personnes.
- Des actifs en bon état de préparation permettent de bien mener les opérations visées de manière durable. Il s'agit d'un élément clé des piliers Actifs et Services.
- Outre les personnes et les actifs, de nombreux facteurs intangibles contribuent à l'état de préparation. Ces facteurs régissent à la fois les relations entre les autres éléments et la manière dont ils servent à préparer les programmes. Le renforcement des politiques, des processus, procédures et autres mécanismes de gouvernance à l'échelle nationale pour soutenir efficacement la préparation des programmes est un élément clé de notre pilier de gouvernance.

Engagements :

- Élaborer un profil de préparation pour chaque programme d'intervention (IE, R et S et NP) en mettant l'accent sur une évaluation des trois principales composantes de la préparation (personnes, actifs et capacité par rapport à la demande) afin de cerner les écarts entre les besoins actuels et les exigences prévues des missions futures.
- Élaborer un profil de préparation pour tous les programmes de navigation maritime.

Objectif 5 : Modernisation du programme de navigation maritime et des services de sécurité

En appui à notre objectif en matière de préparation des programmes, la Garde côtière élaborera une stratégie de modernisation des programmes de navigation maritime et des services de sécurité. Suivant la tendance

internationale à numériser les outils et les services de navigation maritime, la Garde côtière transformera ses mécanismes de service pour fournir aux navigateurs des données opportunes et normalisées sur, notamment, la sécurité, l'environnement, les conditions météorologiques, la glace, le trafic maritime, la profondeur des chenaux, les limites de vitesse et les zones marines protégées.

La stratégie de modernisation cherchera la manière de mieux exécuter les programmes de navigation de base de la Garde côtière – PAN, gestion des voies navigables, déglacage, SCTM et navigation électronique – notamment en tirant parti des nouvelles technologies, en utilisant davantage de données provenant de capteurs et en améliorant notre capacité à recueillir les données, à les traiter, les synthétiser, les analyser et les échanger facilement avec nos partenaires de manière intégrée et rationalisée. Il faudra pour cela intégrer les programmes, les systèmes et les outils existants de manière à fournir des services harmonieux, efficaces et en temps réel aux clients maritimes et aux partenaires fédéraux, provinciaux, territoriaux et autochtones.

Une partie de cette initiative visera à améliorer la sensibilisation au domaine maritime (SDM), de sorte qu'on soit équipés pour continuer à mener des activités de surveillance, de détection et d'identification, et à intervenir en cas d'incident dans les eaux canadiennes et à l'étranger, et pour répondre aux exigences du milieu de la sécurité et de l'application de la loi en matière de sensibilisation au domaine maritime.

L'initiative de modernisation comprend quatre éléments qui permettent de l'étendre, de la planifier et de la mettre en œuvre de manière efficace :

1. Établir des exigences techniques et des solutions innovantes.
2. Faire appel aux employés de la Garde côtière et les mobiliser dans l'élaboration, la conception et la mise en œuvre de cette initiative.

3. Créer et maintenir des collaborations solides et concrètes qui assurent l'accès à des outils, des données et des systèmes robustes.
4. Créer un cadre législatif et réglementaire qui permet la numérisation des services.

La numérisation des services de la Garde côtière et des partenaires fédéraux facilitera l'accès à l'information sur la navigation maritime à ceux qui en ont besoin pour la sécurité et la navigation maritimes, la protection de l'environnement et des mammifères marins, le renforcement de la sensibilisation au domaine maritime et le soutien aux économies locales, régionales et nationale.

Une feuille de route a été créée afin de tracer la voie à suivre pour tous les sous-projets liés à la navigation électronique, dont un certain nombre, comme le portail de navigation électronique qui est désormais pleinement opérationnel, ont déjà produit des résultats. Le Système d'information sur les voies navigables et les messages propres aux applications du Système d'identification automatique sont également en service, et des améliorations sont prévues et nécessaires pour atteindre une capacité opérationnelle totale. Le Système collaboratif de gestion des voyages est financé et sa livraison est prévue pour le printemps 2023. D'autres initiatives inscrites sur la feuille de route sont en cours de conception, de planification ou de mise en œuvre.

La Garde côtière s'efforce également de mettre à jour son Système d'information de positionnement des aides (SIPA), qui a été mis en œuvre il y a 30 ans et qui permet le suivi et la gestion de l'information relative à plus de 17 000 aides à la navigation, aux exigences de conception, à la méthode de conception et d'examen, et à la publication du livre des feux, des bouées et des signaux de brume et des avis aux navigateurs. Le logiciel et l'interface du système ont été modifiés au fil des ans afin de rester fonctionnels, mais ils ne sont plus compatibles avec les technologies et les environnements actuels. Le nouveau



système devra être fondé sur des spécifications de systèmes liées aux aides à la navigation ainsi que sur une architecture et une conception qui permettront l'échange d'information avec d'autres secteurs, respecter les exigences de l'Organisation hydrographique internationale (OHI) et satisfaire aux exigences relatives à la navigation internationale dans les eaux canadiennes.

Des progrès considérables ont été réalisés à ce jour, les prochaines étapes étant de poursuivre les efforts nécessaires pour mettre au point les exigences opérationnelles et d'établir avec d'autres secteurs une solution dont la conception respecte les normes de l'OHI, du Service hydrographique du Canada (SHC) et de la navigation électronique dans une perspective holistique des programmes de navigation maritime.

Engagements :

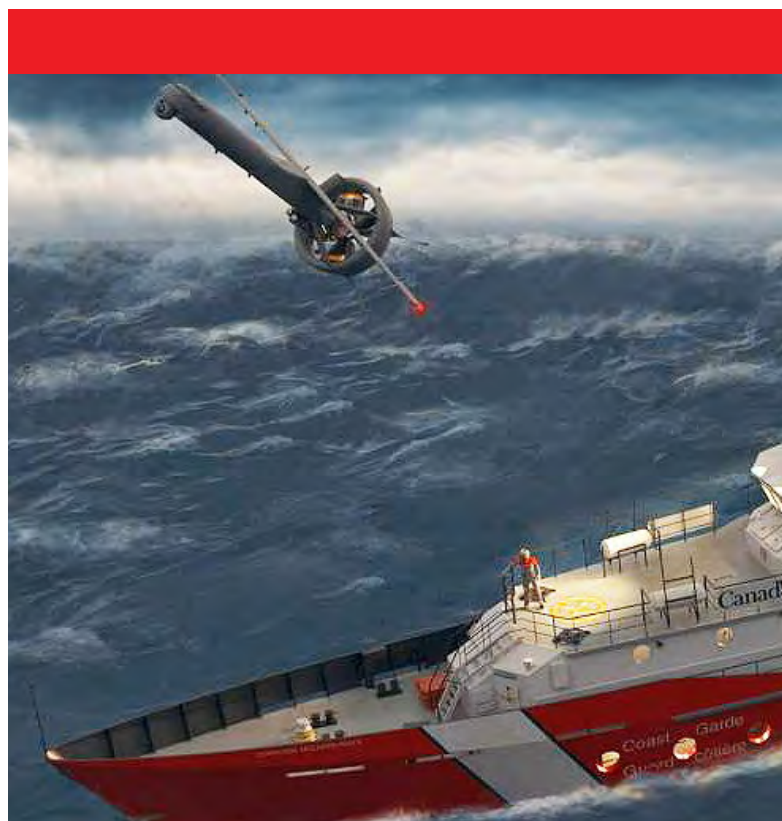
- Élaborer une stratégie pour faire progresser la modernisation des programmes de navigation maritime et des systèmes de sécurité, y compris les initiatives liées à la navigation électronique et aux voies navigables numériques, et orienter les investissements vers les aides à la navigation et les SCTM.

- Terminer l'analyse des besoins et la conception préliminaire pour le renouvellement du SIPA.

Objectif 6 : Favoriser l'innovation

Il est essentiel de veiller à ce que la Garde côtière puisse s'adapter à l'évolution du paysage opérationnel, satisfaire les exigences opérationnelles futures et assurer la continuité du service. La Garde côtière met en place une approche ambitieuse d'innovation et d'expérimentation qui accélérera l'adoption de progrès technologiques efficaces au sein de l'organisation, conçue pour répondre aux capacités et aux besoins futurs. L'objectif est de soutenir les aspirations et les objectifs de développement durable et de modernisation à long terme de la Garde côtière et d'assurer des investissements ciblés vers des technologies, des systèmes et des processus éprouvés, ce qui se traduit par une optimisation des ressources pour la population canadienne. L'accent est mis sur la création de données et de renseignements qui soutiennent la prise de décision, qui orientent la planification stratégique et qui facilitent la collaboration et la coordination des efforts d'innovation dans l'ensemble de la Garde côtière et du gouvernement, en investissant dans des essais et des expérimentations à petite échelle qui montrent où on peut investir plus largement en toute confiance.

Le fait de miser sur l'innovation pour la prestation de nos programmes et de nos services, lorsqu'il sera logique de le faire, nous permettra d'accroître notre souplesse et notre capacité et de fournir des services plus efficaces aux Canadiens à court et à long terme. Nous intensifions nos efforts pour favoriser l'innovation qui apporte des solutions pratiques à toute une gamme d'exigences opérationnelles connues ou émergentes, afin d'améliorer la prestation de services, la fiabilité, l'efficacité et la réduction des émissions.



La Garde côtière est déterminée à réduire les émissions et les effets environnementaux dans les domaines suivants : achat de carburant (y compris les carburants à faible teneur en carbone), acquisitions de la flotte (y compris les plateformes à haut rendement énergétique), efficacité opérationnelle, recherche et innovation dans la carboneutralité. L'objectif primordial qui sous-tend ces considérations environnementales est l'objectif de carboneutralité du Canada d'ici 2050. La Garde côtière travaillera durement à contribuer à cet objectif.

Notre contribution prendra diverses formes. Elle se traduira notamment par une variété de projets novateurs, de groupes de recherche et de groupes de travail et une évaluation des sources d'alimentation de rechange, ce qui pourrait contribuer à la mise en œuvre de plusieurs initiatives clés du gouvernement du Canada, notamment l'Accord de Paris des Nations Unies, la Stratégie fédérale de développement durable et la Stratégie pour un gouvernement vert. Une étude sur les répercussions opérationnelles du gaz naturel liquéfié (GNL) a été réalisée et est maintenant en cours d'examen. Une étude



approfondie sur les carburants à faible taux d'émission est en cours de planification.

La mise en place de la technologie relative aux véhicules autonomes (dans l'air, en surface et sous l'eau) est une progression opérationnelle logique pour la Garde côtière en raison de la capacité qu'offre cette technologie d'effectuer des missions de longue durée dans des conditions environnementales difficiles. Son usage accroît la sécurité du personnel, réduit notre empreinte carbone et permet d'effectuer des missions dans des conditions autrement désarmantes. La Garde côtière a plusieurs projets de véhicules autonomes en cours, y compris des opérations près des côtes et en mer qui soutiennent les opérations de recherche et de sauvetage, de conservation et de protection, de sécurité maritime et de déglacage. Dans chaque cas, la coordination avec les organismes de réglementation est en cours afin de garantir l'achèvement de la mission et de mieux informer les organismes de réglementation sur les exigences de la Garde côtière. Cette année, des essais relatifs à un système de surveillance par drone multicapteurs, rapidement déployable,

à décollage et atterrissage verticaux seront effectués sur certains navires de la Garde côtière canadienne dans des zones de surveillance couvertes dans le cadre des missions de recherche et de sauvetage et des missions de suivi des icebergs.

Engagements

- Établir un plan pour assurer la contribution de la Garde côtière aux objectifs définis dans la Stratégie pour un gouvernement vert. Les activités suivantes seront entreprises :
 - Soutenir l'élaboration d'un plan de décarbonisation.
 - Favoriser la collaboration dans le cadre des projets du Fonds pour un gouvernement vert.
- Continuer à participer à des activités externes dans un large éventail de domaines afin d'appuyer le développement durable à long terme et les possibilités d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques.
- Continuer à renforcer la capacité d'expérimentation interne, incluant :
 - Améliorer la surveillance et la responsabilisation du programme d'innovation de la Garde côtière en établissant un horizon de planification de trois ans pour définir, approuver et séquencer les initiatives d'innovation appuyées par des plans de travail et des rapports détaillés.
 - Réaliser une étude sur l'état de préparation de l'intelligence artificielle (IA) à laquelle participeront plusieurs secteurs de la Garde côtière, afin de définir l'état actuel de la capacité de la Garde côtière à intégrer des technologies d'IA et d'apprentissage automatique au cours de la prochaine décennie.



gestion conçus pour atteindre les objectifs de rendement tout en tenant compte des intérêts des parties prenantes. La Garde côtière estime que la bonne gouvernance est participative, axée sur le consensus, responsable, transparente, réactive, efficace, efficiente, équitable et inclusive.

Les changements organisationnels annoncés pour l'Administration centrale en 2019, tout comme la création de la région de l'Arctique, ont fait de la Garde côtière une institution nationale plus unifiée et plus forte. Au cours du présent cycle de planification des activités, nous continuerons à renforcer les politiques, les processus, les procédures et les systèmes nationaux afin d'améliorer la prise de décision, la préparation, l'exécution et la responsabilisation, et de permettre à l'Administration centrale et aux quatre régions de l'organisation de fonctionner de manière harmonieuse et sans heurts au sein d'une seule et même Garde côtière unifiée.

Les intérêts des intervenants sont au centre de notre processus décisionnel, et le renforcement de l'engagement des intervenants, tant à l'interne qu'à l'externe, continuera d'être une priorité dans le cadre de toutes nos activités de gouvernance.

Quatrième pilier stratégique : Notre gouvernance

La norme internationale sur la responsabilité sociétale, ISO 26000, définit la gouvernance organisationnelle comme étant « un système au moyen duquel une organisation prend et applique des décisions dans le but d'atteindre ses objectifs ». Les systèmes de gouvernance comprennent les processus de

Objectif 1 : Renforcer les politiques, processus, procédures et systèmes nationaux

La Garde côtière est un organisme d'intervention. Pour cette raison, notre flotte et notre personnel régional de première ligne doivent souvent prendre des mesures immédiates sur le terrain. Le fait de disposer de politiques, de normes, de méthodes, de procédures et de systèmes cohérents à l'échelle nationale permet de simplifier le processus décisionnel, d'améliorer l'efficacité de la prestation des programmes et des services dans l'ensemble du pays et d'établir un cadre qui favorise une planification stratégique axée sur l'avenir. Cette cohérence nationale facilite le renforcement des capacités de planification interne, ce qui nous permet de demeurer en bonne position pour la mise en œuvre actuelle et future des activités de planification.

Conformément à la Politique sur les résultats du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada, la Garde côtière a instauré une structure de gouvernance visant à promouvoir un processus décisionnel axé sur les résultats et une définition claire des responsabilités. Des comités et des sous-comités internes du conseil exécutif ont été établis dans toutes les directions et régions de la Garde côtière, et tous relèvent du Conseil de gestion de la Garde côtière canadienne, qui est l'organe consultatif supérieur du commissaire.

La nécessité d'un cadre de gouvernance solide s'étend également aux partenariats externes. À titre d'exemple, la Direction de l'intervention élabore actuellement un document sur les Opérations de sauvetage de masse de la Garde côtière canadienne – Cadre maritime (OSM-M), fondé sur des données recueillies au cours de plusieurs années de consultation avec des programmes internes et des partenaires externes, y compris les Forces armées canadiennes (FAC), et qui définit les rôles et les responsabilités du personnel de l'administration centrale de la Garde côtière dans les opérations de sauvetage de masse dans l'une des régions canadiennes de recherche et de sauvetage.

Ce cadre vise également à mieux définir les intervalles et les voies de communication nécessaires entre les régions, l'administration centrale et les autres intervenants, afin de permettre à la haute direction et au personnel de la Garde côtière de mener les actions rapides et décisives nécessaires en cas d'incident de cette envergure. Il est nécessaire d'établir un langage commun et une compréhension mutuelle des rôles, des responsabilités, des intentions et des voies hiérarchiques en interne à la Garde côtière, et entre la Garde côtière et les partenaires et intervenants en matière de R et S lors des opérations de sauvetage de masse, et d'harmoniser le plan d'intervention de l'administration centrale de la Garde côtière pour les opérations de sauvetage de masse avec les plans d'incidents à grande échelle des FAC, les partenaires fédéraux en matière de R et S, les plans régionaux de la Garde côtière et les plans provinciaux de gestion des conséquences. La première ébauche du cadre a été achevée et fait actuellement l'objet d'un examen par les autres programmes de la Garde côtière et les partenaires en matière de R et S avant qu'on valide le document au moyen d'exercices et qu'on le finalise. Cela permettra au personnel de la Garde côtière, à l'échelle des régions et de l'administration centrale, de mieux comprendre les exigences en matière de rapports et les intervalles pour intervenir efficacement lors des opérations de sauvetage de masse dans le domaine maritime, et d'harmoniser les opérations et les attentes de la Garde côtière canadienne et des FAC lorsqu'ils effectuent des opérations de R et S de grande envergure.

La Garde côtière canadienne est un organisme riche en données. Le projet pilote bisannuel Renseignements d'affaires et analyse des activités, qui a été couronné de succès, a montré l'intérêt d'optimiser l'usage de ces données pour guider la prise de décision. L'émergence d'outils libre-service à faible coût rend possible l'analyse des activités sans grand investissement dans l'infrastructure, et même si le projet pilote était

axé exclusivement sur l'usage des données des Services de gestion intégrée des affaires, il a clairement démontré que les services fournis aux Canadiens pourraient immensément bénéficier de l'automatisation, de l'analyse prédictive et de l'application de l'intelligence artificielle aux programmes de la Garde côtière.

Un autre projet de renseignements d'affaires et d'analyse des activités portant sur les données relatives au personnel navigant a récemment été lancé. La Garde côtière canadienne dispose ainsi désormais de tableaux de bord internes fournis sur demande qui présentent des données démographiques et sont automatiquement mis à jour quotidiennement pour faciliter la prise de décisions. Ces tableaux de bord ont permis de répondre à des questions concernant l'équipage de la flotte de l'avenir, notamment en ce qui concerne le maintien en poste des employés, les coûts associés aux banques de congés, les stratégies de formation et les prévisions de départ à la retraite.

Compte tenu des avantages que procure l'amélioration de la veille économique et de l'analyse des activités, la Garde côtière poursuivra au cours du cycle de ce plan d'affaires sa stratégie en matière de renseignements d'affaires et d'analyse des activités en vue de :

- Numériser les processus d'affaires : rationaliser, numériser et automatiser les processus d'affaires de manière à répondre aux attentes et tirer profit des nouvelles politiques en matière de données.
- Valorisation des données : rendre les données générées par la Garde côtière accessibles, compréhensibles, exploitables et sécurisées.
- Mise en œuvre de solutions : transformation des données en renseignements d'affaires précieux ou en analyses prédictives pour soutenir la prise de décision dans les programmes.

- Formation et soutien : fournir une formation et un soutien aux employés sur les connaissances générales en matière de données ainsi qu'une formation plus technique sur les renseignements d'affaires et l'analytique.
- Stratégie et gouvernance des données : créer et diriger la mise en œuvre d'une stratégie de données et d'analyse de la Garde côtière en complément de la stratégie ministérielle.

Initiatives ministérielles

Dans le cadre d'une initiative ministérielle, la Garde côtière a remplacé son système financier par ce qui constitue la norme au gouvernement du Canada, SAP pour les systèmes financiers, lequel est entré en fonction en avril 2021. Cela améliorera bon nombre des processus que la Garde côtière utilise quotidiennement, notamment les achats, les paiements, la gestion des actifs et des stocks, l'élaboration des budgets, et apportera un soutien précieux à notre prise de décision stratégique, tout en permettant l'établissement de rapports statutaires.

Nous allons également de l'avant avec GCdocs, la solution officielle pour la gestion des documents et des dossiers électroniques (SGDDE) qui sert à créer, recueillir et préserver les renseignements classifiés jusqu'au niveau « Protégé B ». En tant que plateforme à l'échelle de l'entreprise, GCdocs facilite l'intégration du numérique dans la façon de travailler de la Garde côtière, en remplaçant le vaste réseau de lecteurs partagés par un référentiel unique. Accessible à partir d'ordinateurs de bureau et de plateformes mobiles, GCdocs s'intègre entièrement au Système de gestion de la correspondance du gouvernement du Canada (SGCGC), à MS Office (y compris la messagerie électronique),



à SAP, à GCCas, et rend possible la numérisation de l'Accès à l'information et de la protection des renseignements personnels (AIPRP).

La Garde côtière, à l'instar du reste du MPO, travaille elle aussi à l'adoption de la budgétisation selon la comptabilité d'exercice comme mécanisme visant à assurer le financement des immobilisations à long terme pour soutenir l'investissement et la gestion du cycle de vie de tous ses portefeuilles d'actifs. L'adoption de la budgétisation selon la comptabilité d'exercice, qui pourrait avoir lieu au cours du présent cycle du plan d'activités, permettrait au Ministère de tirer parti de son portefeuille d'actifs pour mieux appuyer la concrétisation des priorités du gouvernement dans l'ensemble des programmes et des services.

Engagements :

- Examiner et mettre à jour les documents clés, comme les protocoles d'entente interministériels sur la collaboration avec les principaux partenaires aux fins d'intervention et le Plan national d'urgence pour les déversements en mer.
- Protocole d'entente conclu entre Transports Canada et la Garde côtière – annexe sur l'intervention environnementale (IE).

- Protocole d'entente conclu entre Environnement et Changement climatique Canada et la Garde côtière.
- Protocole d'entente sur l'intervention environnementale conclu entre le Secteur des sciences du MPO et la Garde côtière.
- Terminer l'élaboration du Programme des navires préoccupants défini dans le cadre du PPO et amorcer la transition vers la mise en service à compter d'avril 2022.
- Définir la stratégie d'intervention et de gestion des incidents de la Garde côtière en mettant à jour le plan du Système de commandement d'interventions (SCI), notamment en précisant les structures de commandement et de contrôle afin de répondre efficacement aux incidents maritimes.
- Élaborer une stratégie de formation pour l'utilisation du SCI et la gestion des incidents en misant sur les bons résultats de l'approche adoptée lors de la mise en œuvre du SCI, afin de garantir que des améliorations sont apportées à la formation sur le SCI et la gestion des incidents dans les deux langues officielles.
- Élaborer une stratégie pour améliorer les processus et les procédures liées à l'amélioration continue et aux leçons apprises afin de guider les exercices et les activités de formation futurs, améliorant ainsi l'état de préparation aux missions.
- Optimiser le programme des hélicoptères et élaborer une stratégie et un concept d'opération pour l'intégration de véhicules aériens sans pilote (UAV) aux opérations de la Garde côtière.
- Travailler à l'élaboration d'un modèle d'établissement des coûts plus prévisible comprenant un coût salarial fixe pour chaque navire.
- Entreprendre une analyse complète de la charge de travail des SCTM à la suite des projets de modernisation et de regroupement du programme et explorer



d'autres possibilités de perfectionnement de la main-d'œuvre pour le programme des SCTM, y compris des solutions et des options novatrices en matière de formation.

- Élaborer un profil de risque propre à la Garde côtière canadienne qui s'harmonise avec les piliers et les objectifs stratégiques du plan intégré des activités et des ressources humaines de l'organisme.

Objectif 2 : Mobiliser le secteur et les usagers des services de la Garde côtière

La Garde côtière est au service de plusieurs parties prenantes aux intérêts variés, et parfois contradictoires.

Voici certaines des principales parties prenantes :

- Pêches et Océans Canada
- Autres ministères
- Autres paliers du gouvernement
- Organismes internationaux
- Partenaires autochtones
- Communautés côtières
- Industrie
- Milieu maritime international
- Établissements d'enseignement comme l'Université du Cap-Breton, qui décerne des diplômes aux finissants du CGCC
- Organismes non gouvernementaux
- Garde côtière auxiliaire canadienne
- Garde côtière des États-Unis
- Grand public

La Garde côtière collabore à l'interne et à l'externe avec les intervenants au moyen de plusieurs mécanismes d'engagement afin de

faire progresser le mandat de la Garde côtière et les priorités du gouvernement du Canada et de la communauté internationale.

Pour renforcer la capacité interne de la Garde côtière à gérer et à tirer profit de l'engagement avec l'industrie, la Garde côtière mettra en œuvre sa Stratégie de mobilisation de l'industrie au cours de l'année à venir. Cette stratégie décrit une série d'objectifs visant à accroître le savoir collectif de la Garde côtière sur le secteur maritime, à améliorer la priorisation des partenariats et des activités, le flux de l'information au sein de la Garde côtière et à mieux mobiliser les partenaires et les réseaux. La mise en place du groupe de travail sur la mobilisation sectorielle et d'un processus annuel de définition et de révision des priorités créera cohérence et coordination dans nos relations avec le secteur.

L'un des principaux mécanismes de mobilisation de l'industrie est la Commission consultative maritime nationale (CCMN), qui sert de forum de discussion permanent entre le commissaire de la Garde côtière canadienne et l'industrie du transport maritime du Canada. Les discussions tenues portent sur les besoins du transport maritime, les plans stratégiques et les priorités de la Garde côtière, ainsi que sur les services qu'offre la Garde côtière à ses clients. Les réunions de la CCMN ont lieu deux fois par an, au printemps et à l'automne, et sont coprésidées par le commissaire et un représentant élu de l'industrie. La CCMN compte actuellement deux sous-comités qui se concentrent sur la navigation maritime et la navigation électronique.

Les Commissions consultatives maritimes régionales (CCMR) réunissent la Garde côtière et le secteur pour discuter de questions d'intérêt mutuel liées aux opérations, à la planification et aux services de la Garde côtière. Ces commissions se réunissent au printemps et à l'automne, coprésidées par les commissaires adjoints régionaux et un représentant

sectoriel. Les commissions régionales sont la Commission consultative maritime de l'Ouest, la Commission consultative maritime de l'Arctique, la Commission consultative maritime des Grands Lacs, la Commission consultative de la côte des Maritimes et la Commission consultative maritime de Terre-Neuve-et-Labrador. La Garde côtière assiste aussi aux réunions du Groupe conseil maritime à titre d'observateur.

La Garde côtière collabore aussi activement avec l'industrie par l'intermédiaire du Conseil consultatif maritime canadien (CCMC) national et régional, un organisme consultatif coordonné par Transports Canada (TC) qui représente les parties ayant un intérêt manifeste dans les questions relatives au transport maritime, à la navigation et à la pollution marine. Grâce à ses comités permanents et à ses groupes de travail, le CCMC fournit des conseils à TC sur des questions liées à son mandat, et notamment sur des questions réglementaires et législatives, les opérations et les services. Les réunions nationales du CCMC ont lieu deux fois par an, et cinq réunions régionales du CCMC sont organisées et suscitent une participation variable de la part de la Garde côtière.

Le cadre réglementaire qui soutient le régime de sécurité maritime du Canada repose sur des accords et des engagements internationaux et nationaux, tous axés d'abord et avant tout sur la prévention des accidents. En plus d'appuyer TC dans le cadre des travaux du CCMC et de l'Organisation maritime internationale (OMI), la Garde côtière joue un rôle de premier plan au sein de l'Association internationale de signalisation maritime en contribuant à l'élaboration de normes internationales pour les

aides à la navigation maritime et les services connexes grâce à une participation active à ses quatre comités techniques et à ses différents sous-groupes de soutien.

La Garde côtière participe internationalement à trois forums régionaux de gardes-côtes et à un forum mondial, à savoir : le Forum des gardes côtières de l'Arctique (FGCA), le Forum des gardes côtières de l'Atlantique Nord (FGCAN), le Forum des gardes côtières du Pacifique Nord (FGCPN), ainsi que le Sommet mondial des gardes côtières (SMGC). Ces forums multilatéraux réunissent les gardes-côtes et les organismes maritimes des régions concernées pour qu'ils échangent sur leur expertise et les pratiques exemplaires en faveur d'un environnement marin sécuritaire et sécurisé.

La Garde côtière fait actuellement avancer trois plans de coopération bilatérale : le Commandement conjoint arctique danois, l'Administration côtière norvégienne et la Garde côtière norvégienne. Ces plans de coopération, qui ont une portée nationale, sont le résultat d'initiatives et d'engagements convenus antérieurement par le commissaire à l'égard de partenaires internationaux et ont été élaborés après des consultations étendues et exhaustives dans toute l'organisation.

Le Sommet des Gardes côtières du Canada et des États-Unis est une réunion annuelle de la Garde côtière canadienne et de la USCG, à laquelle participent des représentants des deux organismes pour discuter d'enjeux d'importance mutuelle. Ce sommet, un élément clé de consultation de la Garde côtière, est une occasion unique de renforcer la communication et la



coopération au niveau des hauts responsables et aux paliers opérationnel et régional. À l'échelle nationale, les deux gardes côtières travaillent en étroite collaboration sur l'ensemble des voies navigables qui leur sont communes, notamment en se partageant les fonctions de déglacage sur les Grands Lacs, en collaborant dans les situations d'urgence liées à l'environnement marin (conformément au Plan d'urgence bilatéral Canada–États-Unis), en menant des opérations de recherche et de sauvetage, en gérant le trafic maritime et en gérant le Programme des aides à la navigation (PAN).

Au nom du Canada, la Garde côtière canadienne présidera le Groupe de travail sur la prévention des urgences, la protection civile et l'intervention du Conseil de l'Arctique (PUPCI) de 2021 à 2023 et coordonnera la participation d'experts techniques canadiens provenant de huit ministères et organismes fédéraux. Ce groupe est un des six groupes de travail que compte le Conseil de l'Arctique, qui est le principal forum interétatique favorisant la coopération, la coordination et l'interaction entre les États de l'Arctique, les peuples autochtones de l'Arctique et les autres habitants de l'Arctique sur les questions d'intérêt commun liées au développement durable et à la protection de l'environnement. Les travaux du groupe de travail PUPCI visant à combler les lacunes, à élaborer des stratégies, à partager de l'information et à faire des exercices à grande échelle sur la recherche, le sauvetage et le déversement d'hydrocarbures seront poussés de l'avant par trois groupes d'experts — intervention en milieu marin, rayonnement, recherche et sauvetage.

En appui à la priorité fédérale qui consiste à assurer la sécurité des Canadiens et des intérêts canadiens, tant au pays qu'à l'étranger, la Garde côtière renforce également son aide aux pays en développement dans le renforcement des capacités en matière de sûreté maritime. La

savoir de la Garde côtière dans le domaine maritime permet aux nations partenaires de repérer les activités qui ont cours dans leurs eaux, de les surveiller et, en fin de compte, d'y intervenir. La mise en commun de l'information rend possibles les interventions multinationales et empêche la propagation de l'insécurité maritime. Ces efforts sont complétés par une formation en recherche et sauvetage qui permet aux nations partenaires d'atténuer les menaces accrues pour la vie humaine résultant d'activités illicites. Le renforcement multinational des capacités est soutenu par des forums internationaux stratégiques. La valeur de notre présence et de notre expertise internationales est maintenant reconnue par Affaires mondiales Canada, qui a ajouté la Garde côtière à des postes au sein du G7++ des Amis du Golfe de Guinée, du Groupe du G7 Lyon-Rome et des groupes de travail de l'OMI. Ces forums offrent l'occasion de peser sur les codes de conduite maritimes régionaux en Afrique de l'Est et de l'Ouest et de faire progresser la réputation de la Garde côtière en tant que partenaire de sécurité crédible et fiable. De futurs engagements — stratégiques, bilatéraux et multilatéraux — deviennent disponibles à mesure que la Garde côtière continue d'accroître son influence à l'échelle internationale, dans le but d'en faire un programme durable.

Puisque la quasi-totalité des secteurs de la Garde côtière prennent part à des activités internationales, la Stratégie de mobilisation internationale (SMI) vise à cibler des priorités et des résultats cohérents afin d'orienter et de coordonner la mobilisation de l'organisme auprès de ses partenaires internationaux en vue de la réalisation des activités qui profitent le plus à la Garde côtière. La SMI est le premier exercice d'établissement des priorités internationales à l'échelle de l'organisme qui permettra à la Garde côtière d'adopter une démarche ministérielle plus stratégique et intégrée de la mobilisation

à l'international. La SMI favorisera également la connaissance de la situation des activités internationales dans tous les secteurs, exposera les possibilités de mobilisation à l'international qui correspondent à notre mandat et nos priorités, et mettra en évidence les outils disponibles pour soutenir la mobilisation à l'international.

La consultation, la mobilisation et la cogestion sont au cœur du programme du gouvernement du Canada actuel et du cadre de gouvernance de la Garde côtière canadienne. Il est donc essentiel que nous soyons en mesure de fournir un compte rendu précis des rencontres et des relations avec les différentes parties prenantes. La base de données des partenaires, qui démarrera cette année, est un outil de gestion des relations avec les clients créé pour enregistrer les mobilisations des parties prenantes et nous permettre de passer de la planification à la gestion des relations avec les parties prenantes de manière éclairée et efficace, en assurant la continuité et la pertinence de son approche. Elle nous permettra également de contrôler et de suivre les progrès réalisés dans le cadre des stratégies de mobilisation du secteur et à l'international.

Engagement :

- Continuer à susciter la participation des intervenants de la Garde côtière à la définition des priorités de l'organisation afin que nous puissions continuer à mieux servir nos clients.

Objectif 3 : Mobiliser les partenaires autochtones

L'existence de relations significatives et d'un dialogue importants avec les groupes autochtones fait partie du fondement de divers forums de la Garde côtière, en particulier les structures de gouvernance régionales qui favorisent une collaboration continue pour échanger l'information et discuter d'objectifs communs.



La Garde côtière a fait des progrès dans le soutien à l'autodétermination, la prestation de services et la réconciliation. Afin d'accélérer les progrès et de tirer parti de ceux qui ont été réalisés, nous continuerons de consulter nos partenaires Inuits, Métis et des Premières Nations pour promouvoir le programme de réconciliation du Canada en établissant des partenariats concrets avec les peuples autochtones et en renforçant la capacité de soutenir la sûreté et la sécurité dans les eaux canadiennes.

La collaboration avec les collectivités autochtones et côtières est essentielle pour renforcer la sécurité maritime et la protection du milieu marin, et pour comprendre les préoccupations soulevées en lien avec les grands projets de ressources et d'infrastructures proposés. Notre soutien au pilote du Programme communautaire autochtone de bénévolat en sécurité nautique et la création de la première Garde côtière auxiliaire canadienne dirigée par des Autochtones démontrent clairement notre engagement à accroître la participation des communautés autochtones et d'autres partenaires dans tout le pays aux interventions en cas d'incident maritime.

La Garde côtière a élaboré un Plan d'action de réconciliation (PAR) permanent, conformément à la stratégie de réconciliation globale du MPO et de la Garde côtière et au mandat du gouvernement du Canada de faire progresser la réconciliation. L'objectif du PAR est de continuer à renforcer la capacité interne à faire



progresser la réconciliation dans le cadre du mandat du ministre, qui consiste à promouvoir l'autodétermination, à combler les écarts socioéconomiques, à améliorer la prestation des services et à éliminer les obstacles systémiques auxquels sont confrontés les peuples autochtones dans les domaines liés aux pêches, aux océans, à l'habitat aquatique et aux voies maritimes navigables. La contribution de la Garde côtière à ces efforts consiste à établir des partenariats d'importance avec les communautés autochtones et à trouver des moyens novateurs de consulter les partenaires autochtones pour accroître leur participation aux secteurs d'activité de base de la Garde côtière et améliorer les liens commerciaux périphériques par des accords mutuellement avantageux, et des initiatives d'approvisionnement, de recrutement et de rétention. Le PAR définit des actions concrètes qui contribuent à créer une force de travail inclusive

et accueillante et répond à l'appel à l'action du greffier sur l'antiracisme, l'équité et l'inclusion dans la fonction publique fédérale.

Le PAR de la Garde côtière met en évidence les engagements pris par l'ensemble des directions et des régions pour développer notre capacité interne à renforcer les relations avec les partenaires autochtones et pour soutenir les relations elles-mêmes. Les engagements prioritaires seront définis chaque année après examen des mises à jour du mandat, de l'alignement avec le cadre stratégique de la Garde côtière et la vue séquencée approuvée par le Conseil de gestion, qui indique toutes les priorités axées sur les Autochtones pour l'année.

Pour l'exercice 2021-2022, les trois engagements prioritaires de la Garde côtière portent sur l'augmentation des achats de produits et services autochtones, le recrutement prioritaire de personnel autochtone et la formation du personnel à la sensibilisation culturelle.

Engagements :

- Collaborer avec les collectivités autochtones et côtières pour apaiser leurs préoccupations en matière de sécurité maritime et d'intervention environnementale, notamment celles qui concernent les grands projets de ressources et d'infrastructures proposés (p. ex., mise en œuvre des mesures d'adaptation relatives au projet TMX).
- Soutenir la négociation d'accords, d'arrangements et de cadres de réconciliation.
- Créer un cadre stratégique pour orienter la façon dont la Garde côtière continuera d'assurer une collaboration continue avec les partenaires autochtones.
- Au moyen des structures de gouvernance pertinentes de la Garde côtière, veiller à ce que les préoccupations et les intérêts des Autochtones soient largement compris

dans l'ensemble de l'organisme et soient de plus en plus intégrés aux politiques, aux programmes et aux activités.

Objectif 4 : Appuyer la mise en œuvre de la région de l'Arctique

Dans une volonté de placer les Inuits, les Premières Nations et les Métis du Nord au cœur du processus décisionnel dans l'Arctique canadien, le MPO et la Garde côtière canadienne ont créé en 2018 une nouvelle région de l'Arctique. Cette région englobe toutes les régions Inuits du Nunangat au Canada, ainsi que le reste des Territoires du Nord-Ouest, la baie d'Hudson et la baie James et les collectivités qui résident sur leurs rives.

L'une des priorités de la région de l'Arctique est de faire progresser la réconciliation avec ses partenaires Inuits, Métis et des Premières Nations. Pour mettre en œuvre ce mandat, la Garde côtière collabore avec ses partenaires afin de cerner les priorités et d'adopter une approche fondée sur les particularités pour mieux harmoniser et améliorer la prestation des programmes et des services dans le Nord.

L'Arctique canadien représente près de la moitié de la masse terrestre du Canada et une grande partie du littoral canadien. Il abrite plus de 120 000 habitants, dont la majorité sont des Inuits, et un plus petit nombre de Métis et de membres des Premières Nations. Pour assurer la sécurité des collectivités et la protection de l'environnement marin de l'Arctique, la Garde côtière travaille en étroite collaboration avec ses partenaires pour diriger et soutenir les interventions menées dans diverses situations d'urgence. Les demandes de services envoyées à la Garde côtière dans l'Arctique et les risques pour l'environnement marin augmentent considérablement en raison de la fonte des glaces, de l'augmentation du trafic maritime,



de l'accroissement de la population et de l'activité nautique locale, ainsi que de l'intérêt international croissant pour l'Arctique.

Dans le cadre des priorités du Comité de partenariat entre les Inuits et la Couronne, la Garde côtière établit un cadre de gouvernance en collaboration avec les organisations et les gouvernements inuits afin de soutenir les priorités relatives à la prestation des programmes et des services dans l'Inuit Nunangat. La Garde côtière travaille également en collaboration avec les organisations et le gouvernement des Inuits, des Premières nations et des Métis pour faire avancer les priorités du Cadre stratégique pour l'Arctique et le Nord, comme la sûreté et la sécurité dans l'Arctique.

Engagements :

- Mettre en place une stratégie pour l'Arctique de la Garde côtière.
- Collaborer avec les organisations et le gouvernement Inuits pour soutenir la mise en œuvre des priorités relatives à la prestation des services dans l'Inuit Nunangat, conformément à la politique sur l'Inuit Nunangat, sous la direction du Comité de partenariat entre les Inuits et la Couronne.

Budget : Opérations quotidiennes et investissements à long terme

Le budget de la Garde côtière canadienne est déterminé annuellement. Pour 2021-2022, il s'élève à 1,775 milliard de dollars, dont 779,54 millions de dollars pour les opérations courantes. Ces fonds sont principalement alloués aux régions pour fournir des services de première ligne aux marins dans les lacs, les rivières, les océans, et sous forme de subventions et de contributions aux parties admissibles pour renforcer les capacités et soutenir la prestation de services.

Le montant restant comprend un budget d'immobilisations de 950,27 millions de dollars, qui soutient le plan intégré d'investissement quinquennal de la Garde côtière. Il s'agit d'investissements dans ce qui suit :

Nouveaux navires

**Prolongement de vie
des navires**

**Remise à neuf et remplacement
des infrastructures, des
équipements et des systèmes**

**Exécution d'initiatives
dans le cadre du Plan de
protection des océans**

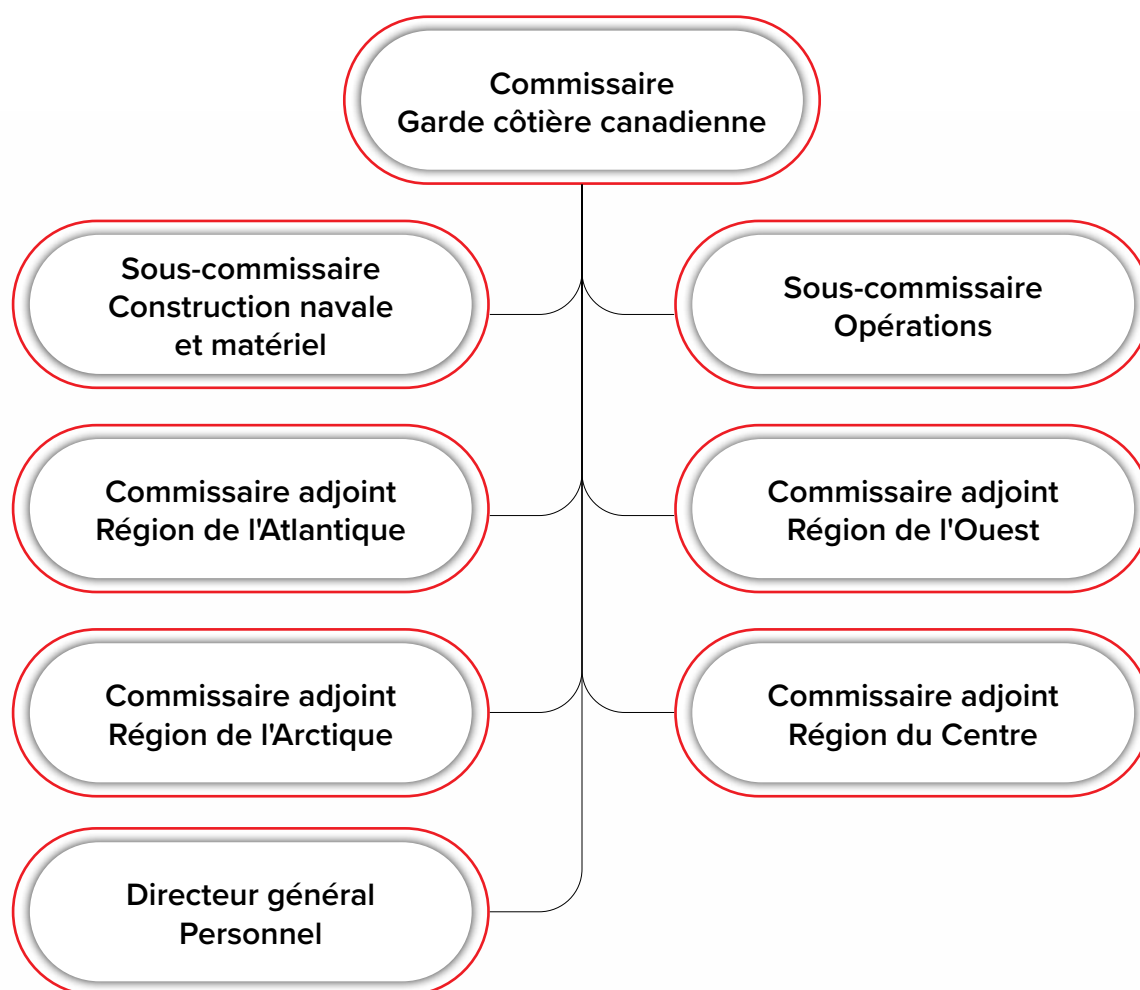
**Soutenir les grands projets tels
que le projet d'expansion de
Trans Mountain (TMX)**

Consulter l'annexe D pour obtenir de plus amples renseignements sur les finances de la Garde côtière canadienne.

Structure

La Garde côtière canadienne est un organisme de service spécial, le plus grand au gouvernement du Canada, qui fait partie de Pêches et des Océans.

La Garde côtière est dirigée par le commissaire de la Garde côtière canadienne, appuyé par deux sous-commissaires au sein de l'administration centrale (Construction navale et matériel, et Opérations), le directeur général, Personnel, ainsi que des commissaires adjoints pour chaque région (Atlantique, Arctique, Centre et Ouest).



Structure organisationnelle de la Garde côtière canadienne et rapports hiérarchiques de la haute direction.



Secteurs, directions, programmes et régions de la Garde côtière

La Garde côtière se compose de l'administration centrale à Ottawa, en Ontario, et de quatre régions.

L'administration centrale est chargée de fournir aux régions un leadership fonctionnel afin d'assurer une conception et une exécution cohérentes des programmes à l'échelle nationale.

Les régions sont responsables de l'exécution des programmes régionaux à l'appui des objectifs des programmes nationaux, notamment de l'établissement et de la gestion des relations avec les partenaires et les autres intervenants, ainsi que de l'apport d'une expertise régionale dans la conception et l'exécution des programmes nationaux. Bien que les quatre régions assurent l'exécution des principaux programmes de la Garde côtière canadienne, chaque région met l'accent sur des aspects différents selon le climat, la géographie et les besoins des clients.

Secteur des opérations

Structure du secteur des opérations

Le Secteur des opérations, sis à Ottawa, comprend trois directions : Flotte et services maritimes; Intervention; Innovation, planification et engagement.

La Direction de la flotte et des services maritimes (FSM) détient l'autorité fonctionnelle nationale sur la flotte, la planification opérationnelle, la sécurité maritime — y compris la connaissance du domaine maritime, le soutien aux partenaires de la sécurité, la cybersécurité maritime et le renforcement des capacités internationales — et les programmes de navigation maritime,



qui comprennent la gestion des aides à la navigation, les Services de communication et de trafic maritimes (SCTM) et le déglacage.

La Direction dirige ses efforts sur l'élaboration des exigences opérationnelles pour les nouvelles classes de navires indiquées dans le Plan de renouvellement de la flotte de la Garde côtière et approuvées par le Cabinet dans le cadre de la Stratégie nationale de construction navale; la capacité opérationnelle et l'état de préparation de la flotte de navires et du parc d'hélicoptères de la Garde côtière; la formation ab initio, un programme national de recrutement pour les centres qui profite à toutes les régions; la stabilisation des travaux sur la navigation électronique au sein de la Garde côtière; la réalisation d'une analyse exhaustive de la charge de travail des SCTM à la suite des projets de modernisation et de regroupement du programme; l'avancement de l'examen des niveaux de service pour le programme de déglacage de la Garde côtière; la modernisation des services de navigation et de sécurité



maritimes, et la mise en œuvre de la participation de la Garde côtière aux efforts de sécurité maritime nationale.

La Direction des interventions a une autorité fonctionnelle nationale pour les programmes d'intervention : intervention environnementale (IE), recherche et sauvetage maritimes (SAR), mise en œuvre de la nouvelle *Loi sur les épaves et les bâtiments abandonnés ou dangereux*, qui vise à résoudre les problèmes posés par les navires préoccupants. La Direction est aussi désignée

responsable organisationnelle de la gestion des incidents. Elle porte ses efforts sur la sécurité et le bien-être des employés; la stabilisation de sa structure organisationnelle; l'établissement de relations au sein de la Direction et de la Garde côtière, avec des partenaires externes et d'autres ministères, et le renforcement de ces relations; le soutien au développement et à l'opérationnalisation de l'Arctique; la promotion d'une structure de gestion des urgences au sein de la Garde côtière; la recherche et le développement pour optimiser notre façon de faire des affaires; la poursuite du soutien, du développement et de la mise en œuvre des initiatives du *Plan de protection des océans*.

Alors que les régions de la Garde côtière mettent en œuvre les programmes d'intervention et de la flotte et des services maritimes, les équipes de l'administration centrale chargées de l'intervention et de la flotte et des services maritimes les soutiennent par le biais de stratégies et de la résolution de problèmes afin de favoriser une mise en œuvre efficace.

La Direction de l'innovation, de la planification et de l'engagement assure un leadership national dans l'intégration, la gestion et la coordination cohérentes de la planification stratégique et horizontale de la Garde côtière canadienne, ce qui englobe la planification budgétaire, les rapports ministériels et de rendement, et la gestion des risques. Elle dirige également les communications internes et les événements publics, la mobilisation externe avec les partenaires nationaux et internationaux, les usagers des services, les partenaires autochtones, ainsi que les initiatives d'innovation, tant sur le plan technologique que sur celui des processus.

Secteur des opérations — Programmes et services

La prestation des programmes et services opérationnels de la Garde côtière canadienne nécessite une collaboration sans accroc entre les centres d'expertise de chaque programme et le programme de capacité opérationnelle de la flotte. Le résultat de cette collaboration est la prestation optimale de programmes et de services sur l'eau à l'aide de navires, d'aéroglosses et d'embarcations de la Garde côtière, et dans les airs et sur terre à l'aide d'hélicoptères de la Garde côtière. Il incombe aux différents secteurs de programme de déterminer les besoins des usagers des services, la couverture géographique nécessaire et l'ordre de priorité dans la prestation des services. La prestation de services en première ligne sur l'eau ou dans les airs est la responsabilité de la flotte.

Pour y parvenir, l'une des principales priorités du secteur est de veiller à ce que la Garde côtière dispose du personnel, du matériel et de la formation qu'il faut pour répondre aux attentes de plus en plus grandes et intervenir efficacement.

Pour tirer parti de cet engagement, la Garde côtière doit continuer à renforcer les liens forts qu'elle a noués avec ses partenaires de manière



à assurer l'interopérabilité et une démarche commune et cohérente, sur le plan tant national qu'international. À l'échelle nationale, cela se fait par l'entremise de divers partenariats, dont le Secteur des sciences du MPO, le Programme de conservation et de protection du MPO, Transports Canada, le ministère de la Défense nationale, la Gendarmerie royale du Canada (GRC), l'Agence des services frontaliers du Canada et Environnement et Changement climatique Canada. Nos Centres des opérations de la sûreté maritime (COSM) sont représentatifs de nos collaborations avec d'autres ministères et organismes, où nous travaillons ensemble pour partager l'information et des renseignements à l'appui d'une réponse pangouvernementale aux menaces et incidents maritimes. Sur le plan international, la Garde côtière renforce son leadership au sein du Conseil de l'Arctique par l'intermédiaire du Groupe de travail sur la prévention des urgences, la protection civile et l'intervention et dans les divers forums de la Garde côtière.

L'émergence de la pandémie mondiale de COVID-19 a montré l'importance de préparer

notre organisme à un avenir dynamique et imprévisible. Il s'agit notamment d'élaborer des scénarios pour les besoins en matière de flotte dans 10, 20, 30 ans et au-delà. Pour ce faire, le Secteur des opérations de la Garde côtière continuera à évoluer en tant que secteur agile et innovant, selon les exigences opérationnelles et les applications pratiques.

Ces temps complexes et incertains exigent un niveau sans précédent de leadership, de coopération et de prévoyance. Aujourd'hui, et dans les années à venir, le Secteur des opérations de la Garde côtière prendra des mesures proactives et décisives pour relever tous les défis à venir.

Capacité opérationnelle de la flotte

Le programme Capacité opérationnelle de la flotte comprend les opérations de la flotte, la gestion de la flotte ainsi que la dotation en personnel de la flotte. Le programme garantit que des professionnels agréés exploitent en toute sécurité les navires, les aéroglisseurs, les hélicoptères et les petites embarcations et qu'ils sont prêts à répondre aux besoins sur l'eau et en mer.



Le programme est régi par un certain nombre de conventions internationales et règlements nationaux concernant le domaine maritime comme le Code international de gestion de la sécurité, le Code international pour la sûreté des navires et des installations portuaires, ainsi que le Code international du travail (applicable aux gens de mer).

Recherche et sauvetage

Le programme SAR de la Garde côtière canadienne dirige, exécute et entretient l'état de préparation de la composante maritime du programme fédéral de SAR. Les responsabilités internationales de la Garde côtière couvrent une zone de 5,3 millions de km² qui comprend les voies navigables intérieures, l'Extrême-Arctique ainsi que le milieu de l'Atlantique et le Pacifique. Elles sont assumées avec le soutien d'intervenants et de partenaires, y compris la Garde côtière auxiliaire canadienne et les Forces armées canadiennes (FAC). En plus des navires de SAR primaires de la Garde côtière et d'un programme saisonnier de bateaux de sauvetage côtiers, chaque navire de la Garde côtière a la responsabilité secondaire de soutenir SAR. Grâce à la communication, à la coordination et à la conduite des interventions de SAR, ainsi qu'à la sensibilisation aux opérations, le programme augmente la probabilité de sauvetage des personnes qui se retrouvent dans des situations éventuellement dangereuses sur l'eau.

Le programme SAR de la Garde côtière canadienne :

- exploite conjointement avec les Forces armées canadiennes (FAC) trois centres de coordination des opérations de sauvetage situés à Victoria (Colombie-Britannique), Halifax (Nouvelle-Écosse) et Trenton (Ontario);

- exploite deux centres secondaires de sauvetage maritime de la Garde côtière canadienne situés à Québec (Québec) et à St. John's (Terre-Neuve-et-Labrador). Tous assurent une veille permanente, prêts à coordonner une intervention conjointe de la Garde côtière et des FAC;
- aide le ministère de la Défense nationale et d'autres organismes à intervenir en cas d'incidents aéronautiques et humanitaires;
- tient des accords de contribution avec six sociétés bénévoles sans but lucratif de la Garde côtière auxiliaire, qui soutiennent une structure de plus de 1 000 navires et 4 000 bénévoles.

Intervention environnementale

Le programme Intervention environnementale de la Garde côtière garantit une intervention appropriée en cas d'incidents de pollution marine dans un rayon de 200 milles marins des côtes canadiennes. Son objectif est de réduire au minimum les répercussions d'incidents de pollution marine sur l'environnement, l'économie et la sécurité publique.

En tant que chef de file, au sein du gouvernement fédéral, responsable des déversements en mer provenant des navires et d'origine mystérieuse, le programme Intervention environnementale :

- travaille avec les pollueurs et des partenaires, y compris les partenaires autochtones, les provinces et les territoires, les organismes d'intervention et d'autres ministères, pour coordonner les interventions en cas d'incidents de pollution marine;
- assure une intervention appropriée en cas d'incidents de pollution marine provenant de navires ou de source mystérieuse dans les eaux canadiennes, y compris des déversements d'hydrocarbures et d'autres polluants;

- gère une intervention lorsque les pollueurs sont inconnus, incapables de réagir ou peu enclins à le faire.

Services de déglacage

Le Canada est une nation maritime ayant deux saisons de déglacage, soit l'été dans l'Arctique canadien et l'hiver au sud du Canada (océan Atlantique, golfe du Saint-Laurent, fleuve Saint-Laurent et Grands Lacs). Compte tenu des difficultés et des conditions géographiques et climatiques extrêmes du Canada, les services de déglacage sont essentiels pour assurer une navigation sécuritaire et accessible aux secteurs du transport maritime commercial canadien et international, pour garder les ports du sud du Canada ouverts pendant l'hiver, pour soutenir le réapprovisionnement des collectivités pendant l'été et pour permettre aux pêcheurs de traverser et de contourner les eaux canadiennes couvertes de glace.

Le programme Services de déglacage :

- fournit des renseignements sur les glaces, assure une sensibilisation au niveau opérationnel et apporte un soutien en matière de déglacage aux navires qui transitent par les eaux canadiennes;
- escorte les navires dans les eaux couvertes de glace et libère les navires pris dans les glaces;



- surveille, prévient et brise les embâcles pour le contrôle des inondations;
- facilite le transport de biens et de fournitures vers les collectivités du Nord;
- fait progresser la recherche scientifique dans l'Arctique en fournissant un soutien aux organismes gouvernementaux et à l'industrie qui mène des activités dans l'Arctique canadien.

Aides à la navigation

Le système d'aides à la navigation du Canada est l'épine dorsale de la sécurité maritime, de l'accessibilité des eaux et de l'efficacité des déplacements des navires. Le programme comprend des aides visuelles (comme les bouées, les balises lumineuses et les phares), des aides sonores (cornes de brume), des aides radar (réflecteurs et balises) et l'essai d'aides à la navigation du système d'information automatique (SIA). Le programme est également responsable de la publication de renseignements sur la sécurité maritime destinés au public et à l'industrie.

Au quotidien, le programme Aides à la navigation aide les marins à naviguer de manière sécuritaire et efficace :

- en exploitant un solide système d'aides à la navigation flottantes, fixes et numériques;
- en surveillant et en examinant la fiabilité et la pertinence du système canadien d'aides à la navigation;
- concevoir des systèmes d'aides à la navigation pour atténuer les risques en fonction du volume et du type de trafic;
- en veillant à l'application des normes nationales en matière d'aides à la navigation;
- en fournissant des renseignements sur la sécurité maritime qui se rapportent aux programmes d'Aides à la navigation et à la gestion des voies navigables, comme les avis aux navigateurs (NOTMAR) et les publications du Livre des feux du Canada;

- en s'entretenant régulièrement avec les clients pour recueillir des données et discuter des préoccupations ou des modifications possibles de tout système d'aide à la navigation afin de garantir que les commentaires des utilisateurs sont pris en compte.

Gestion des voies navigables

Les voies navigables et les canaux maritimes du Canada sont les routes commerciales qui assurent la circulation sûre, sécurisée et efficace des marchandises vers les marchés canadiens et étrangers. Ce programme :

- réduit les risques liés à la navigation maritime;
- effectue l'entretien des chenaux et surveille le fond des chenaux;
- gère la profondeur d'eau des chenaux de navigation commerciale;
- élabore des lignes directrices pour assurer la conception et l'utilisation sécuritaires des chenaux de navigation commerciale, selon les normes internationales de l'Association internationale permanente des congrès de navigation (AIPCN);
- renforce la protection environnementale pour la navigation commerciale.

Le programme Gestion des voies navigables appuie les efforts d'entretien des chenaux de la Garde côtière canadienne, tel que le prévoit la *Loi sur les océans*, en :

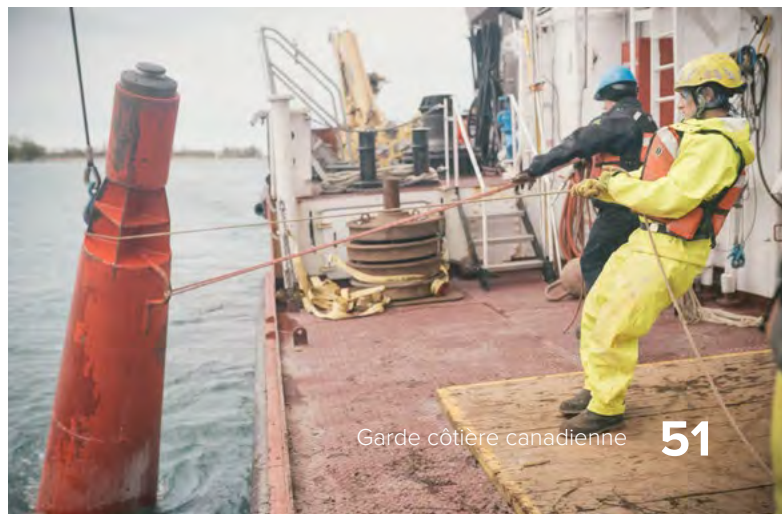
- gérant les relevés du fond des chenaux et en fournissant des renseignements sur les conditions du fond des chenaux, y compris la profondeur des chenaux;
- effectuant un dragage d'entretien du chenal de navigation du fleuve Saint-Laurent, selon le principe du recouvrement des coûts, et de certaines parties des voies interlacustres des Grands Lacs;

- fournissant des renseignements sur l'état du fond des chenaux et sur le niveau d'eau disponible et les prévisions, afin d'assurer une utilisation optimale et sécuritaire de la profondeur d'eau disponible dans les chenaux de navigation commerciale.

Le programme Gestion des voies navigables fait également partie du Groupe consultatif sur les opérations de la Commission mixte internationale qui contribue au contrôle international des niveaux d'eau du fleuve Saint-Laurent. Les activités du programme Gestion des voies navigables visent à répondre aux ambitions de l'industrie d'utiliser des navires plus gros et à aider l'industrie canadienne à demeurer concurrentielle sur les marchés mondiaux.

Sûreté maritime

En 2004, le gouvernement du Canada a déterminé que les ressources maritimes et la capacité de collecte de renseignements maritimes de la Garde côtière jouaient un rôle clé en contribuant à la sécurité nationale. En vertu de la *Loi sur les océans*, le ministre des Pêches, des Océans et de la Garde côtière canadienne a le mandat de venir en aide aux autres ministères et organismes gouvernementaux en leur fournissant des navires, des aéronefs et des services maritimes. Cela comprend le soutien de la Garde côtière aux organismes fédéraux de sécurité et d'application de la loi.



En tant que partenaire de la sécurité maritime au sein du gouvernement, le programme Sécurité maritime de la Garde côtière :

- contribue à la connaissance du domaine maritime national en fournissant et en analysant les données provenant du système d'identification et de repérage à longue distance des navires (LRIT) de la Garde côtière, du système d'identification automatique terrestre, du réseau radar et radio des SCTM et des observations effectuées par ses navires et ses aéronefs;
- soutient l'application de la loi en fournissant des équipages et des navires aux équipes conjointes de la sûreté maritime de la GRC et de la Garde côtière canadienne, et à l'appui de Conservation et protection de Pêches et Océans Canada;
- apporte une connaissance stratégique de la situation et un soutien en matière de commandement, de contrôle et de communication aux dirigeants de la Garde côtière par l'intermédiaire du Centre de commandement national (CCN), qui fonctionne 24 heures sur 24 et sept jours sur sept;
- travaille en collaboration avec d'autres intervenants maritimes du gouvernement canadien et des partenaires internationaux pour faire progresser la cybersécurité maritime face à des menaces toujours plus grandes;
- gère la contribution de la Garde côtière aux trois centres des opérations de la sécurité maritime (COSM) du Canada;
- soutient les initiatives de renforcement des capacités en matière de sûreté maritime visant à mettre en place les compétences, les aptitudes et les processus nécessaires à l'exercice du pouvoir en mer dans le but d'aider les nations à acquérir des compétences maritimes allant de l'exploitation et de l'entretien des petites embarcations aux procédures de SAR et d'intervention environnementale, tout en faisant progresser les priorités internationales du gouvernement du Canada.



Services de communications et de trafic maritimes

Les Services de communications et de trafic maritimes (SCTM) sont un programme national qui permet de communiquer avec les navires en détresse, de réduire la probabilité de collisions et d'échouements de navires grâce à la surveillance de la circulation maritime, et qui constitue la pierre angulaire de la collecte et de la diffusion de l'information maritime dans les eaux canadiennes. Le programme SCTM permet d'offrir un système de communication fiable 24 heures sur 24, sept jours sur sept, 365 jours par années afin de contribuer à la sécurité des personnes en mer, à la protection du milieu marin, à la navigation sécuritaire et efficace dans les voies navigables canadiennes ainsi qu'à la connaissance du domaine maritime.

Les services consistent à :

- fournir des communications et une coordination en matière de détresse et de sécurité afin de détecter les situations de détresse et d'assurer une aide rapide;
- gérer le trafic maritime en fournissant une information et une assistance en temps utile aux navires;



- assurer le contrôle des navires afin de prévenir l'arrivée de navires dangereux dans les eaux canadiennes;
- gérer un système intégré d'information maritime qui déclenche le réseau d'intervention d'urgence et soutient d'autres ministères;
- fournir des données sur la position des navires aux Centres des opérations de la sécurité maritime (COSM) de la Garde côtière, où ils deviennent une composante importante de la connaissance du domaine maritime utilisée pour améliorer la sûreté maritime du Canada;
- surveiller la zone canadienne visée par le Règlement sur la zone de services de trafic maritime du Nord canadien (NORDREG) pour le compte de Transports Canada.

Navigation électronique

La navigation électronique est définie par l'Organisation maritime internationale (OMI) comme « la collecte, l'intégration, l'échange, la présentation et l'analyse harmonisés de renseignements maritimes à terre et à bord des navires au moyen d'outils électroniques afin d'améliorer la navigation de quai à quai et les

services connexes en vue d'assurer la sécurité et la sûreté en mer et la protection du milieu marin. »

La Garde côtière canadienne est l'organisme gouvernemental responsable de la mise en œuvre de l'initiative canadienne de navigation électronique, qui englobe les activités suivantes :

- Diriger et collaborer avec l'industrie maritime et les partenaires gouvernementaux par l'intermédiaire des sous-comités nationaux et régionaux de navigation électronique de la Commission consultative maritime nationale afin de garantir que les initiatives canadiennes de navigation électronique sont conformes aux objectifs internationaux et aux priorités canadiennes en matière de navigation électronique.
- Permettre à la Garde côtière canadienne d'informatiser ses services maritimes.
- Tester les solutions de navigation électronique et fournir des conseils et une expertise aux programmes et à la flotte de la Garde côtière.
- Coordonner et mettre en œuvre des initiatives pilotes à l'échelle nationale et régionale pour faire en sorte que les nouvelles technologies atteignent la pleine



capacité opérationnelle dans le cadre des programmes existants de la Garde côtière.

- Se tenir au courant des nouvelles technologies maritimes et collaborer avec d'autres ministères pour évaluer comment la numérisation peut améliorer les services maritimes du gouvernement.
- Continuer à jouer un rôle de leader dans le cadre des travaux internationaux liés aux normes, aux stratégies, à la mise en œuvre, à la technologie et au développement de la navigation électronique, en tenant toujours compte des répercussions et de l'utilisation potentielles au Canada.

Navires préoccupants

Le programme Navires préoccupants de la Garde côtière gère les risques posés par les divers dangers que représentent les navires et les épaves dans les eaux canadiennes. Ce faisant, le programme contribue à la santé, à la sécurité et aux intérêts socio-économiques du public canadien, ainsi qu'à la protection des infrastructures physiques et du milieu marin. Comme le prévoit la *Loi sur les épaves et les bâtiments abandonnés ou dangereux*, le programme Navires préoccupants de la Garde côtière travaille en étroite collaboration avec Transports Canada, qui est responsable des navires abandonnés et délabrés et de ceux qui représentent des obstacles à la navigation, et avec Ports pour petits bateaux, qui sont responsables des navires préoccupants dans leur domaine opérationnel.

Dans le cadre du continuum d'intervention en cas d'incident de la Garde côtière, le programme Navires préoccupants fonctionne en étroite collaboration avec les programmes Recherche et sauvetage et Intervention environnementale, mais il peut aussi prendre des mesures proactives pour prévenir, atténuer ou éliminer les dangers que posent les navires ou les épaves qui se trouvent n'importe où dans les eaux canadiennes.

Le programme :

- traite, en vertu de la nouvelle *Loi sur les épaves et les bâtiments abandonnés ou dangereux*, tous les risques associés aux navires qui posent problème ou aux épaves dans les eaux canadiennes;
- gère un inventaire national permanent des navires préoccupants qui permet de repérer les navires et les épaves qui posent problème dans tout le Canada et applique une approche fondée sur le risque pour leur réhabilitation;
- fournit une formation complète propre à la Garde côtière pour s'assurer que nos agents sont correctement préparés et désignés pour exercer les nouveaux pouvoirs de la *Loi sur les épaves et les bâtiments abandonnés ou dangereux* afin de tenir les propriétaires responsables des dangers que posent leurs navires.



Innovation, planification et engagement

La direction générale Innovation, Planification et Engagement assure un leadership national pour l'intégration, la gestion et la coordination cohérentes des activités suivantes de la Garde côtière canadienne :

- la planification stratégique et horizontale, qui englobe la planification budgétaire, les rapports ministériels, les rapports sur le rendement et la gestion des risques;
- les communications internes et les événements publics;
- La mobilisation extérieure des partenaires et des utilisateurs nationaux et internationaux.

Les services incluent :

- Innovation, réconciliation et intégration des programmes : diriger l'innovation, la planification à long terme, les relations et l'alignement avec les initiatives fédérales, tout en fournissant une orientation nationale, des conseils et une surveillance concernant la politique et les programmes de réconciliation.
- Relations extérieures et engagement de l'industrie : conseiller et soutenir la haute direction en ce qui concerne la mobilisation stratégique des partenaires de l'organisation,

des partenaires internationaux, nationaux et industriels afin de renforcer les relations et d'aider à la prise de décision.

- Planification intégrée des activités : fournir des conseils opérationnels stratégiques par le biais d'une planification opérationnelle et financière pour soutenir le processus décisionnel de la haute direction. Elle est également responsable de la planification et des rapports ministériels.
- Grands projets de ressources : travailler au sein de la Garde côtière et avec d'autres ministères pour soutenir les priorités de la Garde côtière en ce qui concerne les grands projets de ressources et d'infrastructures connexes.
- Communications internes, gestion des événements et publications : diriger les communications internes, les événements internes et publics, les projets multimédias et les publications (générales et techniques) pour soutenir notre personnel et remplir notre mandat.

Secteur de la construction navale et du matériel

Structure du secteur de la construction navale et du matériel

Le secteur de la construction navale et du matériel, situé à l'administration centrale, comprend deux directions générales : Approvisionnement des navires et Services techniques intégrés.

La direction générale Approvisionnement des navires est responsable de l'acquisition et de la livraison des grands navires, des hélicoptères et des petits navires, ainsi que de l'élaboration de nouvelles classes de navires, de la conception de navires, de la gestion de programme, de l'analyse opérationnelle et du soutien stratégique.

La direction générale Services techniques intégrés fournit des solutions d'intégration technologique pour s'assurer que les actifs physiques, complexes et variés de la Garde côtière, qui sont gérés aux coûts optimaux du cycle de vie, sont fiables, disponibles et aptes à offrir les programmes de la Garde côtière canadienne aux Canadiens.

Programmes du secteur de la construction navale et du matériel

L'excellence opérationnelle exige une préparation technique. Le mandat relatif à la construction navale et au matériel est la responsabilité matérielle, du « berceau au tombeau », pour ce qui est des actifs de la flotte et à terre de la Garde côtière afin de générer une capacité opérationnelle. Cette importante mission s'étend de la construction de nouvelles classes de navires à l'entretien continu d'une flotte variée et d'actifs terrestres, en passant par l'amélioration des pratiques de gestion du cycle de vie et l'élimination responsable du matériel excédentaire. Dans l'exécution de ce mandat, le secteur travaille en étroite collaboration avec l'administration centrale et le personnel opérationnel régional pour comprendre les besoins, ainsi qu'avec le soutien d'un large éventail d'intervenants d'autres ministères. Le secteur entretient des liens naturels avec les gestionnaires de contrats de Services publics et Approvisionnement Canada et les responsables de la réglementation de Transports Canada, et il s'appuie sur la compétence de l'industrie nationale de la construction et de la réparation navales, en ne perdant jamais de vue le besoin d'optimiser les ressources des contribuables canadiens.

Aujourd'hui plus que jamais, la Garde côtière dispose des ressources et de la compétence nécessaires pour renouveler les actifs de sa flotte afin de soutenir un mandat de l'Agence qui ne cesse de croître en matière de portée et de demande. Des milliards de dollars ont été engagés pour de nouveaux

navires et hélicoptères de la Garde côtière, et celle-ci construira des navires au cours des 20 à 25 prochaines années. Cette occasion générationnelle comprend non seulement le remplacement des navires vieillissants avec la même capacité et une technologie similaire, mais aussi l'acquisition de navires « multitâches » au moyen de technologies nouvelles et sensibles à l'environnement de sorte que les nouveaux navires servent la Garde côtière pendant les 40 prochaines années.

Le secteur est également chargé de gérer les ressources disponibles pour entretenir la flotte actuelle jusqu'à la mise en service de nouveaux navires. Le secteur de la construction navale et du matériel est également responsable de la gestion du cycle de vie des actifs de la flotte et des actifs terrestres; il faut par conséquent comprendre leur état, analyser les risques et traiter de manière proactive les risques décelés afin de promouvoir une exploitation sécuritaire et de créer un état de préparation technique. Ce faisant, il s'engage à travailler avec diligence et en collaboration pour institutionnaliser davantage les concepts de gestion des risques techniques, de gestion des projets et des programmes, de gestion du cycle de vie et d'intendance des fonds publics.

Approvisionnement de la flotte

Le programme Approvisionnement de la flotte est responsable de la gestion de la conception et de la construction de nouveaux navires, grands et petits, de véhicules sur coussin d'air et d'hélicoptères. Il est également responsable de la gestion des mesures provisoires reposant sur l'approvisionnement visant à soutenir les exigences opérationnelles énoncées dans le Plan de renouvellement de la flotte et le Plan d'investissement intégré.

Le programme apporte un soutien à la gestion des projets en permettant d'intégrer de manière efficace et rentable divers volets des projets, dont la portée, le temps, les coûts, la qualité,

les ressources humaines, les communications, le risque et l'approvisionnement. Les activités associées aux approvisionnements de la flotte sont également régies par différentes ententes commerciales à l'échelle internationale et nationale, ainsi que par des instruments juridiques, comme la *Loi sur la gestion des finances publiques* et le *Règlement sur les marchés de l'État*, et des politiques, des directives et des lignes directrices du Conseil du Trésor, d'Innovation, Sciences et Développement économique Canada et de Services publics et Approvisionnement Canada.

Entretien de la flotte

Le programme Entretien de la flotte veille à ce que les navires, les véhicules sur coussin d'air, les hélicoptères et les petites embarcations de la Garde côtière canadienne soient disponibles et fiables pour assurer l'exécution des programmes de la GCC. Le programme assure également la disponibilité et la fiabilité de ces actifs grâce aux services de planification des investissements du cycle de vie, de génie, d'acquisition, d'entretien et d'élimination.

Les activités associées à l'entretien de la flotte sont encadrées par différents accords commerciaux internationaux et nationaux, par des instruments juridiques comme la *Loi sur la gestion des finances publiques* et le *Règlement sur les marchés de l'État*, ainsi que par des politiques, des directives et des lignes directrices provenant du Conseil du Trésor, du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada, d'Innovation, Sciences et Développement économique Canada et de Services publics et Approvisionnement Canada.

État de préparation des actifs basés à terre

Le programme État de préparation des actifs basés à terre permet de s'assurer que les actifs autres que ceux de la flotte sont disponibles et fiables pour l'exécution des programmes de la



Garde côtière. Les programmes soutenus par le programme État de préparation des actifs basés à terre sont Aides à la navigation, SCTM, Déglacage et Intervention environnementale.

Ces actifs autres que ceux de la flotte comprennent les aides à la navigation fixes et flottantes, comme les aides visuelles (p. ex. bouées et balises de jour), les aides sonores (p. ex. cornes de brume), les aides radar (p. ex. réflecteurs et balises) et les aides maritimes à longue portée comme le système mondial de localisation différentiel. Ils comprennent aussi les systèmes électroniques de communication et de navigation au moyen d'un réseau de radars, d'antennes paraboliques à micro-ondes, de radios, d'outils informatiques provenant de plus de 300 installations distantes et de biens matériels d'intervention environnementale utilisés pour le confinement (p. ex. barrages flottants), la collecte (p. ex. récupérateurs), et le stockage (p. ex. barges) de déversements.

Le programme État de préparation des actifs basés à terre assure la disponibilité et la fiabilité de ces actifs grâce aux services de planification des investissements du cycle de vie, de génie, d'acquisition, d'entretien et d'élimination.



Direction générale du personnel

Ayant reconnu la planification et les ressources dédiées dont on a besoin pour soutenir notre personnel, la Direction générale du personnel a été créée pour intégrer le Collège de la Garde côtière canadienne, Personnel opérationnel et certification ainsi que Développement de carrière et mieux-être. La Direction générale du personnel travaille dur à la mise en place d'un système au sein de l'organisation pour soutenir le recrutement, le maintien en poste, le développement de carrière et le mieux-être des employés.

Structure de la Direction générale du personnel

La Direction générale du personnel comprend trois directions : le Collège de la Garde côtière canadienne, Perfectionnement professionnel et mieux-être, et Personnel opérationnel et certification :

- Le Collège de la Garde côtière canadienne, situé sur l'île du Cap-Breton, Nouvelle-Écosse, est le centre national d'excellence en formation pour la Garde côtière et le fondement de nos succès répétés dans les opérations.

- Développement de carrière et mieux-être s'efforce de soutenir le recrutement, le maintien en poste, le développement de carrière et le mieux-être des employés.
- Personnel opérationnel et certification comprend la génération de personnel et la sensibilisation, la gestion du personnel opérationnel, le perfectionnement professionnel et la certification, les solutions MariTime et la mise en œuvre uniforme.

Programmes de la Direction générale du personnel

La Garde côtière est une organisation axée sur les personnes; elle se consacre au recrutement et au perfectionnement d'une main-d'œuvre diversifiée, hautement qualifiée, professionnelle et prête, pour aujourd'hui et pour demain.

Le rôle de la Direction générale du personnel est de soutenir les quelque 6 100 employés de la Garde côtière, où qu'ils travaillent et quelle que soit leur ancienneté d'état de service. Autrement dit, il faut comprendre leurs besoins actuels et à long terme, et prévoir comment servir au mieux les futures générations d'employés qui viendront grossir les rangs de la Garde côtière canadienne.

Au cours des trois prochaines années, la Direction générale s'efforcera de répondre aux besoins des employés de la Garde côtière dans les régions et à l'administration centrale



nationale, et elle continuera à donner la priorité à tous les éléments essentiels d'une main-d'œuvre soutenue - sécurité, moral, mieux-être, aide aux employés, arrangements travail-vie personnelle, processus de retour au travail, programmes de récompenses et de reconnaissance et soutien de la santé physique et mentale et du bien-être.

La Direction générale du personnel est chargée de surveiller les tendances et de veiller à ce que la Garde côtière soit suffisamment souple pour s'adapter et rajuster les ensembles de compétences si ces changements s'imposent, et au bon moment. Ce travail tient compte des besoins permanents pour maintenir les anciennes technologies qui continuent à bien servir l'organisation et assurer le transfert des connaissances des employés expérimentés aux futurs officiers de l'organisation. Parallèlement, la Direction générale continue à étudier et adopter de nouvelles technologies, de nouveaux cours de formation et processus, tels que des logiciels qui aident les employés de la flotte à recevoir leur salaire à temps et avec précision.

Au cours de ce cycle du plan d'activités, la Direction générale du personnel continuera à soutenir la Garde Côtière à chercher à accroître la diversité et l'inclusion dans tous les volets du recrutement, du maintien en poste, de la formation, du mentorat et du parrainage, des lieux de travail sains pour ne citer que ceux-ci. La Garde côtière s'efforce d'éliminer les obstacles systémiques afin

que tous les Canadiens aient une chance égale d'être accueillis en tant qu'employés de la famille de la Garde côtière canadienne.

Collège de la Garde côtière canadienne

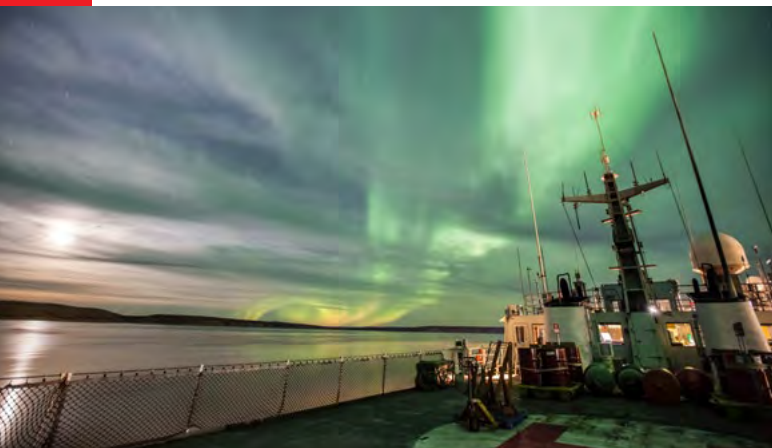
Le Collège de la Garde côtière canadienne est un « centre d'excellence en formation maritime » depuis 1965. Le Collège est un établissement de formation national, bilingue et conférant des diplômes, qui offre une multitude de formations, dont le programme de formation des officiers, un programme de formation complet de quatre ans visant à former des ingénieurs navals et des officiers de navigation maritime pour la flotte de la Garde côtière. Situé sur l'île du Cap-Breton, le Collège de la Garde côtière canadienne a été créé pour assurer à la Garde côtière une source fiable d'officiers de marine et d'équipages professionnels. Depuis plus de 55 ans, le Collège forme les officiers de marine et le personnel opérationnel qualifiés et professionnels de la Garde côtière canadienne.

Outre le programme de formation des officiers, le Collège forme des agents des SCTM, qui suivent un programme de formation intensive de 24 semaines consistant en un apprentissage à la fois théorique, pratique, simulé et virtuel. Il offre également au personnel une formation opérationnelle dans les domaines de l'électronique et de l'informatique, de l'intervention environnementale et de la SAR.

En tant qu'organisme national de formation de la Garde côtière canadienne, le Collège s'engage à offrir une formation de la plus grande qualité pour soutenir notre personnel opérationnel. Grâce aux nouvelles plateformes d'apprentissage modernisées, comme OnCourse, le Collège est prêt à répondre aux besoins de formation en constante évolution de l'organisation. Il s'agit d'une nécessité pour garantir que nos gens reçoivent la formation opérationnelle dont ils ont besoin pour mieux servir les Canadiens dans les années à venir.

Aperçu régional

Bien que la Garde côtière planifie au niveau national pour assurer la cohérence de la conception et de la prestation des services, c'est la flotte et le personnel à terre de nos régions qui fournissent les services de la Garde côtière. Bien que les quatre régions assurent la prestation des principaux programmes de la Garde côtière canadienne, l'accent est mis sur différents volets dans chaque région selon le climat, la géographie et les besoins des clients.



Région de l'Arctique

L'Arctique canadien est vaste. Il compte 162 000 km de côtes et un climat rude et difficile. L'intérêt et l'activité dans l'Arctique continuent de croître parallèlement à l'augmentation de la population dans de nombreuses collectivités isolées et éloignées, du trafic maritime et de l'intérêt international. Il en résulte un environnement opérationnel difficile où moins de 14 pourcents des eaux navigables ont été arpentées selon les normes modernes. Les effets du changement climatique, notamment les phénomènes météorologiques extrêmes et la fonte du pergélisol, entraînent une augmentation des risques pour la navigation, alors que le Canada constate un plus grand nombre de navires dans l'Arctique canadien.

Il en découle des répercussions directes sur la sécurité alimentaire, la sécurité maritime et sur les activités culturelles et de récolte pratiquées par les communautés arctiques. Il est de plus en plus demandé d'améliorer les infrastructures

maritimes et les services de la Garde côtière, et de mettre en œuvre des mesures d'adaptation au changement climatique afin d'atténuer les risques accrus et les impacts potentiels.

La Garde côtière travaille en étroite collaboration avec ses partenaires Inuits, des Premières Nations, Métis et nordiques dans la région de l'Arctique afin d'élaborer des démarches novatrices et différentes pour la prestation de services qui répondent le mieux aux besoins des collectivités.

En plus de contribuer à la réalisation des priorités nationales, notamment la réconciliation, la région mettra l'accent sur la mobilisation continue avec les partenaires locaux, sur l'élaboration d'autres modèles de prestation de services, élaborer des plans pour l'expansion des services de la Garde côtière, l'accroissement de sa capacité, de sa présence, des programmes et de la prestation de services dans le Nord, l'élaboration d'une stratégie de recrutement d'Autochtones avec le MPO et la prise en compte des priorités du Nord dans la conception et la mise en œuvre des politiques et des programmes.

L'augmentation du trafic maritime dans l'Arctique, attribuable notamment aux navires de croisière et au tourisme d'aventure, à l'attention internationale portée à l'Arctique canadien, à la croissance de la population de l'Arctique, à l'intérêt pour les projets d'exploitation des ressources et à la rapidité du changement climatique ont tous un impact profond sur l'Arctique canadien et sur les services de la Garde côtière.

Nous nous attendons à ce que la demande en services maritimes dans l'Arctique canadien augmente considérablement au cours des prochaines années. La mise en œuvre de la région de l'Arctique a pour but de nous aider à aborder ces questions importantes, tout en faisant progresser la réconciliation avec les peuples Inuits, des Premières Nations, Métis de l'Arctique, grâce à une approche collaborative visant à accroître la présence de la Garde côtière dans l'Arctique.

L'Arctique canadien est vaste et diversifié; la réalisation d'objectifs communs en matière de sûreté, de sécurité, d'environnement et d'économie nécessite une coopération. La Garde côtière est profondément et constamment déterminée à travailler avec les Inuits, les Premières Nations, les Métis, les gouvernements provinciaux et territoriaux, les navigateurs et les partenaires internationaux pour assurer la sécurité maritime et protéger l'environnement dans les eaux arctiques. Dans l'Arctique, nous travaillons avec les partenaires nation par nation, dans l'optique de soutenir la mise en œuvre des revendications territoriales établies, qui s'appliquent à la majeure partie de la région.

Les communautés de l'Arctique ont exprimé leurs inquiétudes face à l'augmentation du trafic maritime et à ses répercussions sur la faune, l'habitat et les activités traditionnelles. Elles veulent également être habilitées à participer avec la Garde côtière aux opérations de recherche, de sauvetage et aux interventions environnementales.

Dans les années à venir, la Garde côtière est déterminée à :

- Tenir compte des connaissances autochtones dans les processus décisionnels.
- Diriger la planification des futurs services du Nord avec les habitants du Nord.
- Éliminer les obstacles à l'emploi et créer des occasions d'emploi dans les résidents du Nord.

- Établir conjointement des stratégies d'adaptation au changement climatique.
- Développer les infrastructures.

La Garde côtière élabore et met en œuvre un plan de ressources humaines qui garantit que les Inuits, les Premières Nations, les Métis et les habitants du Nord se joignent à la Garde côtière et guident les opérations de la région de l'Arctique et l'élaboration de programmes. La région de l'Arctique accroît la diversité par la création du Conseil jeunesse de l'Arctique, l'embauche de coordonnateurs de la mobilisation communautaire et le renforcement de la capacité interne en ce qui concerne l'applicabilité et les principes des connaissances locales et autochtones dans le cadre de la prestation de services et de la culture organisationnelle. La région de l'Arctique met en œuvre l'apprentissage culturel dans ses plans de formation et de perfectionnement afin de constituer une équipe inclusive, dynamique et diversifiée, et d'attirer de nouveaux talents dans l'Arctique.

Priorités des trois prochaines années :

- Créer un cadre de gouvernance collaborative qui vise à améliorer la prestation des programmes et des services afin de mieux servir les communautés de l'Arctique.
- Planifier l'avenir des services de la Garde côtière par zone géographique et par communauté.
- Poursuivre la mise en œuvre d'une région de l'Arctique pleinement opérationnelle.
- Poursuivre la mise en œuvre des initiatives du Plan de protection des océans, notamment les couloirs de navigation à faible impact, la Garde côtière auxiliaire canadienne dans l'Arctique et les embarcations de sauvetage côtier Nord à Rankin Inlet.



Région de l'Atlantique

La région de l'Atlantique exerce ses activités dans une vaste zone géographique comprenant les quatre provinces de l'Atlantique et englobe la zone de responsabilité du JRCC d'Halifax en matière de recherche et le sauvetage, pour laquelle ce programme comprend la moitié est du Québec et le quadrant nord-ouest de l'océan Atlantique. Cette région fournit des services couvrant plus de 29 000 km de littoral, 2,5 millions de km² de plateau continental et 5 millions de km² dans la zone réglementaire de l'Organisation des pêches de l'Atlantique Nord-Ouest (2,3 millions de km² à l'intérieur de la limite des 200 milles nautiques et 2,7 millions de km² à l'extérieur de la limite des 200 milles nautiques).

La région de l'Atlantique contient de nombreuses petites collectivités côtières, où tout le monde a un lien avec l'eau. La Garde côtière est bien connue et intégrée dans chaque collectivité — c'est l'une de nos forces dans cette région. Une autre est le fait que nous avons une longue histoire de travail organique avec les membres et les dirigeants des collectivités, comme cela se fait dans les petites collectivités. Par exemple, certains dirigeants locaux avec lesquels nous travaillons sont également membres de la Garde



côtière auxiliaire. Ils ont une compréhension approfondie du travail que nous faisons, ce qui s'avère incroyablement précieux.

Aujourd'hui et à l'avenir, nous ne cesserons de formaliser l'engagement communautaire et de bâtir ces liens. Alors que, par le passé, nous nous engageons principalement sur des préoccupations opérationnelles (et nous continuons à le faire), nous nous concentrons aujourd'hui aussi sur des priorités stratégiques qui vont de la réconciliation et l'établissement de nos partenariats avec les peuples autochtones à la promotion de l'économie océanique et de la reprise économique.

La demande pour nos services augmente et les attentes relativement à ce que la Garde côtière peut et doit faire sont élevées. Il existe une forte demande pour que la Garde côtière fasse partie des cercles de décision. Qu'il s'agisse d'aider à protéger les mammifères marins comme les baleines noires de l'Atlantique Nord ou de s'occuper des navires préoccupants, nous participons au dialogue sur les questions maritimes avec les dirigeants de chacune des provinces de l'Atlantique, qu'il s'agisse des dirigeants autochtones, des maires, des conseillers municipaux ou des représentants et groupes provinciaux et fédéraux.

Comme c'est le cas dans d'autres régions, nos besoins en main-d'œuvre sont au premier plan. Au cours de la période de planification, nous mettrons l'accent sur le recrutement et la fidélisation, nous trouverons des moyens de constituer une réserve de main-d'œuvre qualifiée et nous nous attaquerons à des questions d'une importance capitale comme le régime de rémunération, la gestion de la charge de travail, les classifications et les retards dans la dotation en personnel.

D'un point de vue opérationnel, dans chacune des provinces, nous opérons dans des environnements marins qui présentent leurs propres difficultés. À Terre-Neuve et Labrador, cela comprend la baie Placentia et le détroit de Belle Isle; en Nouvelle-Écosse, le détroit de Canso; au Nouveau-Brunswick, la baie de Fundy; et à l'Île-du-Prince-Édouard, le détroit de Northumberland. Certains risques régionaux sont permanents à cause de l'immensité et la diversité de la zone opérationnelle, zone qui est confrontée à des conditions météorologiques extrêmes. Nous opérons dans un environnement qui connaît une activité commerciale toute l'année et un usage traditionnel saisonnier. Nous continuons à planifier et à mettre en œuvre des mesures pour faire face à ces risques.





Région du Centre

La région du Centre fonctionne dans un contexte unique couvrant les Grands Lacs, la Voie maritime du Saint-Laurent, et la moitié nord du golfe du Saint-Laurent, qui comprend des déplacements maritimes ayant une incidence sur cent millions de personnes qui reçoivent des marchandises par voie maritime. Il s'agit d'un réseau de transport vital pour les marchandises échangées entre l'Amérique du Nord et plus de 59 marchés d'outre-mer. La région compte plus de 100 ports et quais commerciaux en activité. Ils sont à l'origine de 35 milliards de dollars d'activités économiques et de 238 000 emplois au Canada et aux États-Unis.

La région du Centre compte plus de 50 collectivités et organisations autochtones côtières en Ontario et au Québec, qui ont un large éventail de priorités et de préoccupations liées au mandat de la Garde côtière. La région évolue dans un contexte de grande valeur patrimoniale, sociale et écologique et dans un écosystème unique d'une grande richesse biologique.

Certains de nos principaux risques sont liés à l'augmentation de la densité du trafic maritime, en partie due aux grands projets, et à l'accroissement de la taille des navires. En outre, l'industrie réclame sans cesse un prolongement de la saison de navigation et un plus grand nombre de brise-glaces, ainsi que le maintien efficace des volumes de dragage.

Ces risques sont atténués de plusieurs manières. Sur le plan opérationnel, nous maximisons l'approche par zone du déglacage et nous complétons notre capacité par des contrats de déglacage, tout en soutenant une utilisation accrue de la navigation électronique. Nous adoptons une approche proactive pour la communication et la collaboration avec l'industrie pour garantir un travail de collaboration sur ces questions.

Nous avons également progressé dans l'établissement de relations avec des partenaires autochtones. Il existe un large éventail de



priorités et de préoccupations qui nécessiteront un effort et une collaboration continus, et nous continuerons à déterminer les possibilités de collaboration, telles que la formation et les exercices, et les moyens de mieux transmettre l'information, et nous nous concentrerons sur les accords de contribution et les possibilités d'approvisionnement qui favorisent et facilitent la participation des Autochtones.

Le recrutement et le maintien en poste resteront un défi, étant donné la forte demande exprimée dans tous les secteurs pour des diplômés et des employés travaillant dans les domaines des sciences, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques (STIM). Pour faire face à la concurrence, il sera important de démontrer l'intérêt de se joindre à la Garde côtière canadienne et de s'assurer que nous fournissons le soutien nécessaire à nos employés, notamment en leur offrant un environnement de travail plus favorable à la famille et un équilibre entre le travail et la vie personnelle.

La région du Centre est une région bilingue, ce qui est à la fois un défi et une force. L'apprentissage d'une deuxième langue

exige un investissement continu en temps et un niveau élevé d'engagement de la part de l'employé, tant au travail que dans la collectivité. Ces exigences peuvent créer des obstacles au perfectionnement interne de la main-d'œuvre et nuire à la motivation des employés. Notre région continuera à soutenir le bilinguisme en encourageant la formation linguistique.

Étant donné que plus de 25 % de la main-d'œuvre basée à terre est susceptible de prendre sa retraite au cours des cinq prochaines années, la priorité de la région consistera à mettre en œuvre un solide transfert de connaissances avant que ces employés quittent l'organisation et de perfectionner le personnel restant et les nouveaux employés au moyen de plans de gestion des talents. Nous sommes dans une période de croissance et de professionnalisation accrue. Une structure, des processus et une gouvernance plus robustes qui renforcent la maturité organisationnelle sont déjà en marche pour la Garde côtière de l'avenir. Plus que jamais, nous ciblons fortement les opérations régionales et le soutien total de nos activités opérationnelles.





Région de l'Ouest

La région de l'Ouest comprend une très grande masse terrestre (quatre provinces et le Territoire du Yukon) ainsi que 27 000 km de littoral. Il faut y respecter des obligations internationales en matière de recherche et de sauvetage jusqu'au milieu du Pacifique. La région de l'Ouest ne connaît pas de grandes variations saisonnières sur l'eau comme les autres régions (la glace de mer est inexistante) et connaît donc une activité élevée et constante sur l'eau. Près de la moitié du trafic qu'effectuent les navires nationaux des Services de communication et de trafic maritimes a (SCTM) lieu dans la région de l'Ouest et, pour la plupart, les programmes d'aides à la navigation, de recherche et de sauvetage, d'intervention environnementale et de navires préoccupants ne connaissent pas d'accalmie pendant les mois d'hiver, sauf dans les régions éloignées du Nord.

La reconnaissance des efforts et de la valeur de la Garde côtière et, par conséquent, notre moral ont grimpé de façon exponentielle. Cela s'explique en partie par l'attention nationale et internationale portée ces dernières années à la Garde côtière dans la région de l'Ouest. Notamment les situations d'urgence et les grands projets d'aménagement où la Garde côtière a joué un rôle essentiel, non seulement dans les volets opérationnels, y compris la



planification et la préparation, mais aussi dans la sensibilisation et la confiance du public dans notre capacité à intervenir.

Au cours des prochaines années, la région continuera à travailler avec les collectivités autochtones et les collectivités côtières en tant que partenaires du dispositif de sécurité maritime. Nous avons l'occasion de continuer à établir et à développer des relations et des partenariats durables avec les Premières Nations situées le long de la côte, dont le nombre dépasse la soixantaine; le personnel de la région est également déterminé à développer certains aspects tels que les possibilités de formation conjointe, le programme de bateaux communautaires et bien d'autres choses encore.

En termes de préoccupations et de priorités opérationnelles, la région se concentre sur le canal de Portland et les exportations minières, y compris la manière dont cela touchera le trafic des gros navires et les préoccupations et droits des partenaires autochtones.

Pour ce qui est du passage intérieur, la région étudie les moyens nécessaires pour le trafic de remorqueurs. Dans le couloir de Kitimat, les domaines de préoccupation sont les effets des aménagements relatifs au gaz naturel liquéfié (GNL) et la gestion des routes. Le passage Seymour est une zone où le trafic des navires de croisière et des remorqueurs est important,

ce qui augmente les risques opérationnels. Nous continuerons à évaluer ces risques, à y répondre, et à intégrer un examen des lacunes et des mesures d'atténuation pour toutes les côtes et tous les risques.

L'une des plus grandes avancées réalisées par la Garde côtière est d'avoir appris les méthodes de travail en commun à même d'étendre notre prestation de services, d'atteindre des objectifs communs, et d'avoir exploité ces méthodes. L'adoption du Système de commandement d'intervention est l'une de ces méthodes, car la région a fait l'expérience directe de la façon dont l'inclusion des Autochtones, des partenaires provinciaux et d'autres personnes dans le processus décisionnel partagé du commandement unifié permet une intervention beaucoup plus efficace.

Dans les années à venir, il s'agira d'accroître la diversité et l'inclusion de la main-d'œuvre et de tirer parti de l'ingéniosité de l'ensemble du personnel de la Garde côtière. Ces éléments sont essentiels à la mission de la région, tout comme la promotion de l'innovation. On accorde beaucoup d'attention à la manière dont la fonction publique peut et doit être innovante, prête à prendre des risques et à apprendre de ces expériences. Les artisans qualifiés de la Garde côtière et le milieu des marins sont et continueront d'être magistraux à cet égard.



Annexe A : Engagements de la Garde côtière canadienne

Diversité, équité et inclusion

Engagement	BPR	Échéance
Dans la foulée de l'étude menée à la Garde côtière en 2020 au sujet de la parité entre les sexes, travailler avec l'organisme La Gouvernance au féminin afin d'établir un plan d'action donnant suite aux recommandations formulées.	DG, Personnel	T3 2021-22
Commencer l'envoi trimestriel d'un courriel national et de mises à jour du communiqué de la Flotte pour favoriser la diversité, l'équité et l'inclusion à l'échelle de la Garde côtière.	DG, Personnel	T1 2021-22
Créer un centre pour la diversité et l'inclusion sur le site intranet de la Garde côtière afin de rassembler les ressources et les communications du ministère et de la fonction publique pour qu'elles soient à la disposition de tous les employés.	DG, Personnel	T1 2021-22
Créer et diriger un programme d'ambassadeurs de la Flotte pour la diversité et l'inclusion afin de soutenir et de souligner les activités organisées pour et par le personnel navigant.	DG, Personnel	T3 2021-22
Coordonner les possibilités de formation afin d'accroître la sensibilisation aux processus de dotation inclusifs et sans obstacle.	DG, Personnel	T2 2021-22
Créer et diriger une série d'activités d'apprentissage consacrée aux étudiants visant tout particulièrement la sensibilisation à l'Initiative nationale de recrutement d'étudiants autochtones pour faciliter l'intégration des étudiants et offrir des conseils concernant la transition après un emploi étudiant avec des options axées sur le cheminement de carrière pour favoriser le maintien en poste.	DG, Personnel	T2 2021-22
Créer une communauté des futurs leaders de la Garde côtière, dont les composantes obligatoires comprendront les cours de l'École de la fonction publique du Canada sur les préjugés inconscients, afin de favoriser la sensibilisation et le renforcement du savoir-faire culturel.	DG, Personnel	T3 2021-22
Créer et distribuer un uniforme de travail modernisé et conçu selon les principes de l'analyse comparative entre les sexes plus (ACS+) et intégrant des éléments favorisant la diversité et l'inclusion, dans la mesure du possible.	DG, Personnel	T4 2021-22

Premier pilier stratégique : Notre personnel

Engagement	BPR	Échéance
Objectif 1 : Recrutement		
Mettre en place une stratégie de recrutement nationale qui comprend des plans visant à tirer parti de la technologie et des médias sociaux, et qui répond aux objectifs en matière de diversité et d'inclusion.	DG, Personnel	T1 2021-22
Mettre au point le rapport sur les groupes à risque et les postes clés ainsi que les données sur les tendances démographiques connexes, afin de les inclure dans les stratégies de recrutement, de maintien en poste et de formation ciblées.	DG, Personnel	T3 2021-22
Objectif 2 : Formation		
Établir une stratégie pour composer avec l'évolution des compétences associées à l'exploitation des nouveaux navires et les exigences de formation connexes.	DG, Personnel	T4 2021-22
Mettre en œuvre un cadre national de gouvernance de l'apprentissage reflétant le rôle central que joue le Collège de la Garde côtière canadienne.	DG, Personnel	T1 2022-23
Créer une bibliothèque de ressources de formation pour les employés afin d'accroître la sensibilisation aux engagements ministériels, y compris la santé mentale, la diversité et l'inclusion.	DG, Personnel	T3 2021-22
Aider les employés à comprendre les compétences et les connaissances requises dans le cadre de leurs rôles actuels et de leurs aspirations professionnelles en utilisant des outils comme les programmes de formation en cours d'emploi, les programmes de perfectionnement en leadership et la formation spécialisée.	DG, Personnel	T2 2022-23
Lancer une initiative de formation en leadership pour aider les employés à acquérir des compétences clés en leadership dès le début de leur carrière.	DG, Personnel	T1 2022-23
Concevoir une plateforme de formation nationale intégrée pour tous les employés.	DG, Personnel	T4-2022-23
Élaborer un concept des opérations pour un nouveau centre d'apprentissage par simulation.	DG, Personnel	T3 2021-22
Objectif 3 : Gestion de carrière		
Créer un outil de gestion de carrière en ligne fondé sur les compétences pour tous les membres du personnel navigant et les employés à terre.	DG, Personnel	T3 2021-22
Organiser des événements d'apprentissage sur la gestion de carrière pour les employés.	DG, Personnel	T2 2021-22
Objectif 4 : Bien-être		
Élaborer une stratégie globale à l'égard du bien-être abordant notamment la question de l'avenir du télétravail.	DG, Personnel	T3 2021-22
Fournir, à l'échelle nationale, un accès à des professionnels de la santé mentale et une formation pour faciliter la gestion du stress en cas d'incident critique (GSIC).	DG, Personnel	T2-2021-22

Deuxième pilier stratégique : Nos actifs

Engagement	BPR	Échéance
Objectif 1 : Livrer la nouvelle flotte		
Continuer à fournir de nouveaux bateaux de recherche et sauvetage en vertu d'un contrat de location.	DG, AN	2024
Faire progresser la conception, l'ingénierie et la construction d'un navire semi-hauturier de recherche halieutique.	DG, AN	2024
Faire progresser la construction et préparer la livraison du navire hauturier de recherche halieutique et océanographique.	DG, AN	2024
Achever les travaux d'ingénierie de construction et commencer la construction du patrouilleur hauturier et du patrouilleur de l'Arctique de la Garde côtière.	DG, AN	2023-24
Faire progresser la conception et l'ingénierie de la construction des navires polyvalents et des brise-glaces destinée aux programmes.	DG, AN	2024
Faire progresser les plans relatifs à la nouvelle catégorie de navires semi-hauturiers polyvalents.	DG, AN	2024
Commencer l'ingénierie de conception pour les brise-glaces polaires.	DG, AN	2021-22
Commencer l'ingénierie de construction et l'acquisition d'articles à long délai d'exécution pour préparer la construction des brise-glaces polaires.	DG, AN	2022
Objectif 2 : Exploitation et entretien de la nouvelle flotte		
Entreprendre le renouvellement de la flotte en respectant le principe clé de la modularité des missions.	DG, AN	2024
Commencer les opérations sur le NGCC <i>John Cabot</i> en vue de la prochaine saison des activités scientifiques en mer.	DG, FSM	T1 2021-22
Mettre à jour le plan d'entretien pluriannuel de la Garde côtière afin de combler toute lacune liée à l'entretien de la flotte.	DG, STI	T3 2021-22
Objectif 3 : Prolongation de la durée de vie des navires		
Procéder à l'acquisition d'un brise-glaces léger pour assurer la continuité des services.	DG, AN	2021
Terminer la conversion du brise-glaces léger une fois acquis.	DG, STI	T2 2023-24
Terminer la conversion du NGCC <i>Vincent Massey</i> .	DG, STI	T1 2022-23
Poursuivre la mise en œuvre du programme de PVN exhaustif afin d'accroître la fiabilité et la disponibilité des navires de la Garde côtière. Les travaux prévus comprennent ce qui suit :	DG, ITS	
• Terminer le PVN du NGCC <i>Kopit Hopson 1752</i> .		T3 2021-22
• Terminer le PVN combiné du NGCC <i>Cape Roger</i> et du NGCC <i>Cygnus</i> .		T4 2021-22
• Terminer le PVN du NGCC <i>George R. Pearkes</i> .		T1 2023-24
• Terminer le PVN du NGCC <i>Amundsen</i> (phase 1)		T1 2021-22
• Terminer le PVN du NGCC <i>Amundsen</i> (phase 2)		T2 2022-23
• Terminer le PVN du NGCC <i>Sir Wilfred Grenfell</i>		T3 2021-22
• Terminer le PVN du NGCC <i>Griffon</i>		T3 2024-25
• Terminer le PVN du NGCC <i>Sir Wilfred Laurier</i>		T1 2024-25
• Terminer le PVN du NGCC <i>Louis S. St-Laurent</i> (phase 1)		T2 2022-23

- Terminer le PVN du NGCC *Louis S. St-Laurent* (phase 2) T2 2023-24
- Terminer le PVN du NGCC *Louis S. St-Laurent* (phase 3) T2 2024-25
- Terminer le PVN du NGCC *Louis S. St-Laurent* (phase 4) T3 2027-28
- Terminer le PVN des bateaux de 47 pieds T4 2027-28

Objectif 4 : Actifs terrestres

Déterminer quels sont les besoins en infrastructures côtières pour soutenir le concept de modularité des navires de la future flotte.	DG, AN et DG STI	T4 2021-22
Mettre à jour les protocoles et les procédures de la Garde côtière en ce qui a trait aux actifs et aux inventaires afin de garantir l'intégrité des renseignements dans les systèmes de gestion des actifs.	DG, STI	T3 2021-22
Mettre en œuvre les protocoles et les procédures de la Garde côtière en ce qui a trait aux actifs et aux inventaires.	DG, STI	T1 2022-23
Terminer la mise en œuvre des stations de recherche et de sauvetage en vertu du Plan de protection des océans (PPO).	DG, STI	T4 2022-23
Évaluer l'état des installations côtières de la Garde côtière qui sont nécessaires au soutien de la future flotte.	DG, STI	T4 2021-22
Terminer les achats d'équipement d'intervention environnementale en vertu du PPO.	DG, STI	T4 2022-23
Achever le projet des radars et le projet OpNet du PPO.	DG, STI	T4 2022-23
Lancer la mise en œuvre complète du programme de gestion du cycle de vie des actifs d'intervention environnementale.	DG, STI	T1 2022-23
Terminer la fabrication des bouées quatre saisons (52 bouées) dans le secteur du Saint-Laurent.	DG, STI	T4 2021-22
Renouveler l'infrastructure informatique du Collège de la GCC afin d'en faire profiter les étudiants, d'augmenter la bande passante et d'offrir de la formation à distance par Internet.	DG, STI	T4 2022-23
Ajouter de nouvelles données prévisionnelles et opérationnelles sur les conditions océaniques d'Environnement et Changement climatique Canada au Programme canadien de recherche et sauvetage (CANSARP) de la Garde côtière afin d'améliorer les données prévisionnelles sur les courants de surface.	DG, STI	T4 2021-22

Pilier stratégique 3 : Nos services

Engagement	BPR	Échéance
Objectif 1 : Concrétiser l'apport de la Garde côtière au Plan de protection des océans		
Collaborer avec les partenaires à la mise en œuvre du Plan de protection des océans et des initiatives et investissements visant la stimulation de l'économie.	DG, IPE	T4 2021-22
Présenter un rapport d'activité annuel à la fin de l'exercice financier.		
Objectif 2 : Grands projets de ressources		
Élaborer une stratégie de renouvellement du projet TMX tout en contribuant à une approche pangouvernementale dirigée par RNCAN en vue de le renouveler, et continuer à coordonner la mise en œuvre du projet.	DG, IPE	T4 2021-22
Objectif 3 : Révision des niveaux de service		
Faire progresser l'examen des niveaux de service pour les programmes de la Garde côtière, y compris le programme de déglacage, de recherche et de sauvetage et d'intervention environnementale, le programme des Services de communication et de trafic maritimes (SCTM), le programme des aides à la navigation et le programme de gestion des voies navigables. Les mesures suivantes seront prises :	DG, FSM	
Lancement du sondage en ligne.		T1 2021-22
Synthèse des commentaires reçus.		T2 2021-22
Consultation des intervenants internes et externes au sujet des changements proposés.		T3 2021-22
Publication des nouveaux niveaux de service.		T4 2022-23
Objectif 4 : État de préparation des programmes		
Élaborer un profil de préparation pour chaque programme d'intervention (IE, R et S et NP) en mettant l'accent sur une évaluation des trois principales composantes de la préparation (personnes, actifs et capacité par rapport à la demande) afin de cerner les écarts entre les besoins actuels et les exigences prévues des missions futures.	DG, Intervention	T4 2021-22
Élaborer un profil de préparation pour tous les programmes de navigation maritime.	DG, FSM	T3 2021-22
Objectif 5 : Modernisation du programme de navigation maritime et des services de sécurité		
Élaborer une stratégie pour faire progresser la modernisation des programmes de navigation maritime et des systèmes de sécurité, y compris les initiatives liées à la navigation électronique et aux voies navigables numériques, et orienter les investissements vers les aides à la navigation et les SCTM.	DG, FSM	T3 2022-23
Terminer l'analyse des besoins et la conception préliminaire pour le renouvellement du SIPA.	DG, STI	T4 2021-22

Objectif 6 : Favoriser l'innovation

Établir un plan pour assurer la contribution de la Garde côtière aux objectifs définis dans la Stratégie pour un gouvernement vert. Les activités suivantes seront entreprises :	DG, IPE	
• Soutenir l'élaboration d'un plan de décarbonisation.		2023
• Favoriser la collaboration dans le cadre des projets du Fonds pour un gouvernement vert.		2022-23 – 2024-25
Continuer à participer à des activités externes dans un large éventail de domaines afin d'appuyer le développement durable à long terme et les possibilités d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques.	DG, IPE	T4 2022-23
Continuer à renforcer la capacité d'expérimentation interne, incluant :	DG, IPE	T4 2021-22
• Améliorer la surveillance et la responsabilisation du programme d'innovation de la Garde côtière en établissant un horizon de planification de trois ans pour définir, approuver et séquencer les initiatives d'innovation appuyées par des plans de travail et des rapports détaillés.		
• Réaliser une étude sur l'état de préparation de l'intelligence artificielle (IA) à laquelle participeront plusieurs secteurs de la Garde côtière, afin de définir l'état actuel de la capacité de la Garde côtière à intégrer des technologies d'IA et d'apprentissage automatique au cours de la prochaine décennie.		T4 2021-22

Quatrième pilier stratégique : Notre gouvernance

Engagement	BPR	Échéance
Objectif 1 : Renforcer les politiques, processus, procédures et systèmes nationaux		
Examiner et mettre à jour les documents clés, comme les protocoles d'entente interministériels sur la collaboration avec les principaux partenaires aux fins d'intervention et le Plan national d'urgence pour les déversements en mer.	DG, Intervention	
Protocole d'entente conclu entre Transports Canada et la Garde côtière – annexe sur l'intervention environnementale (IE).		T3 2021-22
Protocole d'entente conclu entre Environnement et Changement climatique Canada et la Garde côtière.		T4 2021-22
Protocole d'entente sur l'intervention environnementale conclu entre le Secteur des sciences du MPO et la Garde côtière.		T1 2022-23
Terminer l'élaboration du Programme des navires préoccupants défini dans le cadre du PPO et amorcer la transition vers la mise en service à compter d'avril 2022.	DG, Intervention	T1 2022-23
Définir la stratégie d'intervention et de gestion des incidents de la Garde côtière en mettant à jour le plan du Système de commandement d'interventions (SCI), notamment en précisant les structures de commandement et de contrôle afin de répondre efficacement aux incidents maritimes.	DG, Intervention	T4 2021-22
Élaborer une stratégie de formation pour l'utilisation du SCI et la gestion des incidents en misant sur les bons résultats de l'approche adoptée lors de la mise en œuvre du SCI, afin de garantir que des améliorations sont apportées à la formation sur le SCI et la gestion des incidents dans les deux langues officielles.	DG, Intervention	T3 2022-23
Élaborer une stratégie pour améliorer les processus et les procédures liées à l'amélioration continue et aux leçons apprises afin de guider les exercices et les activités de formation futurs, améliorant ainsi l'état de préparation aux missions.	DG, Intervention	T4 2022-23
Optimiser le programme des hélicoptères et élaborer une stratégie et un concept d'opération pour l'intégration de véhicules aériens sans pilote (UAV) aux opérations de la Garde côtière.	DG, FSM	T3 2021-22
Travailler à l'élaboration d'un modèle d'établissement des coûts plus prévisible comprenant un coût salarial fixe pour chaque navire.	DG, FSM	T3 2021-22
Entreprendre une analyse complète de la charge de travail des SCTM à la suite des projets de modernisation et de regroupement du programme et explorer d'autres possibilités de perfectionnement de la main-d'œuvre pour le programme des SCTM, y compris des solutions et des options novatrices en matière de formation.	DG, FSM	T4 2021-22
Élaborer un profil de risque propre à la Garde côtière canadienne qui s'harmonise avec les piliers et les objectifs stratégiques du plan intégré des activités et des ressources humaines de l'organisme.	DG, IPE	T1 2022-23

Objectif 2 : Mobiliser le secteur et les usagers des services de la Garde côtière

Continuer à susciter la participation des intervenants de la Garde côtière à la définition des priorités de l'organisation afin que nous puissions continuer à mieux servir nos clients.	DG, IPE	2021-22
--	---------	---------

Objectif 3 : Mobiliser les partenaires autochtones

Collaborer avec les collectivités autochtones et côtières pour apaiser leurs préoccupations en matière de sécurité maritime et d'intervention environnementale, notamment celles qui concernent les grands projets de ressources et d'infrastructures proposés (p. ex., mise en œuvre des mesures d'adaptation relatives au projet TMX).	DG, IPE, DG, Intervention, DG, FSM	T4 2021-22
--	------------------------------------	------------

Soutenir la négociation d'accords, d'arrangements et de cadres de réconciliation.	DG, IPE	T4 2023-24
---	---------	------------

Créer un cadre stratégique pour orienter la façon dont la Garde côtière continuera d'assurer une collaboration continue avec les partenaires autochtones.	DG, IPE	T4 2023-24
---	---------	------------

Au moyen des structures de gouvernance pertinentes de la Garde côtière, veiller à ce que les préoccupations et les intérêts des Autochtones soient largement compris dans l'ensemble de l'organisme et soient de plus en plus intégrés aux politiques, aux programmes et aux activités.	DG, IPE	T4 2023-24
---	---------	------------

Objectif 4 : Appuyer la mise en œuvre de la région de l'Arctique

Mettre en place une stratégie pour l'Arctique de la Garde côtière.	CA, Arctique, DG, IPE	T4 2021-22
--	-----------------------	------------

Collaborer avec les organisations et le gouvernement Inuits pour soutenir la mise en œuvre des priorités relatives à la prestation des services dans l'Inuit Nunangat, conformément à la politique sur l'Inuit Nunangat, sous la direction du Comité de partenariat entre les Inuits et la Couronne.	CA, Arctique	T4 2021-22
--	--------------	------------

Annexe B : Stratégie de gestion du personnel de la Garde côtière canadienne

La Stratégie de gestion du personnel pourra être consultée à partir d'un hyperlien.

<https://www.ccg-gcc.gc.ca/publications/corporation-information-organisation/ibhrp-piarh/index-fra.html>

Stratégie de gestion du personnel de la Garde côtière canadienne – Rapport d'étape sur les engagements

Engagements	Date de livraison prévue dans le PIARH	Réalisations du T1 au T4	État (terminé, sur la bonne voie, retardé)
Recrutement – Pilier I			
Lancement d'un plan de leçon de la GCC pour les écoles secondaires et du projet pilote « Adoptez un navire » avec le réseau des enseignants en géographie du Canada	Été 2020 et hiver 2020-2021, respectivement	Les plans de leçons en anglais et en français ont été lancés en juin 2020 (T1). Le projet pilote « Adoptez un navire » été mis en œuvre avec succès auprès de deux classes de sixième année (Victoria, C.-B. et Drummond, N.-B.), en partenariat avec le NGCC <i>John P Tully</i> et le NGCC <i>Martha L Black</i> .	Terminé
Lancement d'une étude sur la parité entre les sexes	Hiver 2020-2021	Une étude sur la parité hommes-femmes a été menée par l'organisation La gouvernance au féminin de mai à novembre 2020. Les recommandations et les résultats ont été présentés en décembre 2020. La GCC a obtenu la certification Argent. Les résultats ont été communiqués au Conseil de gestion en janvier 2021.	Terminé
Lancement des consultations sur la modernisation des uniformes dans un souci d'égalité des sexes, de respect de la diversité et de fonctionnalité	Hiver 2020-2021	T2 : Présentation des styles A et B, qui remplaceront les uniformes masculin et féminin dans le système de commande des uniformes. T4 : Rétablissement du groupe de travail national sur les uniformes.	Terminé
Formation – Pilier II			
Mise en place d'une gouvernance de la formation au sein de la Garde côtière	Hiver 2020-2021	La fin du quatrième trimestre a marqué la conception et l'acceptation de la structure de gouvernance de la formation de la GCC. Le document de gouvernance continue quant à lui d'évoluer.	Terminé
Élaboration d'un plan visant à moderniser et à élargir les modes de prestation de la formation ainsi qu'à soutenir une culture axée sur l'apprenant, et début de la mise en œuvre dudit plan	Hiver 2020-2021	Le premier trimestre de l'exercice 2021 a marqué la mise en œuvre réussie d'OnCourse, système de gestion de l'apprentissage et plateforme d'enseignement en ligne du CGCC.	Terminé

Gestion de carrière – Pilier III

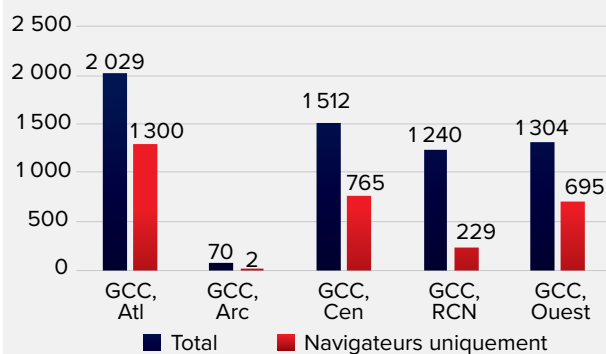
Lancement du portail en ligne des carrières de la Flotte	Automne 2020	T3 : Achèvement du portail en ligne des carrières de la Flotte.	Terminé
Début du développement technique d'un outil de gestion des carrières basé sur les compétences en vue d'un lancement en 2021-2022	Hiver 2020-2021	T4 : Le développement de l'outil est achevé à 75 %. Les essais d'acceptation par l'utilisateur commenceront au premier trimestre de 2021-2022 et le lancement de l'outil est prévu pour le mois d'août 2021.	Terminé

Mieux-être – Pilier IV

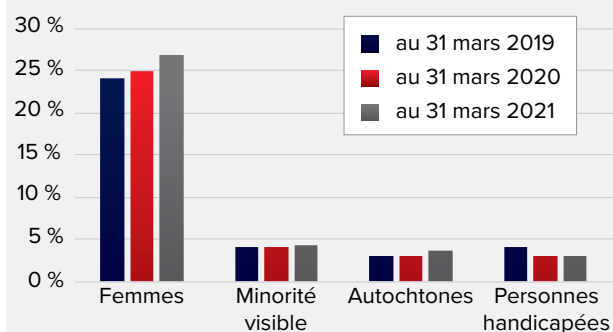
Poursuite de la formation (p. ex., L'esprit au travail, formation sur la résilience après un traumatisme), soutien à la « formation des formateurs » et mise en œuvre de la gestion du stress causé par un incident critique (GSIC), incluant l'accès à des professionnels en santé mentale	En cours jusqu'en 2020-2021	Un appel d'offres a été lancé pour l'attribution d'un nouveau contrat national visant le recrutement de professionnels en santé mentale qui se consacreront à la GSIC. L'évaluation des facteurs relatifs à la vie privée de la GSIC est en cours. La directive sur la GSIC en est à la dernière phase de conception. Formation sur le mieux-être offerte en 2020-2021 : 160 séances terminées et 1 169 personnes formées.	Terminé
Lancement d'un projet d'amélioration de la condition physique du personnel navigant	Été 2020	T1 : - Analyse de l'environnement. T2 : - Lancement en ligne des défis mensuels de conditionnement physique pour le personnel du MPO et de la GCC Mise à l'essai du projet pilote dans l'Arctique. T3 : - Formation d'un partenariat avec les Services de bien-être et de maintien du moral des Forces canadiennes (SBMFC) par le biais d'un protocole d'entente. T4 : - Conception et acquisition de trousse de conditionnement physique. - Étude de cas sur le conditionnement physique à bord du NGCC <i>Tanu</i>. - Rapport sommaire définitif sur la phase 1 de la direction du projet.	Les livrables de la première année ont été achevés conformément aux modifications apportées en raison de la pandémie de COVID-19.
Renouvellement de la page intranet Prix et reconnaissance	Automne 2020	La section Prix et reconnaissance a été publiée sur le site intranet en octobre 2020 (T3).	Terminé
Lancement du nouveau contrat d'uniforme et de la vitrine électronique	Été 2020	T1 : Le contrat relatif aux uniformes a été signé en mars 2020. T2 : La vitrine électronique a été mise en ligne en juillet 2020 pour les inscriptions. Les commandes ont commencé en août 2020. T4 : Début de la collaboration avec le fournisseur et l'équipe SAP pour la transition de la vitrine électronique vers SAP (en cours).	Terminé

Annexe C : Composition démographique de la Garde côtière canadienne

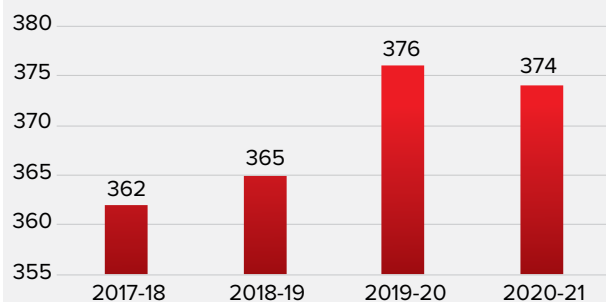
Répartition régionale des employés de la GCC au 31 mars 2021



Représentation des groupes désignés par l'équité en matière d'emploi

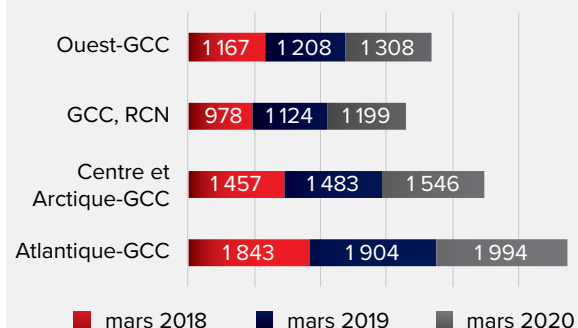


Embauche d'étudiants

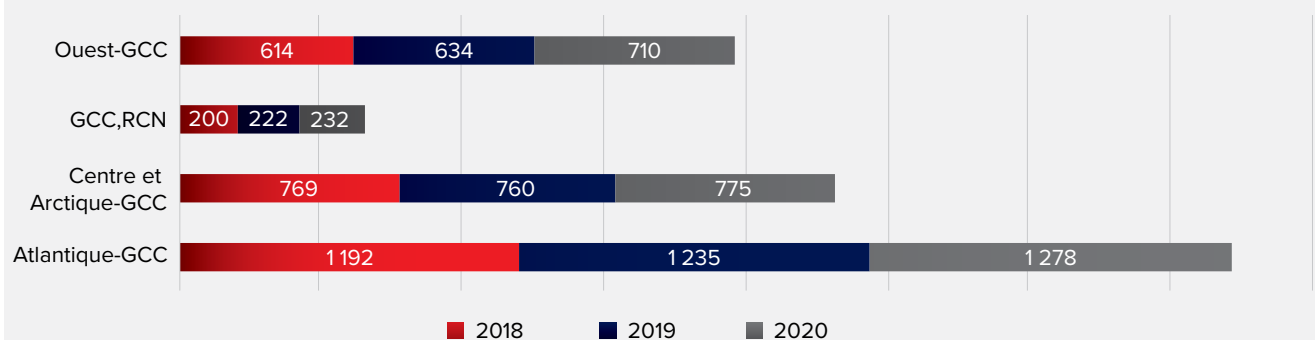


Étudiants employés au 31 mars 2021 : 48

Répartition des employés par région



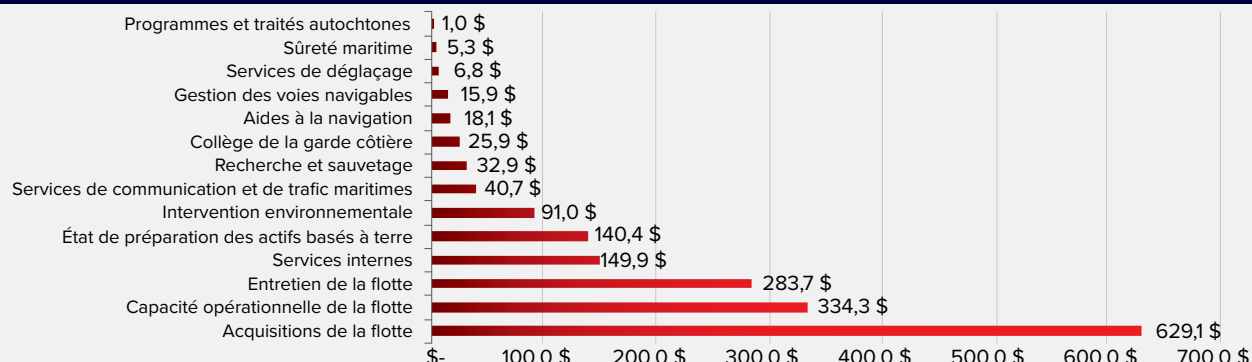
Répartition des employés navigateurs par région



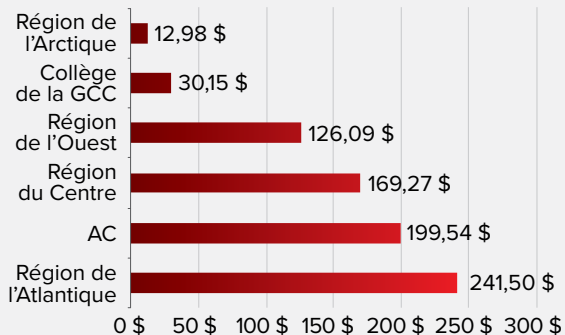
Annexe D : Finances de la Garde côtière canadienne

Année en cours :

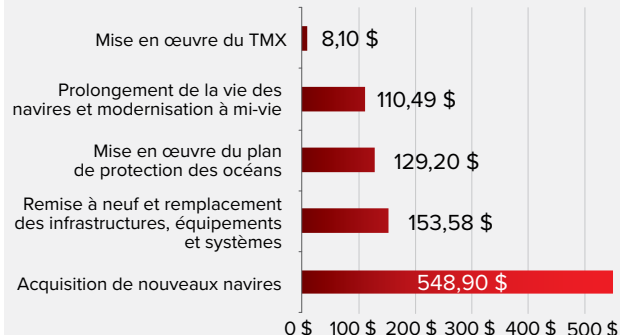
Budget total de la GCC par programme (millions \$) pour l'exercice 2021-22



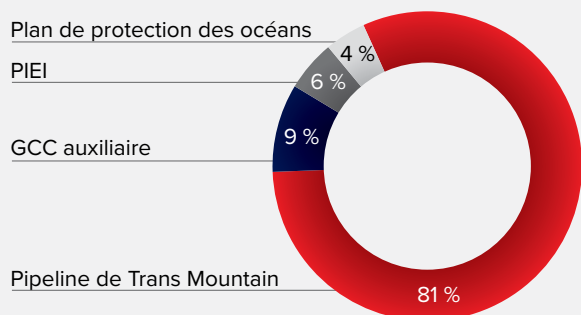
Budget de fonctionnement par région (millions \$) pour l'exercice 2021-22



Budget d'immobilisations — Type de projet (millions \$) pour l'exercice 2021-22



Budget des S et C par initiative pour l'exercice 2021-22 Pourcentage du budget total



Remarques :

Tous les crédits :

1. Les niveaux de référence totaux de la GCC, qui s'élèvent à 1 775 millions de dollars, ne comprennent pas le budget des recettes nettes en vertu d'un crédit, qui s'élève à 40 millions de dollars. L'exclusion des recettes permet au lecteur de voir les fonds utilisés par la GCC pour couvrir les dépenses de fonctionnement, d'immobilisations et de contribution.
2. La ventilation des budgets directs des services internes est une nouveauté dans le rapport de cette année. Dans les rapports précédents, ces budgets faisaient partie du programme

de capacité opérationnelle de la flotte, car ils représentent les frais généraux directs nécessaires au maintien des programmes de la GCC.

Crédit 1 : Le budget de fonctionnement est basé sur les allocations initiales de l'exercice 2021-2022.

Crédit 5 :

1. Le budget d'immobilisations est basé sur les allocations initiales de l'exercice 2021-2022.
2. L'acquisition de nouveaux navires concerne tous les grands projets de navires, y compris la Stratégie nationale de construction navale (SNCN).
3. Le financement du Plan de protection des océans et du TMX est lié à des soumissions spécifiques au CT, conformément à la MJANR de l'exercice 2021-2022 (y compris les reports de l'année précédente).
4. Le budget de PVN comprend les fonds de tous les projets de prolongement de la durée de vie des navires de la GCC.
5. La remise à neuf et le remplacement comprennent le financement de tous les actifs à terre et d'autres actifs à l'extérieur de la flotte de la GCC (p. ex. aides flottantes, tours, sites, etc.).

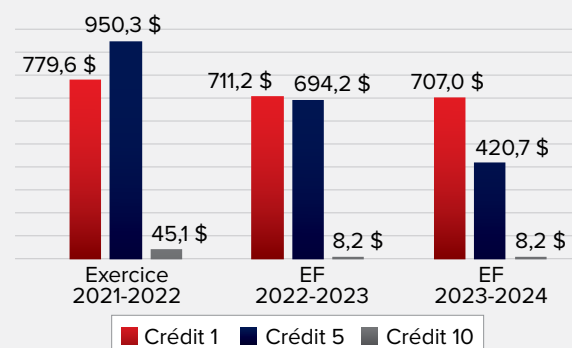
Crédit 10 :

1. Le financement de contribution de la GCC est plus important que celui des années précédentes et des années futures, car le financement du TMX est d'une durée limitée.

2. Le financement auxiliaire de la GCC est continu (permanent).

Perspective triennale :

GCC niveaux de référence futurs par crédit (millions \$)

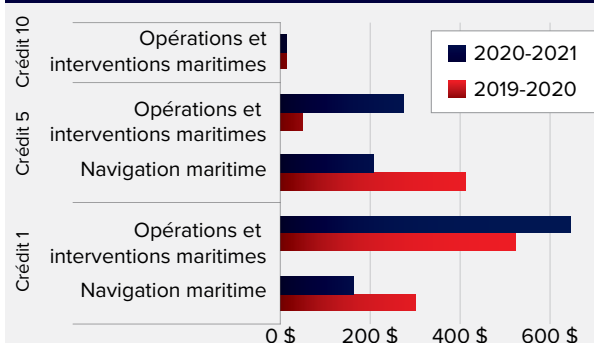


Remarques :

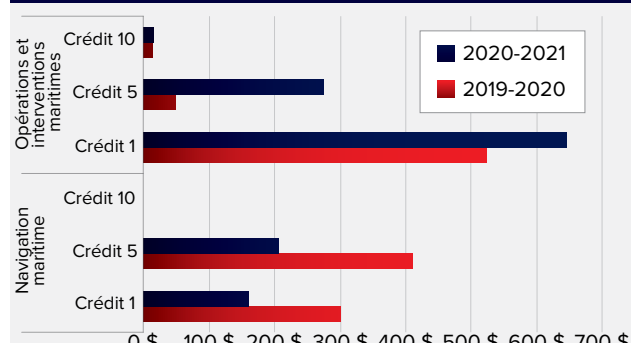
1. Le budget du crédit 1 diminue de 68 millions de dollars entre l'exercice 2021-2022 et l'exercice 2022-2023. Cela est dû à l'élimination de parties de certains programmes : PPO (30 millions de dollars), NHSH (21 millions de dollars), TMX (6 millions de dollars), PIEI (2 millions de dollars).
2. Les budgets des crédits 5 et 10 sont susceptibles d'être modifiés dans les années à venir en fonction des présentations au Conseil du Trésor et des reports qui pourraient être demandés.

Survol historique :

Historique des dépenses par crédit et par responsabilité fondamentale (millions \$)



Historique des dépenses par responsabilité fondamentale et par crédit (millions \$)



Sujets clés



La Garde côtière canadienne célèbre son 60^e anniversaire

Le 26 janvier 2022 marquera le 60^e anniversaire de la Garde côtière canadienne. Le thème de l'anniversaire, « Naviguer vers l'avenir », a été choisi non seulement pour célébrer les réalisations passées et l'histoire riche et unique de l'organisation, mais aussi pour donner une idée du travail que nous entreprenons pour tracer notre

voie vers l'avenir et nous assurer de déployer tous les efforts nécessaires pour continuer à répondre aux attentes en matière de services des Canadiens et de tous ceux qui utilisent les eaux canadiennes, d'un océan à l'autre.

L'identificateur graphique de l'anniversaire qui sera utilisé pour aider à promouvoir et à célébrer cette étape importante est le résultat d'un vote des employés de la Garde côtière. Il reprend un certain nombre d'éléments clés de l'insigne de la Garde côtière, notamment : le bleu, le blanc et le rouge pour symboliser l'eau, la glace et la feuille d'érable rouge; les deux dauphins dorés qui représentent les navires de la Garde côtière; et le cadre de corde dont la base est nouée, qui signifie une organisation maritime fière.



Célébrer l'histoire de la Garde côtière canadienne

Bien que la Garde côtière canadienne ait été officiellement créée le 26 janvier 1962, ses origines remontent aussi loin que dans les années 1700 lorsque les premiers phares et bateaux de sauvetage ont été établis dans l'Est du Canada. Les divers gouvernements mis en place avant l'unification du Canada avaient leurs propres patrouilleurs qui ont commencé à être visibles le long du littoral Est et dans les Grands Lacs dans les années 1800.

En 1868, un an après la Confédération, le gouvernement fédéral a créé le ministère de la Marine et des Pêcheries. Ce ministère assumait la responsabilité des affaires maritimes, notamment l'exploitation des navires du gouvernement, et des divers éléments de l'infrastructure maritime. En 1936, la responsabilité du transport maritime a été confiée au ministère des Transports.

L'organisation officielle a vu le jour le 26 janvier 1962, lorsque l'honorable Leon Balcer, ministre des Transports, s'est levé à la Chambre des communes et a annoncé que la flotte de navires du ministère des Transports serait désormais connue sous le nom de Garde côtière canadienne.

En 1995, la Garde côtière a été transférée au ministère des Pêches et Océans (MPO) afin de regrouper les deux plus grandes flottes civiles sous un seul ministère au sein du gouvernement fédéral. Les navires du Secteur des Sciences et la flotte de Conservation et Protection de Pêches et Océans Canada ont été intégrés à la flotte de la Garde côtière canadienne (GCC).

Afin de mieux servir les Canadiens, le gouvernement fédéral a commencé à étudier la possibilité de donner à la Garde côtière canadienne une plus grande indépendance en la transformant en un organisme distinct au sein du MPO. En 2005, la Garde côtière canadienne a été officiellement déclarée « organisme de service spécial » au sein du MPO.

Aujourd'hui, la GCC n'est pas seulement responsable du plus long littoral du monde, mais il lui incombe également de veiller à la circulation sécuritaire des navires commerciaux internationaux qui franchissent nos frontières, à celle des citoyens canadiens qui prennent plaisir à naviguer sur nos lacs et nos océans pendant la saison de navigation de plaisance et à la prestation de services à nos collectivités nordiques.

Apprenez-en davantage sur l'[histoire de la Garde côtière canadienne](#).

— “ —

Bien que la Garde côtière canadienne ait été officiellement créée le 26 janvier 1962, ses origines remontent aussi loin que dans les années 1700 lorsque les premiers phares et bateaux de sauvetage ont été établis dans l'Est du Canada.

— ” —

Sujets clés

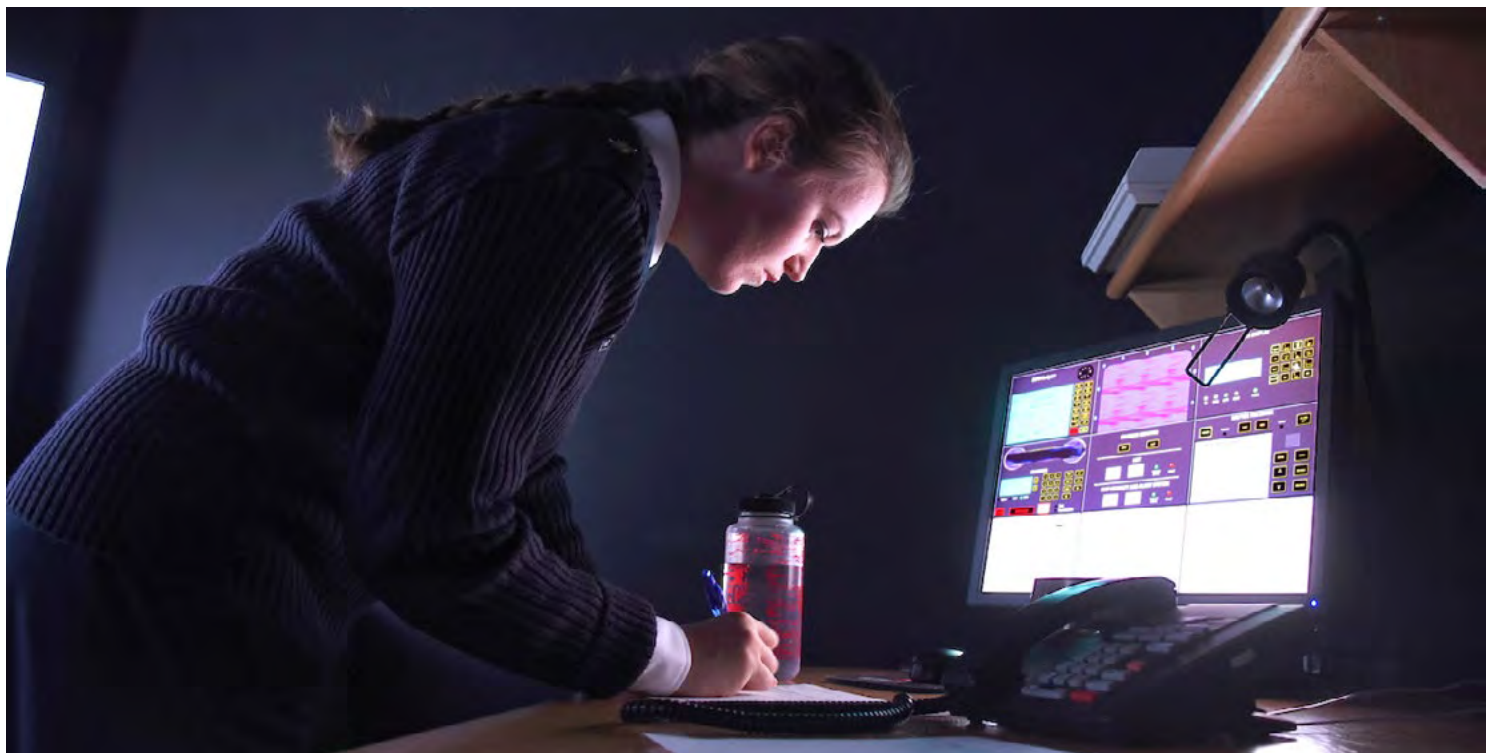


Le Collège garde le cap de l'apprentissage à distance et par simulation

Le Collège de la Garde côtière canadienne a réagi rapidement lorsque la pandémie de COVID-19 a balayé le monde, passant de l'apprentissage en personne à l'apprentissage à distance.

OnCourse, le système de gestion de l'apprentissage du Collège, a évolué depuis son lancement en mai 2020 pour devenir une solide plateforme d'apprentissage en ligne qui

accueille maintenant des cours de diverses facultés du Collège, notamment le programme de formation des officiers, les Services de communication et de trafic maritimes, la formation opérationnelle et le SAP. Compte tenu de ces réussites, le Collège est prêt à aider d'autres secteurs de la Garde côtière qui cherchent à collaborer avec l'équipe OnCourse pour la conception, l'élaboration et l'hébergement de leurs besoins de formation. Plus particulièrement, OnCourse s'avère un outil clé dans l'élaboration et la prestation d'un certain nombre de séances de formation organisationnelle, y compris, mais sans s'y limiter, la recherche et le sauvetage, les interventions d'urgence, les aides à la navigation, l'intégration de Maximo, la logistique, la Garde côtière auxiliaire et les études de certification des membres d'équipage de navire.



Les instructeurs ont joué un rôle déterminant dans l'élaboration du programme d'apprentissage en ligne, en travaillant avec l'équipe de conception pédagogique pour s'assurer que le matériel didactique est structuré de manière à soutenir une méthode de prestation en ligne qui répond aux objectifs d'apprentissage des cours. Les solutions comprennent : des cours synchrones entièrement en ligne dirigés par un instructeur, des cours mixtes en personne et en ligne, des cours à rythme libre entièrement en ligne et des guides d'étude interactifs en ligne qui aident les stagiaires à se préparer aux examens de certification. Le Collège continue de travailler en étroite collaboration avec l'administration centrale et les régions afin d'élaborer des priorités liées aux besoins de formation de la Garde côtière.

Le Collège a également participé activement à l'amélioration de l'apprentissage simulé, avec un certain nombre de simulateurs de formation nouveaux et planifiés pour diverses disciplines opérationnelles. Si cela

a déjà permis d'améliorer les possibilités de formation, l'objectif ultime est de créer un environnement d'apprentissage simulé qui permette aux simulateurs d'être hébergés ensemble et d'interagir les uns avec les autres, rendant ainsi possibles des exercices intégrés à plusieurs niveaux et d'autres scénarios de formation. Les scénarios multimitations et de programmes sont essentiels pour reproduire les scénarios du monde réel qui sont complexes, multidimensionnels et évoluent souvent tout au long du continuum d'intervention.

Il est essentiel de se rappeler que les différentes méthodes d'enseignement, telles que l'apprentissage en classe, à distance et en simulation, ne sont pas des méthodes indépendantes. Le Collège est bien placé pour veiller à ce que l'organisation ait accès à des approches d'apprentissage mixtes et modernisées afin de s'assurer que notre personnel d'un océan à l'autre soit formé selon les normes d'excellence les plus élevées pour les années à venir.

Sujets clés



S'engager auprès des collectivités de l'Arctique

La Garde côtière s'est engagée à continuer de renforcer les partenariats établis avec les organisations et les gouvernements Inuits, Métis et des Premières Nations afin d'assurer une restructuration appropriée de nos programmes et de nos services pour mieux servir les collectivités, d'offrir de nouvelles possibilités de participation au processus décisionnel et d'accroître la représentation des peuples autochtones au sein du MPO et de la Garde côtière.

Reconnaissant que l'engagement communautaire est essentiel pour atteindre ces objectifs, Pêches et Océans Canada (MPO) et la Garde côtière ont recruté des coordonnateurs de la mobilisation communautaire, situés dans des collectivités de l'Arctique. Les coordonnateurs soutiennent le renforcement des capacités et aident l'organisation à mieux comprendre les priorités et les besoins de la région de l'Arctique et à améliorer la mise en œuvre des programmes arctiques. Ils apportent une aide précieuse à la Garde côtière de la région de l'Arctique dans ses efforts continus visant à tenir compte des connaissances locales dans la prise de décision, éliminer les obstacles à l'emploi, créer des possibilités d'emploi dans les collectivités nordiques et élaborer conjointement des solutions pour faire progresser la sûreté maritime et les priorités environnementales.

Sujets clés



Le NGCC *John Cabot*

Cette année verra la première mission scientifique du nouveau navire hauturier de sciences halieutiques, le NGCC *John Cabot*, qui a parcouru plus de 7 500 milles marins au cours de son voyage de quatre semaines entre le chantier naval de Seaspan à Vancouver, Colombie-Britannique, où il a été construit et son port d'attache à St. John's (Terre-Neuve-et-Labrador), en passant par le canal de Panama.

Le navire d'une longueur de 208 pieds effectuera des relevés halieutiques et

acoustiques, recueillera des renseignements sur la quantité et la localisation de diverses espèces, et recueillera des données sur les écosystèmes marins et les répercussions de l'activité humaine sur le poisson et son habitat. Bien que le navire soit principalement axé sur la science et la recherche, il a également la capacité d'appuyer les interventions de recherche et de sauvetage ainsi que les opérations environnementales.

Le navire a été baptisé en l'honneur de John Cabot (vers 1450 – 1500), un navigateur et explorateur italien reconnu comme le premier Européen depuis la colonisation scandinave de l'Amérique du Nord à débarquer sur le continent, officiellement en 1497 au cap Bonavista sur l'île de Terre-Neuve. Le NGCC *John Cabot*, ainsi que ses navires jumeaux, le NGCC *Capt Jacques Cartier* et le



NGCC *Sir John Franklin* – qui ont tous deux été mis à l'eau en 2019 et qui portent également les noms d'anciens scientifiques et explorateurs qui ont contribué de manière importante à l'histoire du Canada – ont été construits dans le cadre de la Stratégie nationale de construction navale (SNCN) du gouvernement fédéral.

Les trois sont les premiers navires hauturiers du gouvernement du Canada spécialement conçus et construits pour la surveillance et les sciences halieutiques, et ils ont été conçus pour servir de laboratoires flottants à la fine pointe de la technologie. Chacun est équipé de quatre types de laboratoires et permettra à Pêches et Océans Canada de recueillir les renseignements clés nécessaires à la gestion durable des océans et des ressources aquatiques du Canada au profit des générations actuelles et futures.

La livraison de ce troisième et dernier navire hauturier de sciences halieutiques marque l'achèvement de la première classe de grands navires construits dans le cadre de la SNCN

“

Le navire a été baptisé en l'honneur de John Cabot (vers 1450 – 1500), un navigateur et explorateur italien reconnu comme le premier Européen depuis la colonisation scandinave de l'Amérique du Nord à débarquer sur le continent, officiellement en 1497.

”

du Canada. Il s'agit d'une étape importante dans le renouvellement de la flotte de la Garde côtière, qui soutient l'innovation technologique canadienne et crée des emplois et de la prospérité dans de nombreuses collectivités du pays.

Le NGCC *John Cabot* est entré en service au printemps 2021. Les scientifiques de Pêches et Océans Canada et l'équipage ont eu l'occasion de s'entraîner sur le navire ainsi qu'à l'utilisation de ses systèmes scientifiques.

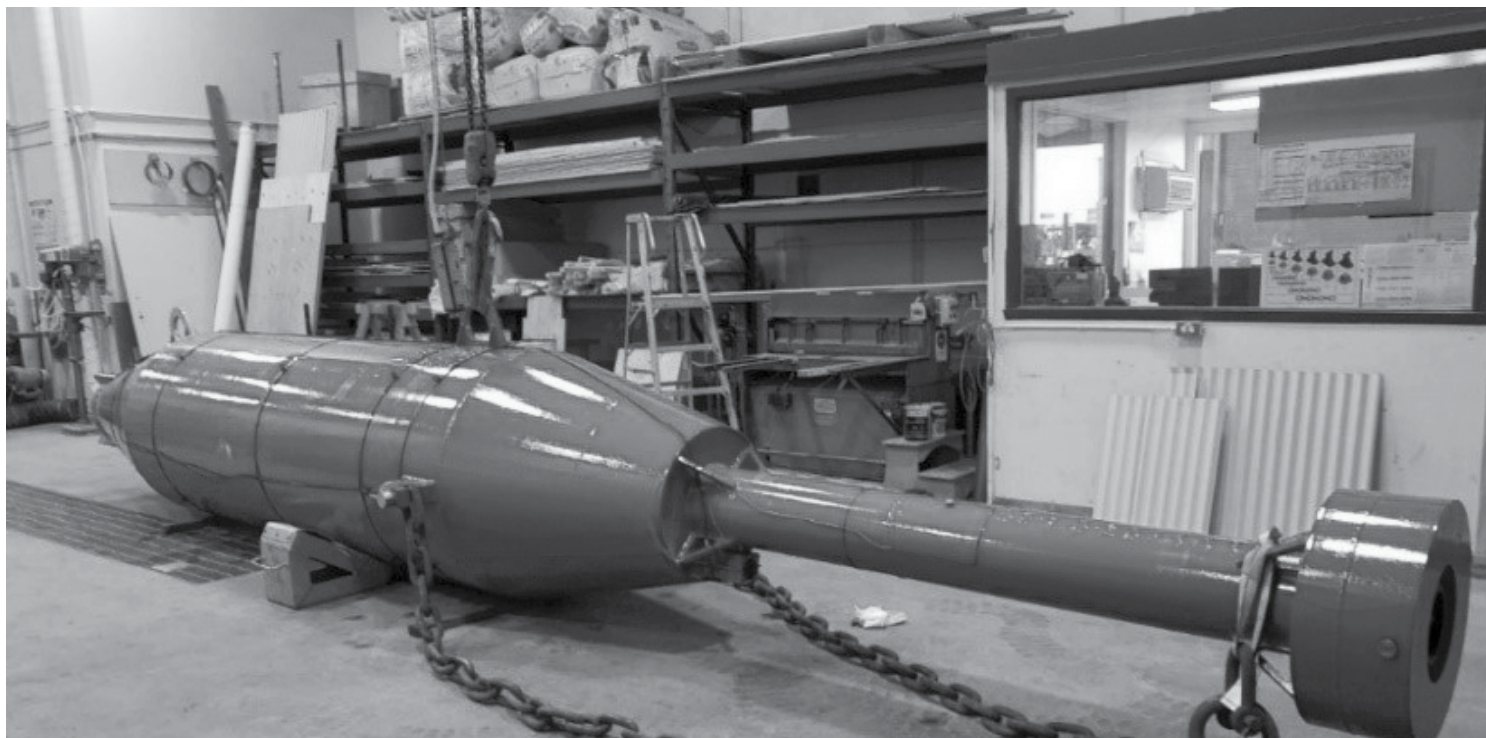
Sujets clés



Projet de bouées lumineuses quatre saisons

Le projet fructueux de la Garde côtière canadienne visant à remplacer les bouées de navigation saisonnières du fleuve Saint-Laurent entre la Traverse du Nord, en aval de la ville de Québec, et le lac Saint-Louis, en amont de Montréal, par des bouées modernes lumineuses quatre saisons (B4S) se poursuivra au cours du présent cycle de planification des activités, la date de fin prévue étant mars 2022.

Le déploiement de B4S à la place des traditionnelles bouées de navigation saisonnières réduira les coûts et permettra à la Garde côtière de fonctionner de manière plus efficace. Les bouées de navigation saisonnières n'éclairent la navigation que pendant six à huit mois, doivent être déployées chaque printemps et retirées chaque automne, et doivent être inspectées et réparées une fois sorties de l'eau. Les nouvelles B4S, qui restent dans l'eau toute l'année et ne nécessitent un entretien et une maintenance que tous les deux à quatre ans, améliorent la précision et l'efficacité de la navigation, ainsi que la sécurité du personnel et de l'environnement.



Le projet déploie des B4S à 183 emplacements en utilisant trois modèles de bouées – petites, moyennes et grandes – chacune adaptée à des conditions différentes. Les grandes bouées de 1,3 mètre et les petites de 0,7 mètre ont toutes deux déjà été fabriquées et déployées à 152 emplacements, tandis que la nouvelle bouée moyenne de 1 mètre est en phase finale avant sa production, plusieurs bouées prototypes ayant déjà été déployées dans l’eau, puis surveillées et mesurées pour garantir un rendement optimal. Une fois livrées, les bouées moyennes seront déployées aux 31 emplacements restants. La bouée de 1 m présente un rapport poids-rendement inférieur à celui des grandes bouées, et la Garde côtière attend les résultats complets et l’analyse des données des essais sur le terrain pour déterminer si les bouées moyennes peuvent être appropriées pour une utilisation dans d’autres secteurs à l’avenir.

Étant donné le succès du projet B4S dans le Saint-Laurent, on envisage d’étendre la solution au secteur des Grands Lacs. Une étude parallèle examine actuellement les options permettant

“
Le déploiement de B4S à la place des traditionnelles bouées de navigation saisonnières réduira les coûts et permettra à la Garde côtière de fonctionner de manière plus efficace.
 ”

d’améliorer le rendement de la technologie des lanternes, à la suite de commentaires et de consultations auprès de nombreux utilisateurs du système avec lesquels le personnel du programme des aides à la navigation de la Garde côtière interagit régulièrement.

Sujets clés



Partenariats avec les collectivités autochtones pour améliorer les interventions d'urgence

Dans le cadre du Plan de protection des océans (PPO) du Canada, la Garde côtière canadienne a réussi à soutenir les collectivités autochtones le long de la côte de la Colombie-Britannique (C.-B.), afin de renforcer leur capacité d'intervention maritime d'urgence grâce à divers projets. Ce continuum de soutien varie de la formation

des membres des collectivités ayant une faible capacité d'intervention maritime d'urgence à l'intégration complète dans le système en tant qu'intervenants.

L'un de ces efforts est le projet de Formation en intervention dans les collectivités autochtones, qui offre de la formation et de l'expérience pratiques en mer aux Premières Nations côtières de la C.-B. dans des domaines tels que la recherche et le sauvetage (R et S) maritimes, l'intervention environnementale et l'application du système de commandement d'intervention (SCI). Ce projet a été bien accueilli par les collectivités autochtones de toute la C.-B. et leur a permis de participer aux efforts d'intervention d'urgence de la Garde côtière. Parmi les cas documentés, on retrouve ceux de stagiaires qui sauvent des vies dans leurs collectivités et



La Garde côtière a également fourni des fonds supplémentaires dans le cadre du programme de la Garde côtière auxiliaire pour soutenir l'intégration de la GCA-PNC, qui a commencé ses opérations sur l'eau à l'automne 2020 dans les eaux territoriales des Premières Nations d'Ahousaht et de Heilsuk, devenant ainsi la première Garde côtière auxiliaire canadienne dirigée par des Autochtones au Canada. Cette organisation auxiliaire compte maintenant des membres de cinq nations (Ahousaht, Heilsuk, Gitxaala, Nisgaa et Kitasoo). La formation en intervention dans les collectivités autochtones et les projets communautaires autochtones de bénévolat en sécurité nautique ont joué un rôle important en permettant de fournir de la formation et de l'équipement aux personnes qui aspirent à devenir membres de la Garde côtière auxiliaire.

l'embauche de l'un des diplômés en R et S des Premières Nations côtières, un membre de la Première Nation Heiltsuk. Entre 2017 et 2020, l'initiative de formation en intervention dans les collectivités autochtones de la Garde côtière a permis de former plus de 400 participants provenant de plus de 33 Premières Nations en R et S, secourisme avancé en mer, exploitation de petits navires et de SCI 100 (Introduction) et 200 (SCI de base pour les ressources unitaires et les incidents de mesures initiales).

Le Programme pilote communautaire autochtone de bénévolat en sécurité nautique de portée nationale a financé les candidats autochtones retenus pour l'achat de bateaux et d'autres équipements nécessaires pour que ces candidats puissent devenir membres bénévoles de la Garde côtière auxiliaire canadienne. À ce jour, huit collectivités des Premières Nations de la C.-B. ont reçu un financement de 2 117 791 \$ pour s'intégrer à la Garde côtière auxiliaire des Premières Nations côtières (GCA-PNC).

“

Entre 2017 et 2020, l'initiative de formation en intervention dans les collectivités autochtones de la Garde côtière a permis de former plus de 400 participants provenant de plus de 33 Premières Nations.

”